REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline - Travail

BENKADI

Woord en Daad

Agir ensemble et bâtir durablement

RAPPORT

Etude de base genre et inclusion sociale dans le cadre de la gestion de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées en Côte d'Ivoire

Présenté par le consortium

ACBM (Africa Council Capacity Building and Monitoring)

LaPoDev (Laboratoire Population et Développement) CRD, Université de Bouaké

Décembre 2021

Royaume des Pays Bas

SOMMAIRE

Liste des tableaux 3
Liste des figures 4
Table des sigles et abréviation 5
Résumé exécutif 6
Introduction 7

CHAPITRE I : CONTEXTE ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE 8

1- Contexte de l'étude diagnostique 8

2- Objectifs global et opérationnels de la recherche action 8

2.1- Objectif global 8

2.2- Objectifs spécifiques 9

3- Rappel des indicateurs liés à l'étude de base 10

4- Portée de l'étude 10

4.1- Portée Thématique 10

4.2- Champ géographique 10

5. Méthodologie 11

5.1- Conduite des entretiens 11

5.2- Entretiens individuels 12

5.3- Focus group 13

Photo n°1 : ***Focus group dans la localité d'Assouindé*** 13

5.4- Observation directe 15

5.5- Stratégies d'échantillonnage 15

5.6- Collecte des Données 17

5.7- Traitement et analyse des données 17

5.8- Limites de l'étude 18

CHAPITRE II : RESULTATS DE L'ETUDE 19
1- Présentation de la situation des aires protégées et des érosions côtières 19

2- Genre et équité sociale dans la gestion des aires protégées et érosions côtières 30
3. Matrices des indicateurs de base de l'étude genre et inclusion sociale 45

CHAPITRE III : ANALYSE DU POUVOIR DANS LA GESTION DE L'EROSION COTIERE ET DE LA PRESERVATION DES AIRES 52

1- Limites du système 52

2- Acteurs et réseaux 53

3- Structures et normes 77

4. Politique et contestation 81

5. Leviers, points d'entrée pour le changement 82

CONCLUSION 98
BIBLIOGRAPHIE 100
ANNEXES 102

Liste des tableaux

Tableau 1 : Régions impactées par l'érosion côtière concernées par l'étude 16
Tableau 2 : Régions couvertes par les aires protégées concernées par l'étude..... 17
Tableau 3 : Les cultures d'exportation pratiquées à Jacqueville 28
Tableau 4 : Les cultures vivrières pratiquées à Jacqueville 29
Tableau 5 : Matrices des indicateurs de base au niveau des aires protégées 45
Tableau 6 : Matrices des indicateurs de base au niveau de l'érosion côtière 50
Tableau 7 : Liste des acteurs pertinents et influents dans la gestion de l'érosion côtière..... 54
Tableau 8 : Matrice des relations de pouvoir entre acteurs et parties prenantes dans la gestion de l'érosion côtière 59
Tableau 9 : Liste des acteurs pertinents et influents dans la préservation des aires protégées 65
Tableau 10 : Matrice des relations de pouvoir entre acteurs et parties prenantes dans la préservation des aires protégée 71
Tableau 11 : Structures, normes et leurs effets sur les relations de pouvoir dans la gestion inclusive de l'érosion côtière..... 78
Tableau 12 : Structures, normes et leurs effets sur les relations de pouvoir dans la préservation des aires protégées 79

Liste des figures

Figure 1 : Classement par importance décroissante et proportion des différents types de menaces anthropiques dans le parc national d'Azagny..... 23

Figure 2 : Classement par importance décroissante et proportion des différents types de menaces anthropiques dans le parc national de la Marahoué..... 25

Table des sigles et abréviation

AGR : Activités Génératrices de Revenus

AVCD : Associations Villageoises de Conservation et de Développement

BAD : Banque Africaine de Développement

CADEG : Charte Africaine de la Démocratie des Élections et de la Gouvernance

CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique

CEDEF : Convention sur l'Élimination De toutes les formes de discrimination à l'Égard des Femmes

CGAP : Groupe Consultatif d'Assistance aux Pauvres

CMPC : Conférence Mondiale sur la Prévention des Catastrophes

CSCI : Convention de la Société Civile Ivoirienne

DPF : Division de la Promotion de la Femme

MINEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

OIPR : Office Ivoirien des Parcs et Réserves

ONEG : Observatoire National de l'Équité et du Genre

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OSC : Organisation Socio Culturelle

PAGIS : Plan d'Action Genre et Inclusion Sociale

PNA : Parc National d'Azagny

PNC : Parc National de la Comoé

PNM : Parc National de la Marahoué

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement

QCN : Quatrième Communication Nationale

RAP : Recherche Action Participative

SMDD : Sommet Mondial pour le Développement Durable

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la Population

UNIFEM : Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme

UNISDR : Bureau des Nations Unies pour la réduction des Risques de Catastrophes

VBG : Violence Basée sur le Genre

Résumé exécutif

La préservation de la diversité biologique est l'un des défis les plus importants de ce siècle au regard des changements climatiques, de l'accroissement de la population et de l'augmentation exponentielle de la pauvreté. Parmi les conséquences de ces fléaux, figure en grande partie la dégradation continue des ressources forestières et côtières. Cette situation renforce, perpétue et augmente les inégalités entre les genres, rendant ainsi les situations de crise encore plus difficiles à vivre pour les femmes. Dans le même temps, les contributions potentielles des femmes à l'effort de réduction des risques de catastrophes sont souvent omises et leur rôle de leadership dans le renforcement de la résilience de la communauté face aux catastrophes fréquemment négligé.

C'est dans ce contexte que la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) initie un état des lieux de la prise en compte des aspects genre et inclusion sociale dans le cadre de la gestion de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées.

L'étude a été réalisée dans les localités de Jacqueville, Assinie et Abidjan pour la thématique "érosion côtière" et les localités de Kong, Bouaflé et Grand-Lahou sur la thématique "aires protégées".

La méthodologique de cette mission est basée sur une approche analytique et participative. En d'autres termes une approche qualitative avec une grande diversité de méthodes, d'outils et de techniques pour la collecte et l'analyse des données.

Les résultats de l'étude montrent que le genre et l'inclusion sociale en matière de la préservation des aires protégées est à géométrie variable selon qu'on se déplace d'une région à l'autre. En outre les femmes et les jeunes ne sont pas impliqués au premier chef. Enfin, les personnes en situation de handicap constituent la couche la plus vulnérable.

Au niveau de la gestion de l'érosion côtière le genre et l'inclusion sociale en matière de l'érosion côtière se caractérise par l'existence d'un mécanisme endogène qui semble enregistrer la participation des femmes et des jeunes à des degrés divers en fonction des zones étudiées. Toutefois, la portée de leurs actions lorsqu'elles existent restent faible. En effet, l'implication effective des femmes serait sujet à caution eu égard aux pesanteurs socioculturelles identifiées (privation des femmes dans la prise de décidons, etc.).

Introduction

La Côte d'Ivoire compte selon le recensement général de 2014, 51,7% d'hommes et 48,3% de femmes repartir de manière quasi-égale entre les villes et les campagnes.

Le pourcentage de femmes ivoiriennes qui participent à la vie active est moins important que dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne (en 2016, le ratio hommes/femmes en termes de participation à la vie active en Côte d'Ivoire était d'environ 65 % - 52 % de femmes contre 81 % d'hommes (PAGIS, 2019). Lorsque l'on observe la répartition du travail des femmes dans les différents secteurs, il apparaît que 41% des femmes travaillent dans le secteur de l'agriculture (Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel, ENESI-2016). Une proportion importante des femmes est investie dans l'agriculture bien que n'étant pas propriétaire terrien. Selon l'étude du Groupe Consultatif d'Assistance aux pauvres, en 2017 seulement 31 % des femmes sont financièrement incluses contre 50 % chez les hommes (APIF-CI, 2020). De ce fait, on note différentes inégalités dans la répartition des tâches et ce, au niveau économique, social, culturel et politique. Cet état de fait se transcrit également dans la gestion de l'érosion côtière et la préservation des aires protégées en Côte d'Ivoire.

Conscient de la nécessité d'inclure la contribution des femmes et des jeunes au processus de développement, les pouvoirs publics ivoiriens ne restent pas indifférents. De nombreuses actions ont été entreprises avec l'appui des partenaires au développement concourant à la prise en compte du genre et l'inclusion sociale dans les différents domaines d'activités afin de permettre l'intégration des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap. Malgré ces efforts consentis, la problématique du genre et de l'inclusion sociale demeure. Dès lors, la question qui se pose est la suivante : l'aspect genre et inclusion sociale est-il réellement pris en compte dans la société ivoirienne en général ?

Principalement, la question de genre et inclusion sociale est-elle incluse dans la gestion de l'érosion côtière et la préservation des aires protégées en Côte d'Ivoire ?

La présente étude vise à faire un état des lieux de la prise en compte des aspects genre et inclusion sociale dans le cadre de la gestion de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées. Il s'agit d'analyser les facteurs d'implication des femmes, des jeunes et personnes en situation de handicap dans les processus d'identification, d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi évaluation des différentes politiques et stratégies au niveau local et national pour une meilleure adaptation aux effets de l'érosion côtière et de préservation des aires protégées.

CHAPITRE I : CONTEXTE ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE

1- Contexte de l'étude diagnostique

De l'élévation du niveau de la mer à la baisse des rendements agricoles, en passant par les inondations urbaines et la dégradation des aires protégées, les répercussions du changement climatique sont durement ressenties par les femmes, les hommes et les jeunes. Elles représentent au niveau mondial une large proportion des communautés pauvres qui dépendent des ressources naturelles pour gagner leur vie.

Toutefois, les initiatives de lutte en matière de gestion de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées se fondent de manière récurrente sur les structures formelles et préétablies de propriété, d'accès et de contrôle des ressources naturelles. Elles font perdurer les modèles traditionnels de répartition des tâches entre les hommes et les femmes et participent ainsi au renforcement de l'iniquité entre les sexes, les classes d'âge et les groupes socioculturels[1]. A la pratique, elles se sont avérées inefficaces et inefficientes. Cette situation a engendré une prise de conscience croissante de la nécessité du genre et de l'inclusion sociale dans les politiques économiques et sociales en général et en matière de gestion environnementale en particulier au cours de ces dernières décennies en Afrique de l'ouest.

La Côte d'Ivoire n'est pas en marge de cette dynamique. Cependant en dépit des efforts réalisés par les autorités ivoiriennes avec l'appui des partenaires au développement, la question de la prise en compte effective du genre et de l'inclusion sociale persiste soulevant ainsi la nécessité d'une analyse plus approfondie. C'est dans ce contexte que s'inscrit cette étude de la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) qui vise à faire un état des lieux de la prise en compte des aspects genre et inclusion sociale dans le cadre de la gestion de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées. Ainsi donc, la réalisation de ce défi passe par l'atteinte des objectifs de la présente étude.

2- Objectifs global et opérationnels de la recherche action

2.1- Objectif global

L'objectif général de l'étude est de faire un état des lieux de la prise en compte des aspects genre et inclusion sociale dans le cadre de la gestion de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées.

[1] In sciences de l'environnement (2017)

2.2- Objectifs spécifiques

1. Faire une analyse du contexte lié au genre et inclusion sociale, dans le cadre de l'atténuation et l'adaptation des effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées ;
2. Analyser les facteurs déterminant l'implication/participation des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans le cadre de l'atténuation et l'adaptation des effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées ;
3. Identifier et analyser les politiques encourageant les cas de bonnes pratiques et des expériences de discrimination positive en faveur des femmes dans le domaine climatique notamment au niveau de l'atténuation et l'adaptation des effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées ;
4. Faire ressortir et analyser les relations de pouvoir qui entravent et/ou facilitent la prise en compte du genre et l'inclusion sociale (quelles sont les normes et valeurs qui influencent la marge de manœuvre des femmes et des hommes au niveau individuel, du ménage/famille et dans la société) ;
5. Faire l'analyse des besoins spécifiques d'adaptation aux changements climatiques des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap ;
6. Définir une stratégie assortie de plan d'actions pour une meilleure implication/participation des personnes vulnérables (femmes, jeunes, handicapés) dans les interventions du projet BENKADI
7. Proposer une stratégie et des outils méthodologiques pour l'organisation des dialogues politiques intercommunautaires sur les résultats de l'étude ;
8. Formuler des recommandations pertinentes sensibles au genre et à l'inclusion sociale pour une meilleure implication/participation des personnes vulnérables dans les processus d'identification, d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi évaluation des stratégies d'atténuation, d'adaptation des effets de l'érosion côtière et de préservation des aires protégées en Côte d'Ivoire et principalement dans les zones du projet.
9. Produire une note de plaidoyer portant sur la prise en compte du genre et de l'inclusion sociale dans les politiques et stratégies de la gestion de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées en Côte d'Ivoire.

3- Rappel des indicateurs liés à l'étude de base

Comme clairement indiqué dans les TDRs et le cadre de mise en œuvre de ce projet, les indicateurs ci-après sont définis pour fournir une valeur narrative ou de référence sur :

- Le niveau d'implication des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap dans la gestion de l'érosion côtière et la préservation des aires protégées au niveau local et national ;
- Le niveau de mise en œuvre de la stratégie nationale en rapport avec le genre et l'inclusion sociale en matière de changements climatiques ;
- Le nombre d'organisations de femmes, de jeunes et de personnes en situation de handicap ayant amélioré leurs capacités de lobbying et de plaidoyer sur le thème des changements climatiques ;
- Le nombre d'actions (plaidoyers, mobilisations communautaires etc.) réussies par des OSC représentant des groupes vulnérables (femmes, jeunes et personnes en situation de handicap) aux changements climatiques pour créer un espace, influencer l'agenda et le débat politique sur la question des changements climatiques ;
- Le nombre d'organisations de base représentant des groupes vulnérables aux changements climatiques qui alimentent les politiques locales et nationales avec des connaissances sur les changements climatiques et en assurent le suivi ;
- Le nombre de lois, textes ou politiques bloqués, adoptés ou améliorés afin d'atténuer les effets des changements climatiques en tenant compte des droits de l'homme, du genre et des groupes vulnérables.

4- Portée de l'étude

Cette section prend en compte la portée thématique et le champ géographique.

4.1- Portée Thématique

La présente étude de base porte sur le volet genre et inclusion sociale dans le cadre de la gestion de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées en Côte d'Ivoire en accordant une importance particulière à la prise en compte du genre dans la stratégie nationale sur les changements climatiques.

4.2- Champ géographique

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, le projet met l'accent sur deux principales problématiques

- L’atténuation et l’adaptation des effets de l’érosion côtière pour les populations riveraines dans des régions du sud ;
- La préservation des aires protégées faces aux agricultures extensives.

La présente étude porte sur deux thématiques à savoir la gestion de l’érosion côtière et la préservation des aires protégées. Elle a été réalisée dans les localités côtières d’Assinie, Jacqueville et Port- Bouët. Concernant la préservation des aires protégées, les localités de Kong, Bouaflé et Grand-Lahou ont été choisies

5. Méthodologie

La méthodologique de cette mission est basée sur une approche analytique et participative. Comme susmentionné, le volet genre et inclusion de cette étude de référence est essentiellement basé sur l’approche qualitative avec une grande diversité de méthodes, d’outils et de techniques pour la collecte et l’analyse des données.

Aussi, l’approche a permis de restituer les points de vue des acteurs sociaux sur les différentes articulations significatives du genre et d’inclusion sociale dans le cadre de l’adaptation, de l’atténuation des effets de l’érosion côtière et de la préservation des aires protégées dans les différentes communautés cibles. Dans cette optique, la Méthode de la Recherche Action Participative (RAP) a été utilisée.

La RAP est basée sur une définition multidimensionnelle de la vulnérabilité qui repose principalement sur des critères sociaux. Elle a permis de saisir les effets de l’érosion côtière et de la dégradation des aires protégées, tout en produisant des résultats bien fondés, transparents et utiles. Autrement dit, elle a permis de mesurer quatre processus sociaux à savoir : les pratiques endogènes, le niveau de vie des femmes dans un contexte d’érosion côtière et de protection des aires protégées, l'amélioration de l’utilisation rationnelle des ressources naturelles, les mécanismes de résilience, l'extension du savoir et la participation aux droits et au pouvoir des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables.

5.1- Conduite des entretiens

Dans le cadre de la conduite des entretiens, une feuille de route a été transmise pour guider les enquêteurs lors de la mission. Elle a d’ailleurs permis la délimitation des différentes zones d’intervention (érosion côtière et aires protégées) et les acteurs à interroger. Les entretiens ont été conduits par des équipes composées chacune de 2 personnes (un superviseur et un assistant) La responsabilité de chaque équipe était de veiller à ce que les entretiens soient menés auprès

des acteurs susceptibles de fournir les informations recherchées selon les prescriptions de la formation et de la thématique.

La conduite de la mission a pris en compte les principes de demande d'autorisation et du respect des enquêtés, de leurs droits et liberté d'expression dans la collecte des données, la confidentialité et l'anonymat au cours du processus.

5.2- Entretiens individuels

L'entretien a consisté à rencontrer des personnes ressources qui détiennent des informations susceptibles d'aider à l'atteinte des objectifs de l'étude. Ils ont été structurés autour de thématiques (voir Guide d'entretien) en rapport avec les objectifs spécifiques et les indicateurs liés à l'étude de base. Le recueil des entretiens est arrêté à partir du moment où l'équipe de recherche a été confrontée à la « saturation des données ». Ce seuil est atteint lorsque les entretiens et observations n'apportent plus d'informations nouvelles ou différentes susceptibles de modifier la structure générale de celles déjà recueillies. Cela s'explique par le fait qu'il arrive un moment où les informations ne se renouvellent plus. L'entretien individuel a porté sur les cibles ci-après :

- Les comités de gestion des aires protégées ;
- Un responsable de l'OIPR, pour ce qui concerne les localités à visiter pour la thématique préservation des aires protégées ;
- Les Directions Techniques des Mairies ;
- Les responsables des ONG ou structures privées intervenant dans la gestion de l'érosion côtière et/ou la préservation des aires protégées dans les localités cibles ou le chef-lieu de département ;
- Les leaders communautaires (autochtone, allogène, allochtone) dans deux (02) villages de chaque sous-préfecture un (01) fortement impacté par l'érosion côtière et/ou forte activité agricole dans les aires protégées et un (01) autre faiblement impacté par les deux thématiques) soit au total 18 entretiens individuels neuf (09) entretiennent sur l'érosion côtière et neuf (09) entretiens sur les aires protégées) ;
- Les leaders d'opinions (présidentes d'association des femmes, présidents des jeunes et représentations des associations de personnes vulnérables) dans deux (02) villages de chaque sous-préfecture ou le chef-lieu de département soit six (06) entretiens d'associations de femmes un (01) par village fortement impacté et un (01) par village faiblement impacté, six (06) entretiens avec les présidents de jeunes des localités visitées et associations de

personnes vulnérables. Au total, 18 entretiens sur la thématique ‘’érosion côtière’’ et 18 entretiens sur la thématique ‘’préservation des aires protégées’’.

Les questions abordées lors des entretiens ont été structurées autour des connaissances générales sur l’érosion côtière ou les aires protégées. Elles ont permis de donner des informations sur les points suivants :

- Niveau d’implication des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap dans la gestion de l’érosion côtière ou la préservation des aires protégées au niveau local et national ;
- Facteurs déterminant l’implication/participation des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap, dans le cadre de l’atténuation et l’adaptation des effets de la gestion des aires protégées ou l’érosion côtière ;
- Organisations de base représentant des groupes vulnérables aux changements climatiques qui alimentent les politiques locales et nationales avec des connaissances sur les changements climatiques ;
- Besoins spécifiques d’adaptation aux changements climatiques des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap ;
- Relations de pouvoir qui entravent et/ou facilitent la prise en compte du genre et l'inclusion sociale dans la gestion de l’érosion côtière et la préservation des aires protégées.

Au total, ce sont 28 entretiens semi-structurés que l’équipe de recherche a réalisés dans les localités de Jacqueville, Assinie et Abidjan pour la thématique ‘’érosion côtière’’ et 31 entretiens semi-structurés pour les localités Kong, Bouaflé et Grand-Lahou sur la thématique ‘’préservation des aires protégées’’. Précisons qu’en matière d’enquête qualitative, la représentativité n’est pas liée au nombre mais à la qualité des participants.

5.3- Focus group

Photo n°1 : ***Focus group dans la localité d’Assouindé***

Les Focus group réalisés ont permis de comparer la cohérence des informations recueillies lors des entretiens individuels. Sa mise en œuvre a été aussi bien participative qu'enrichissante à travers des échanges directs avec deux différentes catégories sociales, à savoir : Les jeunes et les femmes (1 focus dans chaque village fortement impacté par l'érosion côtière ou les activités dans les aires protégées).

On note au total 6 focus group organisés sur le terrain. Tout comme les entretiens, les questions qui ont été abordées dans les discussions de groupe sont structurées autour de thématiques suivantes :

- Niveau d'implication des femmes, des jeunes et personnes en situation de handicap dans la gestion de l'érosion côtière ou la préservation des aires protégées au niveau local et national ;
- Facteurs déterminant l'implication/participation des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap, dans le cadre de l'atténuation et l'adaptation des effets de la gestion des aires protégées ou l'érosion côtière ;

- Organisations de base représentant des groupes vulnérables au changement climatique qui alimentent les politiques locales et nationales avec des connaissances sur le changement climatique ;
- Besoins spécifiques d'adaptation aux changements climatiques des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap ;
- Relations de pouvoir qui entravent et/ou facilitent la prise en compte du genre et l'inclusion sociale dans la gestion de l'érosion côtière et la préservation des aires protégées.

5.4- Observation directe

Cette étape a nécessité la présence de l'équipe d'enquête sur le terrain. Les informations issues des observations ont été enregistrées manuellement (bloc note) et par des prises de vue (images). Elle a permis de vérifier certains comportements des acteurs en matière d'exploitation dans les aires protégées et aussi de voir les impacts de l'érosion côtière sur les côtes visitées. Les observations sur le terrain ont aussi dévoilé les mécanismes endogènes développés par les communautés pour freiner l'avancée de la mer. En outre, elle a permis de compléter les données obtenues par les entretiens.

5.5- Stratégies d'échantillonnage

L'enquête concerne 3 districts/régions subissant l'érosion côtière à savoir :

- District d'Abidjan ;
- Région du Sud Comoé ;
- Région des Grands-Ponts.

Et trois aires protégées faisant parties des plus importantes de la Côte d'Ivoire :

- Parc National de la Comoé ;
- Parc National de la Marahoué ;
- Parc National d'Azagny.

Les populations cibles varient suivant la thématique ''érosion côtière'' ou ''aires protégées''. L'enquête cible de façon générale les acteurs des zones en lien avec ces thématiques.

Dans cette visée, la nature de la mission conduit à asseoir un sondage à deux degrés. Le premier est relatif au choix des départements et le dernier, lié au taux de choix des villages/localités. Ainsi, pour le choix des villages et sous-préfectures un quota fixe a été privilégié. Ce taux est de l'ordre de deux (02) villages et 1 sous-préfecture par département ou strate. C'est-à-dire que dans chaque strate choisie (département), l'on retient au 1er degré l'agglomération (chef-lieu) et

deux (02) villages et une (01) sous-préfecture environnante pour la collecte des données. En sus du chef-lieu de département ce sont au total six (06) sous-préfectures (03 par thématiques) et douze (12) villages (06 par thématique) qui ont été tirés et utilisés pour la collecte des données. Les villages ont été sélectionnés sur la base de cinq critères :

1. L'hétérogénéité socio-culturelle (nous avons préféré retenir les départements qui ne sont pas homogènes du point de vue de la pratique culturelle) ;
2. L'accessibilité géographique du village (Eu égard à la situation sécuritaire du moment (phénomène djihadiste, braquages routiers etc.) nous avons préféré retenir les départements accessibles ;
3. Le niveau de dotation du village en infrastructure et l'activité économique (la ligne de vie) ;
4. Le poids et la composition socio-ethnique des villages (afin de capter les différences entre les normes des différentes communautés ethniques) ;
5. L'environnement sécuritaire des zones (nous avons préféré retenir les zones à accès faciles et susceptibles de procurer une certaine sécurité aux agents de terrain en cas d'éventuelles tensions sociales).

Sur la base de l'approche qualitative mobilisée pour mener la présente étude de base et eu égard à la proximité des réalités socio-culturelles (i) de l'environnement sécuritaire (ii) et à l'accès géographique des zones (iii), nous avons préféré retenir trois (3) zones pour chaque thématique (Erosion côtière & Aires protégée (voir tableaux ci-dessous). Les villages et sous-préfectures ont été choisis de concert avec les autorités locales ou les ONG ou encore les agents de l'OIPR.

Tableau 1 : *Régions impactées par l'érosion côtière concernées par l'étude*

Régions	Départements	Sous-Préfectures	Villages
Grands-Ponts	Jacqueville	Jacqueville	Avagou, Abreby
Sud-Comoé	Adiaké	Assinie	Assouindé, France
District Abidjan	Abidjan	Abidjan	Port-Bouët, Vridi

Tableau 2 : *Régions couvertes par les aires protégées concernées par l'étude*

Aires Protégées	Régions	Départements	Sous-Préfectures	Villages
Parc national de la Comoé	Tchologo	Kong	Kong	Kongala, Tiemelin
Parc national de la Marahoué	Marahoué	Bouaflé	Tibeita	Garangoro, Zola
Parc national d'Azagny	Grands-Ponts	Grand-Lahou	Grand-Lahou	Nandibo1et Nadibo 2

5.6- Collecte des Données

La collecte de données primaires, essentiellement qualitatives, a mobilisé trois techniques de collecte à savoir, l'observation, l'entretien individuel et la Discussion de Groupe. Dans l'ensemble, deux types d'entretiens ont été utilisés dans la collecte des données de la mission. Il s'agit de l'entretien individuel et de l'entretien de groupe (focus group).

5.7- Traitement et analyse des données

Les données recueillies au cours de l'enquête sont traitées et analysées. En ce qui concerne l'analyse qualitative, il s'agira d'une analyse de contenu des informations et des données collectées. L'exploitation des données issues des entretiens individuels et de groupes est faite selon la méthode suivante :

- L'extraction pour chaque thème de l'information clé telle qu'exprimée par les parties prenantes
- La hiérarchisation de ces informations en fonction de leur fréquence d'occurrence dans chaque type d'entrevue et dans l'ensemble ;
- La comparaison entre les sources d'information afin d'identifier les divergences et les convergences ;
- L'illustration des principales leçons et messages qui reflètent autant que possible la perception exprimée par les structures et les personnes rencontrées, les partenaires et les bénéficiaires potentiels de la mise en œuvre des actions du programme.

5.8- Limites de l'étude

- L'insuffisance majeure constatée est l'absence de données de référence ou encore de base de données limitant tout processus statistique. De ce fait, la présente mission a été principalement qualitative pour ce qui concerne le recueil des données primaires complétées par une analyse poussée des données secondaires (qualitatives ou quantitatives) obtenues.
- En outre, l'on note l'absence notoire de référence sur les villages et sous-préfectures du projet. La triangulation des données primaires et secondaires obtenues de sources variées effectuée permet de formuler une opinion motivée et crédible.

Toutefois, la compréhension de certaines notions apparentées à la présente étude s'avère nécessaire. Il s'agit du « Genre » et de « l'inclusion ».

Selon le document de politique nationale sur l'Egalite des chances, l'Equité et le Genre, le « Genre » est une approche de développement qui vise à réduire les inégalités sociales économiques, politiques et culturelles entre les hommes et les femmes, entre les filles et les garçons. Il révèle les injustices, les discriminations qui sont tolérées voire encouragées dans divers contextes sociaux, le plus souvent à l'encontre des femmes. Il s'agit en d'autres termes des chances, des opportunités, des droits et devoirs qu'on accorde à tout individu (homme et femme) au sein d'une société.

Le présent rapport définit l'inclusion sociale comme : le processus visant à améliorer les conditions dans lesquelles les individus et les groupes peuvent participer à la vie de la société (Banque mondiale, 2013). En pensant l'inclusion sociale, il met l'accent sur le préjudice basé sur l'identité sociale. Même si cette insistance peut parfois être sensible sur le plan politique, sa reconnaissance est importante pour l'avancement de l'inclusion sociale. Les marqueurs de l'identité sociale peuvent être dérivés du genre, de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle, de l'identité du genre, de l'emplacement géographique, de la profession, de la race, de l'ethnicité, de la religion, ou du statut de la citoyenneté, parmi d'autres marqueurs.

CHAPITRE II : RESULTATS DE L'ETUDE

1- Présentation de la situation des aires protégées et des érosions côtières

1.1- Les aires protégées

- **Le Parc national de la Comoé (PNC)**

Le Parc National de la Comoé[2] est une composante majeure du réseau d'aires protégées de la Côte d'Ivoire. Il a obtenu le statut de parc national en 1968. En termes de superficie, le PNC est la plus grande aire protégée de Côte d'Ivoire. Il couvre 1 149 150 ha. Dans la région du Tchologo, le PNC se situe en plein cœur du pays Mandé et Gur.

<u>Organisations socioculturelles et normes sociales des populations de KONG</u>

Le département de Kong est le terroir des peuples senoufo et malinké. Le senoufo est de parenté matrilinéaire. Sur le plan social l'unité villageoise des senoufos est fondée sur les multiples relations tissées entre les familles depuis plusieurs générations. A la tête du village senoufo se trouve un chef. Il est le représentant le plus âgé des ancêtres fondateurs du village. Pour exercer ses fonctions, il est entouré d'un conseil du village, constitué par les chefs de famille. Le conseil du village, sous la présidence du chef de terre, délibère sur toutes les questions.

La parenté matrilinéaire chez les senoufos ne se réduit pas au pur fait généalogique. Elle inclut les conceptions sur les valeurs des femmes dans le domaine de l'éducation et des soins nourriciers. Cependant, la femme reste toujours privée de ses droits d'accès à la terre. Le chef de famille peut lui attribuer une parcelle de terre en contrepartie elle donne une partie de la récolte au chef de terre.

Les pratiques initiatiques dans le bois sacré régentent toute l'organisation de la société et se répercutent sur les activités de la femme. Le Poro, cette puissante institution contraignante qui régit toute la collectivité villageoise n'autorise pas la femme à y participer librement. Son initiation se fait après la ménopause alors que la jeunesse prend part librement à tous les 3 cycles[3] qui constituent l'initiation du Poro.

Contrairement au senoufo, la descendance, le statut social, l'héritage et la succession sont régies suivant les règles du régime patrilinéaire chez les Malinkés. La charge des femmes en termes d'activités domestiques est énorme. Les femmes plus âgées délèguent les tâches domestiques à

[2] OIPR, plan d'aménagement de la Comoé, 2015-2024

[3] L'initiation au Poro s'étend sur un 3 cycles de 7 années respectives, dans d'autres régions senoufo la femme peut assister au premier cycle (pendant sa jeunesse). Cependant elle y reviendra quand elle sera ménopausée.

des jeunes filles membres de la famille. Les femmes malinkés constituent une part essentielle et généralement gratuite de la main-d'œuvre agricole.

Toutefois, dans les communautés senoufo et Malinké notamment dans les deux villages enquêtés certaines caractéristiques communes se dégagent :

- Acceptation sociale des traitements traditionnels jugés plus efficaces et moins couteux. Dans l'esprit des populations, « La médecine moderne soigne rapidement la maladie mais elle réapparait après, tandis que la médecine traditionnelle soigne lentement mais donne la guérison définitive) ».
- Survivance de norme sociale selon laquelle la femme ne doit pas se faire consulter par un gynécologue de sexe masculin. Une région où les femmes sont fortement marginalisées en termes d'accès aux ressources (accès à la terre).
- Faible niveau d'implication des femmes aux prises de décisions communautaires.
- Le mariage forcé reste prégnant dans la région et les filles scolarisées n'en sont pas encore épargnées.
- Le lévirat, pratique coutumière qui oblige la veuve à épouser le frère de son mari défunt tendant à disparaitre constitue encore une préoccupation dans la région.

Moyens de subsistance des populations

L'agriculture est caractérisée par un relatif abandon du système traditionnel d'entraide et le recrutement des travailleurs occasionnels rémunérés en cas d'insuffisance de la main d'œuvre familiale. Les surfaces cultivées annuellement par exploitant sont en moyenne de 2,6 hectares, soit 0,77 ha/actif. Au-delà de la simple agriculture de subsistance, l'économie agricole est dominée par les cultures vivrières (igname, sorgho, mil, maïs, manioc, arachide et divers légumes). Le souci de diversification a conduit à l'introduction de la culture du riz (soumise aux aléas pluviométriques), du coton (restée marginale à l'Est), du palmier à huile (très risquée sur le plan agro-climatique), de l'anacarde et de la mangue greffée, (OIPR, op.cit).

Hormis l'aménagement de bas-fonds pour la riziculture, les techniques et pratiques culturales sont restées très rudimentaires et extensives dans toute la région :

- La culture itinérante sur "défriche et brûlis" suivie de jachère est la pratique dominante ;
- La machette, la daba, la hache et le couteau sont les outils les plus largement utilisés ;
- Le recours aux fertilisants.

Les villages de Kong enquêtés dans le cadre de cette étude s'inscrivent dans cette même dynamique agricole où les hommes s'adonnent à la culture de rente (coton, anacarde) tandis que les femmes et les jeunes se concentrent sur le vivrier, les maraichers et le commerce. Le niveau d'éducation dans les deux localités enquêtées se caractérise par l'absence de niveau scolaire et le primaire. Ces populations vivent dans des habitats de type traditionnel connectés à la radio et à la télévision. Ils disposent d'écoles primaires et HV, de moto et de tricycles. Toutefois, il se dégage dans ces deux localités un très faible raccordement à l'eau potable, la quasi-absence d'infrastructures sociales et de santé.

Les défis liés au PNC

Le braconnage a toujours été la principale menace dans le Parc National de la Comoé (PNC), (Sissoko & Goh, 2010). Il reste donc le principal facteur de déclin des populations de la plupart des espèces clés du PNC.

- **LE PARC NATIONAL D'AZAGNY**

Le Parc National d'Azagny est situé dans le sud de la Côte d'Ivoire et s'étend entre deux départements administratifs (Grand-Lahou et Jacqueville). Sa végétation se présente comme une mosaïque de formations végétales très différentes les unes des autres, allant de la savane herbeuse à la forêt dense en passant par des formations secondaires.

Organisations socioculturelles et normes sociales de Grand-Lahou

Grand-Lahou est peuplé par quatre grands groupes ethniques à savoir les Souamlin, les Avicam, les Dida et les Appolo. Cependant, les Souamlin et les Avicam constituent la part la plus importante des populations du terroir. Ces derniers font partis du groupe AKAN avec une parenté matrilinéaire. Les villages Nadibo 1 et Nadibo 2 concernés par cette étude sont respectivement des villages Souamlin et Avikam.

Dans ces deux villages en particulier, l'enquête révèle qu'il n'y a plus de discrimination entre les hommes, les femmes et les jeunes sur le plan social car les femmes ont pratiquement les mêmes droits que les hommes à savoir le droit à la terre en tant que propriétaire terrien, à des forêts et à la gestion des biens de la famille. Ce qui leur confère une certaine autonomie pour exercer leurs activités. Toutefois, elles sont dans l'incapacité d'exercer le pouvoir de chef de famille et de chef de village.

Sur le plan culturel les femmes participent à des cérémonies et des réunions organisées par la chefferie. A ces réunions, elles ont droit à la parole, leur point de vue est pris en compte par la

chefferie. C'est ainsi que certaines affaires sont confiées à la présidente des femmes telles que le règlement des conflits entre les femmes, la trésorerie du village. Mais, elles n'ont pas accès aux cérémonies d'adoration et de sacrifice dans le bois sacré.

En pays Souamlin comme en pays Avicam après trois mois de veuvage, la veuve est libre de tout engagement et elle ne subit aucune pression des beaux parents.

Quant aux jeunes, ils ne sont pas marginalisés sur le plan social et culturel. Ils ont droit à la terre, à la forêt, à la gestion des biens de la famille, et peuvent diriger la famille en cas de besoin. En outre, les jeunes sont tous impliqués de manière effective dans la gestion des affaires du village. Ces derniers occupent des postes de notable et de secrétaire de la chefferie. La chefferie leur a même légué une partie de ses pouvoirs qui se traduit par le règlement de certains conflits ou problèmes sous l'autorité du président des jeunes.

Toutefois, il conviendrait de faire remarquer que la situation favorable des femmes et des jeunes dans l'environnement socioculturel à Grand-Lahou date de l'an 2000. L'enquête révèle qu'elle constitue la résultante de faits majeurs. En effet, en deux mille (2000) suite au décès du chef de terre d'alors, le conservateur le plus influent de la tradition à Nadibo 2, l'une des localités de Grand-Lahou, les héritiers se sont révoltés pour réclamer plus de droits.

Face à l'ampleur et la persistance de cette revendication, les autorités coutumières ont convoqué des assises pour prendre des décisions afin d'arrêter certaines injustices faites aux jeunes et aux femmes sur le plan social. Cette initiative s'est soldée par le relâchement de certaines us et coutumes à l'égard des jeunes et des femmes notamment le droit à la terre, à l'héritage, à la gestion des biens de la famille et l'implication des jeunes dans la gestion du village.

Les défis liés au PNA

La principale menace anthropique sur le parc est le braconnage qui s'exerce aussi bien sur la faune terrestre qu'aquatique (Figure 1 ci-dessous).

[3] Diversité floristique, Koffi Arsène, 2015

Figure 1 : *Classement par importance décroissante et proportion des différents types de menaces anthropiques dans le Parc national d'Azagny*

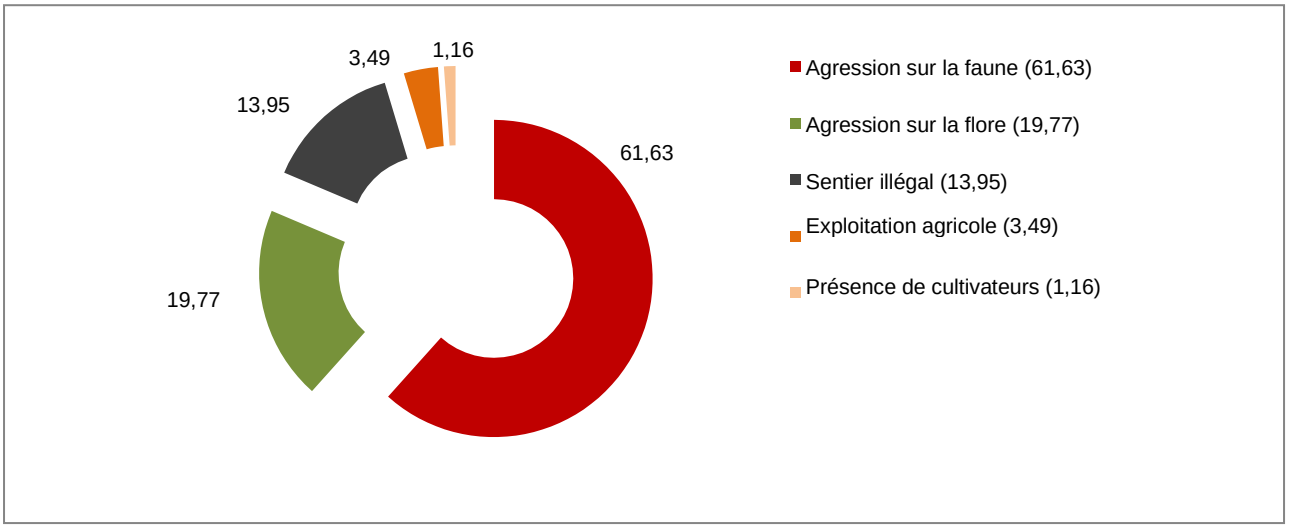

Source, MAHO, 2012

❖ **PARC NATIONAL DE LA MARAHOUE (PNM)**

Le PNM se situe en plein cœur du pays Gouro, caractérisé par des densités de population élevées, avoisinant les 100 habitants par km². L'exploitation de la forêt à des fins agricoles a débuté dans les années 1930 aux alentours des villes de Bouaflé et de Daloa, avant de s'étendre en direction des centres secondaires tels que Vavoua, Sinfra et Bonon.

<u>Organisations socioculturelles et normes sociales des populations en pays Gouro</u>

Les Gouro occupent la plus grande superficie du département de Bouaflé, ils sont voisins avec deux groupes moins nombreux les Ayahou et les Yohourè (Rouget, 1960). Chez les Gouro, la parenté s'établit en ligne masculine à partir d'un ancêtre mâle commun à savoir le patrilignage. Dans ce régime, c'est le frère consanguin ou germain, et à défaut le fils aîné du défunt qui hérite après le décès du père.

L'ethnie Gouro comprend une quarantaine de tribus, groupements territoriaux comportant plusieurs villages et qui assument des fonctions surtout guerrières et économiques. Ces tribus sont généralement composées de familles étendues, patrilinéaires, d'origines différentes et unies par des liens d'alliance.

Au plan de l'organisation, les Gouro ne sont pas organisés autour d'une autorité centrale, (Rouget, po.cit). Selon Meillassoux (1999), les Gouro ne connaissent pas de chefferie institutionnalisée.

En pays Gouro, c'est le conseil des anciens qui règle les conflits aux niveaux de la famille, du village ou de la tribu. Des guerriers au pouvoir éphémère prennent la conduite de guerres qu'ils ont souvent eux-mêmes déclenchées. Dans la gestion du village, les Gouro ont recouru à la société de masques qui ont des fonctions tant sociales que religieuses. Les plus connues sont le Gyè, le Zamblé, le Goli auxquels seuls les hommes sont initiés. Tandis que les jeunes filles sont excisées et initiées à la société des femmes Kenè.

Les femmes exercent les tâches ménagères et agricoles. Il s'y ajoute d'autres activités de pêche, de collecte ou d'artisanat. Lors de la saison sèche, à la décrue des rivières, les femmes se rassemblent en petits groupes pour écoper les mares stagnantes et ramasser le poisson qui y demeure emprisonné.

La répartition des tâches s'explique dans une perspective sociale. Elle repose sur des interdictions faites aux hommes, et non aux femmes, d'accomplir certains travaux. Les hommes ne peuvent ni planter, ni cultiver, ni récolter le riz. Ils ne peuvent non plus piler les aliments, ni faire la cuisine. Ils dépendent dans les deux cas du travail complémentaire et final des femmes pour engager les rapports sociaux associés à la nourriture. De ce fait, le mariage devient la condition nécessaire qui permet de disposer du riz, de nourrir des dépendants et des hôtes, donc d'occuper un certain rang. Les deux localités faisant l'objet de l'étude sont peuplées par les Gouro. Les résultats de l'enquête révèlent que dans la communauté Gouro, les femmes n'ont pas droit à la terre mais elles y ont accès pour la pratique des cultures vivrières. Il en va de même pour la gestion des biens de la famille, même au décès de leurs époux. Les normes sociales dans la communauté Gouro sont restrictives pour les femmes en matière de gestion du village, elles ne sont ni associées, ni conviées à certaines réunions convoquées par la chefferie ou les hommes. En somme toutes les cérémonies officielles sur la place publique (règlement des conflits, la libation) sont réservées aux hommes, aux jeunes et à la chefferie. Pendant les différentes cérémonies ou réunions, les jeunes ont droit à la parole pour exprimer leurs points de vue. En outre, ils organisent la dance des masques dans les villages et les cérémonies d'initiation en accord avec les anciens du village.

Moyens de subsistance des populations

Les activités économiques dans la zone sont : l'agriculture, la pêche, le commerce et l'élevage. L'agriculture (la cacaoculture et le vivrier) est la principale activité citée par les populations. Elle est pratiquée par les populations réunies dans les 158 unités d'habitats, soit 96% des peuplements. On dénombre aussi 8 regroupements des pêcheurs et des éleveurs. La pêche et l'élevage ne représentent que des activités secondaires. Le défi anthropique est très considérable

dans le PNM (voir figure 2).

Figure 2 : *Classement par importance décroissante et proportion des différents types de menace anthropiques dans le Parc national de la Marahoué*

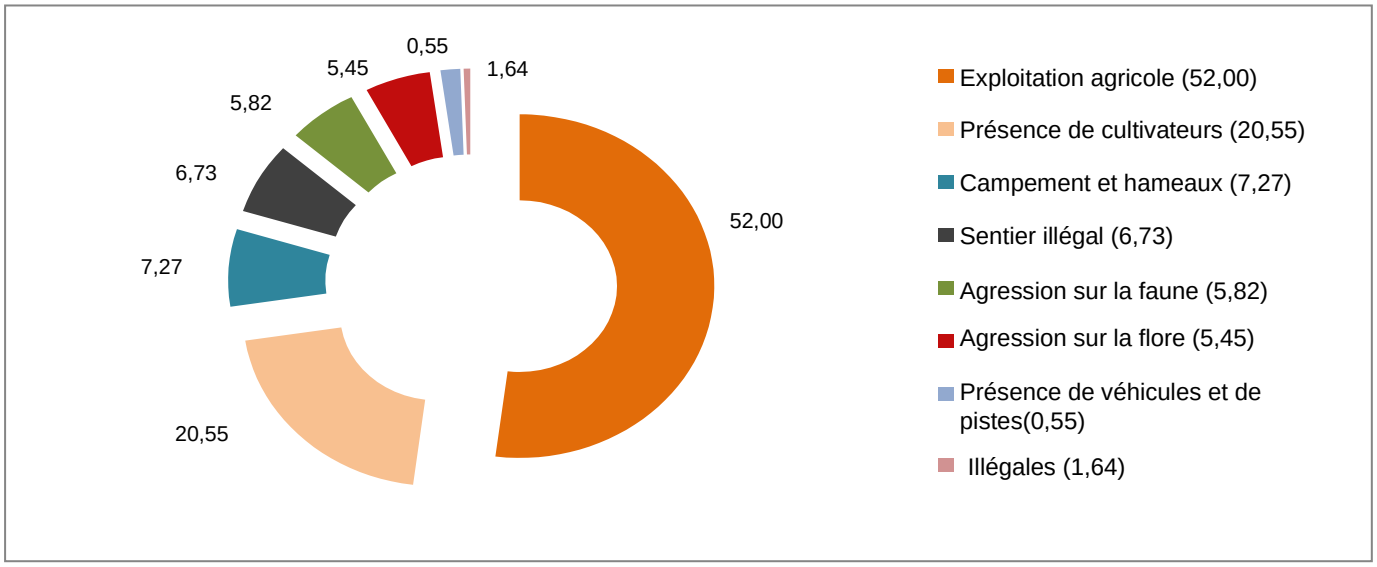

Source, Maho, 2012

1.2- L'érosion côtière

❖ **Zone de Port-Bouët et d'Assinie**

L'évolution régulière du littoral d'Abidjan et d'Assinie est marquée par des épisodes érosifs particuliers voire spectaculaires : effondrement de la plage à plusieurs reprises au début du vingtième siècle (Tastet et al., 1985) ; reculs spectaculaires de la côte sur plusieurs dizaines de mètres dans les années 1980 (Abe, 2005 ; Paskoff, 1993). Les causes de ces épisodes érosifs importants qui ont influencé considérablement les rivages ivoiriens ne sont pas toujours maitrisées et leurs impacts n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation de la vitesse moyenne de mobilité du trait de côte.

<u>Organisations socioculturelles et normes sociales des populations d'Assinie</u>

Selon Gabin (1994), les habitants des quatre cantons (Adouvlai, Essouma, Ehotilé, Adjouan) qui résident autour du complexe lagunaire[4] (Aby, Tendo et Ehy) représentent la population

[4] Les lagunes Aby, Tendo et Ehy, situées au Sud-Est de la Cote d'Ivoire, s'étendent sur une superficie de 424

d'Assinie et ont la caractéristique commune d'être tous du groupe culturel Akan. Dans ces sociétés, le système de filiation est matrilinéaire. C'est le cas des Essouma d'Assouindé et Assinie France qui sont des constituants de notre champ d'étude. La division du travail dans ce système s'effectue en fonction du sexe. Les femmes se consacrent généralement aux activités nécessitant moins d'effort physique, elles s'occupent par exemple de la transformation et de la commercialisation du poisson. Les hommes se consacrent à la pêche, aux cultures de rente, selon que l'enfant est une fille ou un garçon, il aidera le parent de même sexe dans sa tâche.

Au niveau de l'organisation politique on note une organisation centralisée du pouvoir sous forme de royaume à la tête duquel se trouve un souverain dont le pouvoir est reconnu et respectée par ses populations. A ce niveau, une légère différence est à noter : dans le canton Adouvlai, il n'existe pas de roi, mais un chef de canton avec un pouvoir fort et reconnu.

Le pouvoir exécutif est détenu par le chef de canton et ses notables au niveau cantonal et par le chef du village, les notables et le chef guerrier au niveau du village. Entre les membres de cette catégorie sociale, tant au niveau du royaume, du canton, que du village, des rapports d'autorité et d'échange d'avis consultatifs sont entretenus. En outre, entre le président des jeunes et le peuple ce sont exclusivement des rapports d'autorité.

Dans le canton Essouma, le chef du village est assisté dans ses fonctions administratives et judiciaires par des notables. Mais, dans l'exécution des travaux d'intérêt public, les jeunes gens des villages, indépendamment de leur rôle dans la vie individuelle, fournissent la main-d'œuvre aux entreprises du chef et de la communauté.

Les femmes sont marginalisées par la coutume en ce qui concerne la gestion, le contrôle, et l'appropriation des espaces. Elles sont plus propriétaires de cultures que de terre. Elles ont le droit d'utilisation de la terre selon la tradition (droit qu'on obtient par le mariage ou par un parent avant le mariage ou en cas de divorce (Zueli, 2009). L'enquête révèle que ces pratiques coutumières liées à la marginalisation des femmes ont cours dans les deux villages enquêtés dans le cadre de cette étude.

Moyens de subsistance des populations

Les principales cultures pérennes de la région sont le palmier et le cocotier. Le faible prix du kg du palmier (45F/kg entre 1986 et 2000) a amené les producteurs à s'orienter vers de nouvelles cultures, comme l'hévéa beaucoup plus rentable. C'est pourquoi de 1986 à 2000, on a constaté une baisse des superficies consacrées à la culture du palmier à huile au profit d'hévéa.

km2. Elles forment la frontière naturelle avec le Ghana.

En outre, la volonté accrue des populations à étendre les cultures vivrières s'est traduite par une saturation des terres. Pour compenser les pertes de productivité, les populations se tournent vers la pêche. Les différentes techniques de pêche ont permis le développement de la pêche maritime artisanale. Ce qui constitue une opportunité pour les femmes qui sont très impliquées dans la commercialisation du poisson. Ainsi, les techniques de fumages mises au point permettent aux femmes d'améliorer leur prix de vente et d'acheminer leurs produits sur le marché d'Adiaké et des localités environnantes.

- **Jacqueville**

Le département de Jacqueville est caractérisé par une côte très sablonneuse située entre la mer et la lagune Ebrié, (N'Douffou, 2012). On y trouve une côte sableuse et un système lagunaire très impressionnant (Ministère de l'Environnement, 2003).

Organisation socioculturelle et normes sociales en pays Alladjan

L'organisation socioculturelle en pays Alladjan est perceptible à travers l'encadré ci-dessous.

Encadré extrait : du livre Théorie des pouvoirs et idéologie : l'organisation socio-politique des côtiers en Côte d'Ivoire, P33-64, Marc Auge

L'organisation sociale des Alladian repose, comme celle d'un certain nombre de leurs voisins (Ébrié, Adioukrou, Avikam…), sur la double reconnaissance de la parenté en ligne maternelle et du lien privilégié unissant le père à son fils. La résidence est patri-virilocale ; le terme « cour » (*əbü*) a deux acceptions : il désigne à la fois la cour au sens résidentiel, comme ensemble de cases regroupées autour de celle du « chef de cour » et séparées des autres cours par une clôture de bambous, et la cour au sens social comme ensemble des individus actuellement vivants d'un même matrilignage (*etyoko*). Plusieurs *etyoko* forment un *ɛme* (matriclan) qui peut être réparti dans plusieurs villages. La cour au sens social s'identifie à la cour au sens résidentiel dans la personne du chef de lignage, chef de cour gardant la chaise (*abu*) du lignage : c'est en effet l'héritier de ce chef de cour dans la ligne maternelle (son frère ou son neveu utérin, réels ou classificatoires) qui lui succède à sa mort, quittant la cour de son propre père, et venant s'installer dans la cour où se trouve la « chaise » ou « trône » de lignage ; il est suivi lui-même de sa femme et de ses enfants non mariés et rejoint les enfants du chef de cour précédent. Le système alladian n'est donc pas, à proprement parler, dysharmonique, mais hémi-harmonique, ou si l'on veut semi-harmonique, l'opposition entre matrilinéarité et patrilocalité ne valant pas pour les chefs de lignage. L'opposition entre la

descendance des hommes et celle des femmes d'un même lignage s'exprime dans les deux termes *ɛbiẅi* et *əbüẅi* : les premiers sont les enfants des hommes du lignage, qui habitent en principe la cour au sens résidentiel ; les seconds sont les enfants des femmes du lignage, de la cour au sens social, mais ne résident pas en principe dans la cour où se trouve le siège de leur lignage.

L'enquête réalisée dans les villages d'Avagou, et d'Abreby montre :

- Une marginalisation des femmes du point de vue de l'accès à la terre et du droit à l'héritage ;
- Un manque de participation des femmes dans les prises de décision du village ;
- Un traitement discriminatoire au niveau de la veuve : restriction de ses droits ;
- Une exclusion au niveau de la gestion des ressources forestières.

Toutefois on note une prise en compte de la jeunesse au niveau des réunions et cérémonies des chefferies.

Les moyens de subsistance des populations

L'agriculture de ce pays côtier est à cheval sur les cultures d'exportation telles que le cocotier, le palmier à huile, le cacao et l'hévéa (tableau 3) et les cultures vivrières comme le manioc, le maïs, le riz, le gombo, l'aubergine, le chou, la salade, le piment, la tomate (tableau 4). En matière de culture d'exportation, le palmier à huile et le coco prédominent.

Tableau 3 : *Les cultures d'exportation pratiquées à Jacqueville*

Spéculation	**Superficie (ha)**		**Nombre de producteurs**	
	2007	**2012**	**2007**	**2012**
Coco	**6590**	**1425**	**854**	**300**
Palmier à huile	**13775**	**13185**		**2818**
Hévéa	**211,50**	**1665**	**66**	**400**
Cacao		**366**		**128**

Source : Direction Départementale de l'Agriculture de Jacqueville, 2007, 2012

Au niveau des cultures vivrières et maraichers, il se dégage respectivement une prédominance du manioc et des aubergines.

Tableau 4 *: Les cultures vivrières pratiquées à Jacqueville*

Type de culture	**Sp**	**Sup(ha)**	**N/exp**	**P/est (t)**
Cultures Vivrières	Manioc	437,25	512	507,25
	Maïs	65,25	76	96,25
	Riz pluvial	55,75	47	65,75
Cultures maraîchères	Aubergines	47,27	69	97,2
	Gombos	35,45	56	48,95
	Piments	5,2	4	12,8
	Chou	2,5	8	14,2
	Tomate	0,75	1	6,7

Source : Direction Départementale de l'Agriculture de Jacqueville, 2007*,*

Dans les villages ayant fait l'objet de l'enquête on note une forte concentration des hommes au niveau des cultures de rentes telles que le palmier alors que les jeunes et les femmes sont plus enclins à la pratique de la culture du manioc. On note également dans ces villages que les femmes s'adonnent en plus à la transformation du manioc en attiéké qui constitue d'ailleurs un nutriment beaucoup consommé en pays Alladjan. Dans ces localités, le besoin des jeunes et des femmes porte surtout sur leur autonomisation qui passe par la formation et le financement de leurs activités telles que les AGR (activités génératrices de revenus).

L'organisation socio-culturelles et les normes sociales dans les zones d'études montrent des similitudes et des différences du point de vue de la prise en compte du genre dans le vécu socio-économique et culturel des populations.

En somme pour chacune des zones étudiées, l'enquête révèle que les résultats mitigés observés concernant le genre sont surmontables comme ce fut le cas de Grand-Lahou. Cette bonne pratique appelle la nécessité d'inverser la problématique du genre pour la quasi-totalité des zones étudiées au niveau des points suivants :

- Faible niveau d'implication des femmes aux prises de décisions communautaires ;
- Les femmes sont fortement marginalisées en termes d'accès aux ressources (accès à la terre) ;
- Marginalisation de la femme et des enfants du point de vue du droit à l'héritage ;
- Traitement discriminatoire au niveau de la veuve : restriction de ses droits ;
- Survivance de norme sociale selon laquelle la femme ne doit pas se faire consulter par un

gynécologue de sexe masculin ;

- Le mariage forcé reste prégnant et les filles scolarisées n'en sont pas encore épargnées ;
- Le lévirat, pratique coutumière qui oblige la veuve à épouser le frère de son mari défunt, tendant à disparaitre constitue encore une préoccupation.

2- Genre et équité sociale dans la gestion des aires protégées et érosions côtières

Événements clés portant sur l'intégration de la dimension de genre dans la réduction des risques de catastrophes

➢ **2001**

Une réunion du groupe d'experts sur la gestion environnementale et l'atténuation des catastrophes naturelles selon une perspective axée sur le genre (Environnemental Management and the Mitigation of Natural Désastres : A Gender Perspective) a été organisée à Ankara, en Turquie, par la Division de la promotion de la femme des Nations Unies (DPF), en collaboration avec l'UNISDR. Le groupe a recommandé l'inclusion de la gestion environnementale et de la réduction des risques de catastrophes sensibles au genre dans l'agenda du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) de 2002.

➢ **2002**

Les questions préconisées à l'issue de la réunion d'Ankara ont été intégrées dans l'agenda du SMDD et dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, adopté en conclusion du Sommet.

La 46ème session de la commission de la condition de la femme s'est principalement intéressée à la gestion environnementale et à l'atténuation des catastrophes naturelles. La commission a adopté un ensemble de recommandations en matière de politique reconnaissant le rôle de la femme dans la prévention, la réponse et le relèvement liés aux catastrophes naturelles. Les gouvernements participant à la commission ont demandé que des actions soient menées dans le but de renforcer leurs capacités, en garantissant leur pleine participation à de telles initiatives. Ils se sont également prononcés en faveur d'une collecte de données ventilées selon le genre et ont appelé à l'identification des meilleures pratiques en la matière.

➢ **2004**

Atelier sur l'égalité entre les genres et la réduction des risques de catastrophes organise à Honolulu, à Hawaii. Les participants à l'atelier se sont fondés sur les progrès enregistrés en matière de réduction des risques de catastrophes pour souligner que les opportunités de mise en œuvre de pratiques et de politiques sensibles au genre étaient encore trop souvent négligées dans les efforts communautaires de réduction des risques ainsi que dans les initiatives menées

par les gouvernements à cet égard. Les participants ont convenu d'élaborer un recueil d'informations sur la dimension du genre dans les catastrophes naturelles (Gender and Disaster Source book). Ils ont également réclamé que la deuxième Conférence Mondiale sur la Prévention des Catastrophes (CMPC II) ainsi que les travaux en cours en matière de réduction des risques de catastrophes intègrent explicitement une perspective axée sur le genre dans les politiques et les pratiques y afférentes.

- **2005**

Deuxième Conférence mondiale sur la Prévention des Catastrophes (CMPC II) organisée à Kobe, au Japon, en janvier 2005. La plate-forme pour l'égalité entre les genres et la réduction des risques de catastrophes a exigé de toutes les nations représentées à la conférence mondiale d'envisager l'intégration de la dimension genre dans cinq domaines spécifiques, grâce aux mesures suivantes :

- Prise en compte systématique des perspectives axées sur le genre dans toutes les initiatives de gestion des catastrophes ;
- Renforcement des capacités dans les groupes de femmes et les organisations communautaires ;
- Garantie de la prise en compte systématique de la dimension de genre dans les actions de communication, de formation et d'éducation ;
- Création d'opportunités pour les femmes dans les domaines de la science et de la technologie ;
- Garantie de l'intégration de la notion de genre dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes.

La 49ème session de la Commission de la condition de la femme a adopté une résolution sur les catastrophes résultant des aléas naturels, qui invite les gouvernements à intégrer les perspectives de genre dans toutes les phases de planification de leur préparation aux catastrophes et de prendre en compte la dimension de genre dans les secours post catastrophe.

- **2006**

La perspective de genre dans la réduction des risques de catastrophes a été incluse dans l'agenda de la Conférence internationale de Davos sur la réduction des risques liés aux catastrophes, organisée en 2006 en Suisse.

- **2007**

Le Forum de Stockholm pour la prévention des catastrophes et le relèvement a été organisé par le dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes naturelles et de relèvement

(GFDRR) de la Banque mondiale, en collaboration avec l'Agence Suédoise de coopération Internationale au Développement (SIDA) et l'UNISDR. Le forum a reconnu la nécessité d'un engagement à long terme intégrant la dimension de genre pour résoudre les problèmes sous-jacents de vulnérabilité et de pauvreté, de manière à appuyer les progrès en matière de réalisation des OMD.

La Conférence de haut niveau sur la réduction des risques, l'atténuation des effets et le relèvement à la suite de catastrophes naturelles dans la Grande Caraïbe a été organisée à Haïti, par l'Association des Etats de la Caraïbe. Il en a résulté un Plan d'action pour l'intégration du genre à titre de préoccupation interdisciplinaire dans les politiques, les plans et les actions portant sur la réduction des risques de catastrophes dans la Grande Caraïbe.

- **2008**

Le Troisième Congrès mondial des femmes en politique et dans la gouvernance s'est déroulé sous le thème suivant : Intégration de la notion de genre dans les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophes. Il a donné lieu à l'adoption de la Déclaration de Manille sur l'action mondiale en faveur de l'intégration de la dimension de genre dans le changement climatique et la réduction des risques de catastrophes. Le congrès a rassemblé des législateurs et des responsables politiques de différents horizons, réunis sous l'égide du Center for Asia Pacific Women in Politics (CAPWIP), en partenariat avec l'UNISDR, le PNUD, l'UICN, le PNUE, l'UNIFEM, la BAD et la WEDO.

- **2009**

La conférence internationale sur le genre et la réduction des risques de catastrophes, qui a eu lieu à Beijing, en Chine, a été conjointement organisée par la All China Women's Federation et l'UNISDR en collaboration avec le Ministère des Affaires civiles chinois et le système des Nations Unies en Chine. S'appuyant sur les travaux du Troisième Congrès mondial des femmes en politique et dans la gouvernance, plus de 200 participants issus de 43 pays ont passé en revue les progrès réalisés et les défis rencontrés dans la prise en compte systématique des perspectives liées au genre dans la réduction des risques de catastrophes. Les participants se sont émus du fait que la dimension de genre demeurait, malgré tout, en marge des négociations nationales et internationales actuellement menées sur la réduction des risques de catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques et que les considérations liées au genre n'avaient pas été véritablement appliquées en tant que principe fondamental dans l'élaboration des politiques et des cadres de travail. La conférence a convenu d'un ensemble de neuf actions réalisables faisant partie de l'Agenda de Beijing pour une action mondiale en faveur de la réduction des risques de catastrophes sensible au genre.

A la lumière de ces évènements de niveau mondial, l'on constate que les actions progressives de plaidoyer et de sensibilisation ont contribué à une meilleure compréhension de la réduction des risques de catastrophes et du genre comme étant des questions interdisciplinaires qui doivent être prises en compte dans l'ensemble des secteurs liés au développement. Ces considérations ne peuvent pas être traitées indépendamment du développement socioéconomique dans lequel elles s'inscrivent.

C'est en cela que la Côte d'Ivoire adhère à l'idée selon laquelle l'approche genre, constitue le meilleur moyen pour réaliser le développement durable et assurer le bien-être de toute la population. Aussi s'est-elle engagée, à prendre des mesures pour réduire les inégalités en intégrant cette démarche à ses programmes de développement conformément aux engagements pris au niveau international et national.

Au niveau international, le pays a ratifié :

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) ;
- Protocole facultatif à la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme ;
- Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistreme nt des mariages ;
- Convention sur la nationalité de la femme mariée ;
- Protocole de Palerme visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier les femmes et les enfants ;
- Convention de l'OIT (n°100) consacrant l'égalité de rémunération entre la main d'œuvre masculine et féminine pour un travail de valeur égale ;
- Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
- Protocole Additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo) ;
- Charte Africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (CADEG) ;
- Acte Additionnel pour l'Égalité des droits entre les Femmes et les Hommes pour un Développement Durable dans l'espace CEDEAO.

Au plan national, différents engagements se sont traduits par diverses politiques, stratégies, réformes institutionnelles et législatives, aussi bien au niveau de la planification et qu'à travers diverses autres mesures particulières. La Côte d'Ivoire a adopté un plan d'action de mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies en 2007 ainsi qu'une

stratégie nationale genre en 2009. Nonobstant le cadre formel, l'égalité entre les sexes est établie par la Constitution de 2000 qui affirme l'égalité pour tous et la lutte contre les discriminations dans l'accès aux ressources de production et dans leur contrôle.

Ce cadre est confirmé et renforcé par la nouvelle constitution de 2016 qui consacre en ses Articles 35, 36 et 37, la promotion des droits politiques et sociaux de la femme et l'Article 4 qui interdit les discriminations basées sur le sexe.

Aussi faut-il souligner en 2014, l'adoption d'une stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG).

La mise en place d'un Observatoire National de l'Equité et du Genre (ONEG) par Décret no 2019-592 du 03 juillet 2019.

Les Articles 58, 59, 60 et 67 du Code Civil qui traduisent la Cogestion du ménage et la suppression de la notion de chef de famille**.**

Loi nº 2019-870 du 14 octobre 2019 favorisant la représentativité des femmes qui institue le quota minimum de 30%.

Loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 modifiant la loi 95-696 relative à l'enseignement précise le régime juridique du principe de l'école obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de 06 à 16 ans.

La Constitutionnalisation du droit des femmes à la propriété privée en son article 11 qui institue le droit de propriété pour tous.

En ce qui concerne le lien entre les actions contre les effets des Changements Climatiques, le pays s'est doté de plusieurs textes juridiques notamment :

- Décret n° 2012-988 du 10 octobre 2012 portant organisation et fonctionnement de la Plateforme Nationale de Réduction des Risques et Gestion des Catastrophes **;**
- Arrêté n°618/PM/CAB du 25 novembre 2015 portant organisation et fonctionnement des Comités sectoriels du Comité Intersectoriel de la Plateforme Nationale de Réduction des Risques et Gestion des Catastrophes **;**
- Arrêté n° 619/PM/CAB du 25 novembre 2015 portant organisation et fonctionnement du Secrétariat Exécutif de la Plateforme Nationale de Réduction des Risques et Gestion des Catastrophes **;**
- Arrêté n° 00246 MINEDD/CAB du 04 septembre 2020 portant organisation, attribution et fonctionnement, organisation et mise en œuvre et gestion du projet activités habilitantes pour la préparation de la quatrième Communication Nationale (QCN) et du deuxième Rapport Biennal actualisé (BUR2) sous la convention-cadre des Nations sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

Sans être exhaustif, il convient de préciser que la Côte d'Ivoire dispose d'un arsenal juridique formel en faveur des femmes. La plupart des lois adoptées ces dernières années contiennent des mesures spéciales pour l'égalité entre les hommes et les femmes, prouvant ainsi que des efforts sont faits par la Côte d'Ivoire pour aligner son arsenal juridique aux standards internationaux.

Malgré ce dispositif, la Côte d'Ivoire se situe bien en-dessous de la moyenne régionale de l'Afrique subsaharienne, et très loin de la cible minimale de 30% de représentativité des femmes aux postes de décision préconisée par les instances internationales et régionales à laquelle le pays s'est engagé, pour que celles-ci puissent espérer influencer les processus de développement, et jouir des dividendes de la croissance.

De tels déséquilibres reposent sur des inégalités d'ordre structurel, soutenues par des normes sociales, une société marquée par des stéréotypes basés sur le genre fortement enraciné chez les hommes comme les femmes, qui les modèlent et restreignent leur participation effective au développement du pays.

En sommes, en dépit de l'égalité constitutionnelle de droit, de la ratification de la plupart des engagements internationaux en faveur de la promotion de la femme, de la mise en place de dispositifs nationaux, et de quelques avancées enregistrées en la matière, le statut des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap au sein de la société ivoirienne ainsi que le partage effectif des pouvoirs et des responsabilités entre les femmes et les hommes, demeurent encore inégalitaires.

2.1- Implication des femmes, des jeunes et personnes en situation de handicap dans la gestion des aires protégées

En Afrique, il est de notoriété publique que les femmes sont la représentation sociale du sexe faible. Ce constat majeur tend à reléguer les femmes à des postes et occupations moins valorisantes comparativement aux hommes. La Côte d'Ivoire n'échappe pas à cette situation de prédominance de l'homme sur la femme. La décomposition de l'IDH[5] en fonction du sexe traduit une plus faible performance pour les femmes (0,421) que pour les hommes (0,517). Ces inégalités s'expliquent principalement par un revenu moyen des femmes ne représentant que 51% de celui des hommes et une durée moyenne d'éducation plus courte que les hommes (6 ans contre 9 ans). Cet état de fait se justifierait par les pesanteurs socioculturelles et institutionnelles qui influent fortement sur l'application du droit positif en Côte d'Ivoire. A

[5] Indice du développement humain INS- L'Institut national de la statistique / PNUD- Le Programme des Nations Unies pour le Développement/ UNFPA- Le Fonds des Nations Unies pour la Population)

preuve dans la coutume, la femme n'a généralement pas le droit d'être propriétaire terrien[6].

S'agissant de l'analyse de l'implication des femmes dans la gestion des aires protégées, ces faits laissent-t-ils entrevoir que les hommes seraient mieux impliqués que les femmes ? En outre la pratique de la norme sociale liée au droit d'ainesse qui associe souvent l'âge constitue-t-elle une source de marginalisation de la jeunesse en générale et dans la gestion des aires protégées en particulier ? Y a -t-il un cadre qui favorise l'implication des femmes et des jeunes dans la gestion des aires protégées ?

Les entretiens de terrain réalisés notamment auprès des autorités préfectorales, de l'OIPR, des chefs de communauté révèlent que la gestion d'une aire protégée est régie par des normes telles que les lois, règlements, plans d'aménagement, documents de projet, règlement intérieur de l'aire protégée, etc. Elle relève des compétences de l'OIPR, des autorités préfectorales et des eaux et forêts représentant les structures étatiques. En d'autres termes, l'Etat est le seul décideur. Toutefois, il est important de mentionner que les jeunes et les femmes ne sont pas en reste. Les femmes et les jeunes sont impliqués dans la gestion des aires protégées mais de diverses manières et en fonction des zones visitées. Dans le parc national d'Azagny, il existe deux niveaux d'implications. Le premier niveau met en exergue le cadre décisionnel et le second un cadre négocié où les autorités publiques en charge des décisions viennent appuyer et renforcer des règles locales largement inspirées des droits et usages traditionnels, mais compatibles également avec les lois du pays. Cela se traduit par les Associations Villageoises de Conservation et de Développement (AVCD).

Ce cadre regroupe les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap pour les activités de préservation du parc national d'Azagny. A travers cette association, les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap obtiennent des financements de l'OIPR pour réaliser des projets qui contribuent à la préservation du parc national d'Azagny.

Au niveau du parc de la Marahoué, on note l'inexistence d'un cadre formel qui implique les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap. Toutefois les entretiens révèlent que les jeunes et les femmes sont souvent considérés comme les *« appuis des agents de l'OIPR pour le déguerpissement des infiltrés »*. Cette implication consisterait pour les jeunes et les femmes interrogées à investir le parc avec les agents de l'OIPR et procéder au déguerpissement des infiltrés et au gel de leurs matériels d'exploitation (machettes, dabas, etc).

Concernant le Parc National de la Comoé, l'enquête qualitative révèle que les villages à

[6] Résume du document de politique nationale sur l'Egalite des chances, l'équité et le genre, Ministère de la famille et des affaires sociales, Côte d'Ivoire

proximité du Parc précisément dans la sous-préfecture de Kong, les activités de gestion du parc enregistrent la participation des jeunes et des hommes. Ce constat est aussi prouvé dans le propos d'un leader communautaire en ces termes : *« les hommes et les jeunes sont associés à la gestion des aires protégées »*. Leurs activités portent entre autres sur la surveillance du Parc, la dénonciation des infiltrés. Cependant, les enquêtes qualitatives montrent que les femmes et les personnes en situation de handicap~~s~~ sont exclues de la gestion des aires protégées. Cette exclusion trouve son fondement dans les normes sociales locales qui caractérisent la femme comme sexe faible et les personnes en situation de handicap comme des « hommes diminués ». Aussi ce déficit d'implication de ces deux couches sociales est amplifié par la présence des groupes terroristes dans la région.

De ce qui précède on note que le genre et l'inclusion sociale en matière de la préservation des aires protégées est à géométrie variable selon qu'on se déplace d'une région à l'autre. En outre les femmes et les jeunes ne sont pas impliqués au premier chef. Enfin, les personnes en situation de handicap constituent la couche la plus vulnérable.

2.2. Implication des femmes, des jeunes et personnes en situation de handicap dans la gestion des érosions côtières

Le littoral ivoirien est menacé par l'érosion côtière. La situation est critique sur la côte basse sableuse, entre Grand-Lahou et Assinie, notamment au niveau de la plage de Port-Bouët. Ces dernières années, ce littoral a reculé de manière spectaculaire sur de courtes périodes, sous la houlette des évènements météo-marins. Ceux de juillet 1984, août 2007, août 2011 ont profondément marqué la mémoire collective à cause de l'ampleur de leurs effets (destruction de routes, de maisons et d'équipements), (Koffi Koffi et al, 2013). Les questions liées à l'érosion côtière sont d'autant plus préoccupantes que le rapport de la Banque Mondiale (2020), relatif aux effets des changements climatiques sur l'érosion côtière, mentionne notamment que l'intensité des phénomènes climatiques extrêmes vont amplifier le phénomène d'érosion et générer davantage d'inondations le long du littoral en Côte d'Ivoire.

Ces signaux négatifs soulèvent l'urgence de contenir cette situation qui perdure. Cependant à la pratique, l'enquête qualitative réalisée dans la zone d'Assinie, de Port Bouet et de Jacqueville révèle que les actions de l'Etat sont moins perceptibles et n'associent pas les populations locales contrairement aux pratiques étatiques dans la gestion des aires protégées. Face à ce constat, on note qu'un fil tisse insidieusement sa toile au niveau des initiatives locales qui se caractérisent par des actions de « structures » informelles constituées de groupes de jeunes, de femmes et

d'hommes. Leurs actions entreprises sont basées sur le modèle traditionnel de répartition des tâches entre les hommes et les femmes participant ainsi au renforcement de l'iniquité entre les sexes.

Dans les villages d'Assinie que sont Assouindé et quartier France, les observations, les entretiens et les focus group ont permis de constater l'existence des structures de solidarité sociale, avec l'existence de réseaux d'obligations traditionnelles et des formes de réciprocité indispensables en vue d'un certain équilibre social des populations impliquées. Cette solidarité tire son origine de l'hétérogénéité des communautés qui habitent en bordure de la mer et de l'institutionnalisation faite par la chefferie. Vous ne trouverez pas seulement des pêcheurs sur les côtes, mais aussi des agriculteurs, des maçons, etc... Ainsi, face aux contingents de la vie en général, et à l'érosion côtière en particulier, la réaction des populations est spontanée et solidaire. *« Lorsqu'un frère du village voit son voisin entrain de remplir des sacs avec le sable pour empêcher l'avancée de l'eau, automatiquement il vient l'aider ». Et de fil en aiguille une masse critique de personnes vole au secours pour prêter mains fortes aux sinistrés.*

Pour faire face à l'érosion côtière, les populations d'Assouindé et du quartier France empilent des sacs remplis de sable en bordure de mer. Ce travail se fait en groupe avec toutes les communautés sans distinction, ni d'exclusion de genre.

Il n'y a pas de contrainte physique à participer aux actions contre l'érosion, mais, elle est morale selon les résultats de l'enquête. De manière spécifique *c*omment les actions de lutte contre l'érosion sont-elles organisées et quelles sont les taches des hommes, des femmes, des enfants, des handicapés ? Les résultats de l'enquête qualitative montrent que les activités proposées aux femmes restent des taches dites *« peu importantes »*. Le rôle le plus important dans la gestion des tâches pour la lutte contre l'érosion côtière est celui exercées par les hommes. Ce fait est soutenu par une de leurs normes sociales qui stipule que les hommes ont plus de force que les femmes. *« Les sacs sont attrapés et ouverts par les femmes, ensuite les hommes ramassent le sable et les remplissent. Les enfants à partir de 15 ans sont chargés de couper des cordes pour attacher les sacs. Le reste du travail qui consiste à empiler les sacs est fait par les hommes uniquement, car cela demande assez d'effort physique. Quant aux personnes âgées et aux sages du village, ils se consacrent à la prière des mânes ». Toutefois, on note que* des tâches physiques ne sont pas assignées aux personnes en situation de handicap, leurs actions se limitent aux idées et à la participation aux différentes réunions.

Au niveau de Port-Bouët, l'enquête qualitative laisse entrevoir l'absence de l'implication des jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap dans la gestion de l'érosion côtière.

La gestion du littoral constitue la priorité du Ministère du Tourisme. Cette affirmation est renforcée par les propos suivants « *depuis le déguerpissement des populations autour des plages, la gestion est détenue par le Ministère du Tourisme* ». C'est ce constat qui rend difficile la gestion inclusive de l'érosion côtière à Adjoufou. Ainsi, la difficulté de gestion inclusive de l'érosion côtière a installé dans l'imaginaire des jeunes, une incertitude quant à leur participation aux activités sur les connaissances du changement climatique. De leur avis, la commune de Port-Bouët compte plusieurs ONG ; mais disent-ils, *« aucun programme sur la gestion inclusive de l'érosion côtière n'a été fait pour nous aider ici »*.

Par conséquent, on note une quasi-absence des OSC représentant des groupes vulnérables (femmes, jeunes et personnes en situation de handicap) face aux changements climatiques.

Le département de Jacqueville ne déroge pas à cette « règle » en matière de gestion de l'érosion côtière. En effet, les actions et les initiatives étatiques ne prennent pas en compte les populations locales. En outre, on note à Jacqueville une quasi-absence de mécanisme endogène pour pallier les effets néfastes de l'érosion côtière. L'implication de la société civile demeure faible. Certaines ONG s'y intéressent comme celle dénommée « Jacqueville propre ». Mais en l'absence d'un cadre formel qui implique l'état, la société civile et les populations locales, la lutte contre l'érosion côtière sera un objectif constamment visé mais difficilement réalisable. C'est en cela que, Critié (2019) soutient que les communautés locales ont une relation avec leur mer, elles connaissent la mer, elles ont ce qu'on appelle des connaissances endogènes. En impliquant les autres acteurs locaux, la gestion de l'espace serait davantage partagée, moins imposée, et tendrait vers un vivre ensemble plus respectueux des attentes de chacun.

L'implication des acteurs locaux offre des possibilités de rencontre et des opportunités sur la gestion et la gouvernance. Et partant de concilier les intérêts légitimes mais parfois antagonistes voire contradictoires des divers acteurs. Cela constitue ainsi un facteur clé de succès.

De ce qui précède on note que le genre et l'inclusion sociale en matière de l'érosion côtière se caractérise par l'existence d'un mécanisme endogène qui semble enregistrer la participation des femmes et des jeunes à des degrés divers en fonction des zones étudiées. Toutefois, la portée de leurs actions lorsqu'elles existent restent faible. En effet, l'implication effective des femmes serait sujet à caution eu égard aux pesanteurs socioculturelles identifiées (privation des femmes dans la prise de décidons, etc). En outre, le déficit d'accompagnement en matière de renforcement des capacités constitue également un défi.

2.3. Normes sociales à l'œuvre dans les communautés

2.3.1. Normes sociales à l'œuvre dans les communautés entravant ou non l'inclusion sociale des femmes, des jeunes et personnes en situation de handicap dans le processus de préservation des aires protégées

Les normes sociales régissent les attributs et les comportements considérés comme acceptables pour les hommes et les femmes au sein d'une culture ou d'un groupe social donné. Elles définissent le comportement attendu des personnes qui s'identifient ou sont identifiées par d'autres comme étant de sexe masculin ou féminin. Les normes sociales ont une influence transversale sur le comportement des individus, des groupes et des sociétés. De ce fait, les normes sociales à l'œuvre dans les communautés étudiées peuvent- elles êtres des limites pour l'inclusion sociale des femmes, des jeunes et personnes en situation de handicap dans le processus de préservation des aires protégées ?

Les constats de terrains mettent en évidence des normes sociales et sexospécifiques persistantes qui ont un effet important sur l'égalité des sexes et l'inclusion des couches sociales vulnérables dans la préservation des aires protégées. Les normes sociales qui marginalisent les femmes sont perceptibles dans la quasi-totalité des régions enquêtées. En outre, concernant la prise en compte des femmes dans la gestion des aires protégées les résultats sont mitigés. En effet, il ressort de l'analyse que les normes à l'égard des activités de surveillance par la communauté sont étroitement liées aux valeurs culturelles. Les obstacles décelés incluent la peur de se faire agresser par les infiltrés. De ce fait, la femme considérée comme le ***''sexe faible''*** ne doit pas y participer.

On note également que l'absence des voix féminines dans la gestion communautaire se prolonge également dans la gestion des aires protégées. Les femmes soutiennent-elles : *« comme nous n'avons pas droit aux prises de décision dans le village, nous ne sommes pas associées à la prise de décisions pour la gestion des aires protégées. Souvent nous participons simplement aux activités définies par les hommes ».*

2.3.2. Normes sociales à l'œuvre dans les communautés entravant ou non l'inclusion sociale des femmes, des jeunes et personnes en situation de handicap dans la gestion de l'érosion côtière

Il existe une division du travail selon le sexe, l'âge et la capacité physique de chacun dans les villages d'Assouindé et du quartier France. Dans ces différents villages, il existe une solidarité dans l'exécution des actions de lutte contre l'érosion côtière. Cette solidarité participe à l'inclusion sociale des femmes dans le processus de gestion l'érosion côtière, avec des tâches qui leur sont dédiées. Ainsi se dégagent mieux l'avantage de cette division du travail dans les villages

d'Assouindé et du quartier France, avec l'explication d'Emile Durkheim.

Pour Durkheim « La division sociale du travail se traduit par la répartition des rôles et des fonctions entre les membres de la société. Chacun est ainsi spécialisé dans une fonction, un rôle qui le rend complémentaire des autres et crée ainsi du lien social ». C'est cette norme sociale qui structure l'implication des hommes et des femmes, des filles et des garçons, des personnes âgées et des personnes vulnérables dans les localités visitées.

2.4. Identification des organismes et besoins spécifiques dans la préservation des aires protégées

Les organisations qui contribuent à la participation des hommes et des femmes, des filles et garçons, aussi des personnes en situation de handicap dans la gestion des aires protégées sont inexistantes dans les localités visitées. Néanmoins, nous avons l'ONG vision verte installée à Bouaflé qui sillonne la Marahoué.

Les besoins spécifiques identifiés dans le cadre de cette étude portent sur les préoccupations des communautés enquêtées. En effet, il ressort des résultats des focus et entretiens réalisées que des femmes et des jeunes éprouvent la nécessité de bénéficier de formations en alphabétisation, d'appui technique et financier en matière d'activité génératrice de revenu dans un contexte de plus marqué par l'interdiction d'accéder aux aires protégées.

2.5. Identification des organismes et besoins spécifiques dans la gestion de l'érosion côtière

L'étude note au sein des communautés visitées des acteurs ou structures communautaires sur lesquels le projet BENKADI peut s'appuyer pour les mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Il s'agit entre autres de :

- ✓ Mairie ;
- ✓ Sous-préfecture ;
- ✓ Comités de Gestion des Quartiers (CGQ) ;
- ✓ Leaders religieux (Chrétienne ou musulmane) ;
- ✓ Communautés étrangères (Béninoise, burkinabé, togolaise, Ghanéen) ;
- ✓ Association Lumière à Assouindé ;
- ✓ Association Eclomianbla à Assouindé ;
- ✓ Association Anouanzè à Assouindé ;
- ✓ ONG Jacqueville Propre à Jacqueville.

Concernant les besoins spécifiques dans la gestion de l'érosion côtière**,** l'étude relève que les diverses implications des hommes, des femmes et des personnes vulnérables au sein des

communautés visitées sont généralement différentes. Ainsi, leurs besoins varient en conséquence. Les besoins pratiques résultent des conditions subies par les femmes et les hommes, les garçons et les filles, les personnes âgées et les personnes vulnérables à cause des rôles qui leur sont assignés dans la gestion de l'érosion côtière et la préservation des aires protégées dans les communautés visitées. Les besoins nécessaires pour surmonter la position subordonnée des femmes par rapport aux hommes dans la gestion de l'érosion côtière. Ces besoins portent sur la formation des femmes pour qu'elles puissent s'affirmer, s'émanciper. Cela suggère nécessairement des formations en techniques d'autonomisation, en développement personnel et éventuellement en leadership.

2.6. Mécanismes sociaux endogènes de légitimation des relations de pouvoir dans la préservation des aires protégées et dans la gestion de l'érosion côtière

2.6.1- Normes sociales, acteurs clés, motivations et capacité à permettre ou à entraver le genre et l'inclusion sociale dans la préservation des aires protégées

Les acteurs clés :

- OIPR/ Ministère des Eaux et Forêts ;
- Préfets/sous-préfets ;
- Mairies/Conseils régionaux ;
- Comités de gestion locaux/ AVCD ;
- Les infiltrés des aires protégées ;
- Chefs des communautés allogènes et allochtones ;
- Les présidents des jeunes des communautés allogènes et allochtones ;
- Les femmes des communautés allogènes et allochtones ;
- Chefs autochtones ;
- Le président des jeunes autochtones ;
- Les femmes autochtones ;
- Les femmes leaders ;
- Les personnes en situation de handicap ;
- ONGs ;
- Leaders religieux.

Dans les localités enquêtées, les populations voient les aires protégées comme un espace (terre, forêt, animaux) de l'Etat protégé par les agents des eaux et forêts et l'OIPR. Ainsi, l'interdiction

d'exploiter des aires protégées est ancrée dans la consciente collective de ces populations.

2.6.2-Normes sociales, Acteurs clés, motivations et capacités à permettre ou à entraver la prise en compte du genre et l'inclusion sociale dans la gestion de l'érosion côtière

Le respect de l'autorité villageoise (le chef) par l'ensemble des communautés et des leaders est essentiel pour la réussite de toute intervention de projet dans les communautés. En effet, il ressort de nos entretiens avec les chefs communautaires, les leaders d'opinion et des focus groups une reconnaissance en *« l'autorité du chef du village ».* Comme l'atteste cet enquêté *« les décisions importantes au sein du village sont acceptées et respectées facilement lorsque le chef du village donne son approbation ».*

Dans les différents villages enquêtés, les différentes couches sociales qui participent aux réunions et prises de décisions concernant le village, ce sont :

- Le chef ;
- La reine mère
- Les notables ;
- Les Président(e)s des femmes et des jeunes ;
- Les chefs de communauté ;
- La population.

Cependant, il existe des réunions où seul le chef et ces notables siègent. Ainsi l'autorité villageoise est un élément capital du succès de la gestion inclusive de l'érosion côtière dans les communautés visitées.

Dans certains villages, le pouvoir est partagé entre plusieurs chef de quartier. Cependant, il existe un chef central que certains enquêtés considère comme un titre honorifique. *« Ici le chef central ne peut pas nous empêcher de faire quelque chose, il ne peut pas nous interdire d'aller sur l'eau ou de faire quoi que ce soit ».*

Par conséquent, les villages où le pouvoir est éparpillé, sont une entrave à la gestion inclusive de l'érosion côtière.

2.7. Mécanismes de légitimation de pouvoir par les acteurs détenteurs ainsi que les canaux identitaires pour inclure la voix des groupes exclus dans la préservation des aires protégées et la gestion de l'érosion côtière

Encadré extrait réseau collaboratif de l'apprentissage pour l'avancement du changement des normes, Document de travail, 2019

Le pouvoir est ancré dans des hiérarchies socialement construites qui se créent et se renforcent elles-mêmes, et qui donnent souvent l'impression que l'ordre actuel est naturel et inhérent, et donc immuable. L'évolution des normes sociales peut remettre en question ces hiérarchies et entraîner des réactions fortes et négatives de la part des personnes qui détiennent le pouvoir. Par exemple, les personnes qui détiennent le pouvoir peuvent, individuellement ou en groupe, utiliser la résistance verbale ou physique et se mobiliser pour faire pression contre le changement. Elles peuvent agir pour engager d'autres personnes dans leurs mouvements de résistance, même lorsque ces autres personnes ne bénéficient pas directement ou indirectement du statu quo. Pourtant, au sein d'un groupe de personnes qui détiennent le pouvoir, l'investissement individuel dans le maintien de l'ordre actuel et la volonté de changer les normes sociales peuvent ne pas être réparties de manière égale. Cela peut permettre aux interventions de se concentrer davantage sur certaines personnes qui détiennent le pouvoir en tant qu'alliés potentiels, en travaillant avec et par leur intermédiaire pour influencer et faire évoluer les autres membres du même groupe et pour soutenir l'acceptation des changements de comportement. De même, parmi ceux qui ne bénéficient pas d'un statu quo donné, certains peuvent souhaiter le maintenir. En d'autres termes, l'impuissant peut parfois être complice d'un statu quo néfaste.

Les différents entretiens réalisés laissent transparaitre que les mécanismes de légitimation de pouvoir par les acteurs détenteurs sont de natures traditionnelles. La légitimité tire son origine de la genèse et de la régularité des us et coutumes et de la tradition qui donnent au détenteur de l'autorité un pouvoir que lui confèrent les différentes communautés villageoises.

L'autorité repose sur la transmission naturelle et continue du pouvoir, à travers un système matriarcat ou patriarcat.

Les canaux identitaires révélés par l'étude pour inclure la voix des groupes exclus sont les présidents de jeunes (pour les jeunes), la reine mère (pour les femmes), car ce sont ces acteurs qui assistent au nom des groupes de jeunes, de femmes et de personnes vulnérables aux assemblées dans les différents villages visités.

3. Matrices des indicateurs de base de l'étude genre et inclusion sociale

3.1- Matrices des indicateurs de base au niveau des aires protégées

Les indicateurs à renseigner portent entre autres sur :

- Le niveau d'implication des femmes, des jeunes et personnes en situation de handicap dans la gestion de l'érosion côtière et la préservation des aires protégées au niveau local et national ;
- Le nombre d'organisation de femmes, jeunes et personnes en situation de handicap ayant amélioré leurs capacités de lobbying et de plaidoyer sur le thème des changements climatiques ;
- Le nombre d'actions (plaidoyers, mobilisations communautaires etc.) réussies par des OSC représentant des groupes vulnérables (femmes, jeunes et personnes en situation de handicap) aux changements climatiques pour créer un espace, influencer l'agenda et le débat politique liés aux changements climatiques ;
- Le nombre d'organisations de base représentant des groupes vulnérables aux changements climatiques qui alimentent les politiques locales et nationales avec des connaissances sur les changements climatiques et en assurent le suivi.

Ces indicateurs de base ont été exposés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 *: Matrices des indicateurs de base au niveau des aires protégées*

AIRES PROTEGEES				
INDICATEURS	**PARC AZAGNY**	**PARC COMOE**	**PARC MARAHOUE**	**COMMENTAIRES**
Le niveau d'implication des femmes, des jeunes et personnes en situation de handicap dans la gestion de l'érosion côtière au niveau local et national	Faible au niveau des prises de décisions et Moyen au niveau de l'exécution Score :2/5	Faible au niveau des prises de décisions et Moyen au niveau de l'exécution Score :2/5	Faible au niveau des prises de décisions et Moyen au niveau de l'exécution Score :2/5	La gestion des aires protégées dans ces localités relève du pouvoir caché. En effet, les décisions sont prises au niveau étatique avec l'implication de l'OPR, de la préfecture en y associant faiblement les chefs de communauté autochtone. Les jeunes, les femmes et personnes handicapées ne sont pas invitées. Cependant, dans la mise en œuvre des décisions l'ensemble de la communauté est impliqué à l'exception de KONG où la sociologie locale exclue les femmes. Pour eux, il s'agit d'activité qui nécessite un effort physique
Le nombre d'organisation de femmes, jeunes et personnes en situation de handicap ayant amélioré leurs capacités de lobbying et de plaidoyer sur le thème du changement climatique	Une (1) organisation de base qui intègre les jeunes et femmes ainsi que les ONG. Cependant, celles ayant amélioré leur capacité sont quasi-inexistantes	Les organisations sont quasi-inexistantes	Les organisations sont quasi-inexistantes	Il y a une véritable nécessité de renforcer les capacités en lobbying et de plaidoyer sur le thème du changement climatique pour les 11 organisations autour du Parc d'AZAGNY et aussi de la Comoé. Cependant pour la Marahoué. Il y a une nécessité d'initier les organisations de base aux notions relatives aux changements climatiques avant de passer au renforcement des capacités.

Le nombre d'actions (plaidoyers, mobilisations communautaires etc.) réussies par des OSC représentant des groupes vulnérables (femmes, jeunes et personnes en situation de handicap) aux changements climatiques pour créer un espace, influencer l'agenda et le débat politique liés aux changements climatiques	Il n'y a pas de formation ayant ciblé l'amélioration des capacités de lobbying et de plaidoyer sur le thème des changements climatiques.	Il n'y a pas de formation ayant ciblé l'amélioration des capacités de lobbying et de plaidoyer sur le thème des changements climatiques.	Il n'y a pas de formation ayant ciblé l'amélioration des capacités de lobbying et de plaidoyer sur le thème des changements climatiques.	Il y a une véritable nécessité de renforcer les capacités en lobbying et de plaidoyer sur le thème du changement climatique.
Le nombre d'organisations de base représentant des groupes vulnérables aux changements climatiques	3	0	0	

qui alimentent les politiques locales et nationales avec des connaissances sur le changement climatique et en assurent le suivi				
Le nombre de lois, textes ou politiques bloqués, adoptés ou améliorés afin d'atténuer les effets du changement climatique en tenant compte des droits de l'homme, du genre et des groupes vulnérables				Rapport d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques au document de la politique national genre de la Côte d'Ivoire en cours de finalisation

3.2. Matrices des indicateurs de base au niveau de l'érosion côtière

Les indicateurs à renseigner portent sur :

- Le niveau d'implication des femmes, des jeunes et personnes en situation de handicap dans la gestion de l'érosion côtière au niveau local et national ;
- Le nombre d'organisation de femmes, jeunes et personnes en situation de handicap ayant amélioré leurs capacités de lobbying et de plaidoyer sur le thème du changement climatique ;
- Le nombre d'actions (plaidoyers, mobilisations communautaires etc.) réussies par des OSC représentant des groupes vulnérables (femmes, jeunes et personnes en situation de handicap) au changement climatique pour créer un espace, influencer l'agenda et le débat politique liés au changement climatique ;
- Le nombre d'organisations de base représentant des groupes vulnérables au changement climatique qui alimentent les politiques locales et nationales avec des connaissances sur le changement climatique et en assurent le suivi ;
- Le nombre de lois, textes ou politiques bloqués, adoptés ou améliorés afin d'atténuer les effets du changement climatique en tenant compte des droits de l'homme, du genre et des groupes vulnérables.

Tableau 6 : *Matrices des indicateurs de base au niveau de l'érosion côtière*

EROSION COTIERE					
INDICATEURS		**ASSINIE**	**JACQUEVILLE**	**PORT-BOUET**	**OBSERVATIONS**
Le niveau d'implication des femmes, des jeunes et personnes en situation de handicap dans la gestion de l'érosion côtière au niveau local et national	Femmes	Faible (2/5)	Faible (2/5)	Très faible (1/5)	Au niveau de la structure du pouvoir des *Essouma*, les hommes jouent un rôle de premier plan. Aussi, les données de terrain montrent que les femmes occupent un rôle de sexe faible. Contrairement aux jeunes qui sont bien représentés dans la structure du pouvoir et cela se traduit également dans la gestion de l'érosion côtière. Dans la commune de Port-Bouët, la primauté des activités ressort de la municipalité.
	Jeunes	Bon (4/5)	Moyen (3/5)	Faible (2/5)	
	Personnes en situation de handicap	Très faible (1/5) Score total : 2,33/5	Très faible (1/5) Score total : 2/5	Très faible (1/5) Score total : 1,33/5	
Le nombre d'organisation de femmes, jeunes et personnes en situation de handicap ayant amélioré leurs capacités de lobbying et de plaidoyer	Femmes	3	3	2	Généralement ces OSC interviennent rarement dans le changement climatique
	Jeunes	1	3	2	
	Personnes en situation de handicap	0	0	0	

sur le thème du changement climatique ;					
Le nombre d'actions (plaidoyers, mobilisations communautaires etc.) réussies par des OSC représentant des groupes vulnérables (femmes, jeunes et personnes en situation de handicap) au changement climatique pour créer un espace, influencer l'agenda et le débat politique liés au changement climatique		0	0	0	Généralement ces OSC interviennent rarement dans le changement climatique
Le nombre d'organisations de base représentant des groupes vulnérables au changement climatique qui alimentent les politiques locales et nationales avec des connaissances sur le changement climatique et en assurent le suivi ;		0	0	0	Quasi inexistant, selon les données de terrain
Le nombre de lois, textes ou politiques bloqués, adoptés ou améliorés afin d'atténuer les effets du changement climatique en tenant compte des droits de l'homme, du genre et des groupes vulnérables.					Rapport d'intégration de l'adaptation au changement climatique au document de la politique national genre de la Côte d'Ivoire en cours de finalisation

Légende : 1 = Très faible ; 2 = faible ; 3 = moyen ; 4 = bon ; 5 = très bon

CHAPITRE III : ANALYSE DU POUVOIR DANS LA GESTION DE L'EROSION COTIERE ET DE LA PRESERVATION DES AIRES

1- Limites du système

Le programme Benkadi, mis en œuvre en Côte d'Ivoire, vise à influencer les processus de formulation des politiques en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques et la gestion des ressources naturelles.

Cependant, il est clair que la participation de certains groupes d'acteurs, notamment les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap, aux processus politiques est plutôt limitée. Malgré l'existence de règlements qui permettent à la société civile de prendre part au cycle politique, les voix des citoyens ne sont toujours pas entendues et leur participation aux différentes étapes du cycle politique (formulation, mise en œuvre et suivi) reste faible.

Par conséquent, les politiques respectives ciblées par Benkadi ne répondent pas aux besoins de ces groupes et/ou leur mise en œuvre est en retard. Cette situation est au cœur de ce que Benkadi veut améliorer dans son programme : réorganiser les processus politiques afin qu'ils soient plus inclusifs pour les femmes, les jeunes et les personnes handicapées et en particulier améliorer la mise en œuvre des cadres politiques pertinents afin qu'ils répondent mieux aux besoins de ces groupes.

La principale préoccupation de cette analyse concerne l'amélioration de la participation des communautés, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap, affectées par les effets des changements climatiques dans les zones côtières dans le processus de prise de décisions relatif à la gestion de l'érosion côtière. Il est aussi question de renforcer les capacités d'au moins 80% des communautés locales en particulier les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap pour la participation aux organes de gouvernance locale.

La présente étude porte sur deux thématiques à savoir la gestion de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées. Elle a été réalisée dans les localités côtières d'Assinie, Jacqueville et Port- Bouët. Concernant la préservation des aires protégées, les localités de Kong, Bouaflé et Grand-Lahou ont constitué les zones de collecte.

Dans les localités citées, les normes sociales (les us, les coutumes, les habitudes) sont diverses. Par exemple certaines zones sont régies par un système patriarcat et d'autres zones par le matriarcat. Toutefois, la situation actuelle ne favorise pas une inclusion sociale de ces couches du fait des normes sociales en vigueur dans ces communautés et de la structuration du cadre décisionnel national lié à la gestion de l'érosion côtière. Les informations ont été obtenues

auprès d'un groupe très varié à savoir, des leaders d'opinion (homme et femme), des leaders communautaires (allogènes, autochtones, allochtones) et des acteurs institutionnels (Maires, Sous-Préfets, Préfets, etc..). La documentation consultée se réfère aux rapports d'étude sur le genre et les changements climatiques, le profil genre de la Côte d'Ivoire, des documents stratégiques et de politiques sur les thématiques des changements climatiques en lien avec le genre. La prise en compte des normes sociales et la participation inclusive dans le cadre du processus décisionnel national sont importantes pour l'atteinte des objectifs du programme Benkadi.

2- Acteurs et réseaux

Des acteurs sont identifiés dans le cadre de la gestion de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées.

2.1. Au niveau de la gestion de l'érosion côtière

Les acteurs identifiés sont constitués :

- Du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) ;
- Des collectivités territoriales (Mairies et les conseils régionaux) ;
- Des administrations déconcentrées (Préfets, Sous-Préfets) ;
- Des ONGs et associations (Association féminine Lumière, Association féminine Eclomianbla et Association Anouanzè féminine à Assouindé) et ONG Jacqueville Propre à Jacqueville ;
- Des chefs autochtones ;
- Des présidents des jeunes autochtones
- Des femmes leaders ;
- Des femmes autochtones ;
- Des chefs des communautés allogènes et allochtones ;
- Des présidents de jeunes des communautés allogènes et allochtones ;
- Des femmes allogènes et allochtones ;
- Des personnes en situation de handicap.

Tableau 7 : *Liste des acteurs pertinents et influents dans la gestion de l'érosion côtière*

Acteurs	**Intérêts**	**Position (allié, adversaire, à influencer, bénéficiaire)**	**Niveau politique (niveau local, régional, national, international)**	**Influence et ressources disponibles et utilisées (matérielles et immatérielles)**
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD)	Définir la politique d'aménagement et de gestion durable du littoral et les spécificités des espaces littéraux dans l'optique d'assurer la protection des populations ainsi que des biens économiques, sociaux et des espaces naturels	A influencer	National	Le MINEDD joue un rôle important dans de la conception et de la mise en œuvre de la politique nationale pour la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Il détient des ressources techniques, financières et matérielles pour favoriser une gestion inclusive de l'érosion côtière.
Collectivités territoriales (Mairies et les conseils régionaux)	Veiller au respect des politiques et des plans d'aménagement du littoral en vue d'offrir un cadre de vie sain, durable et sécurisé aux populations.	A influencer	Local	Ils jouent un rôle important dans l'application des politiques nationales et plans d'aménagement locaux. Ils détiennent des ressources techniques, financières et matérielles pour permettre

Acteurs	Intérêts	Position (allié, adversaire, à influencer, bénéficiaire)	Niveau politique (niveau local, régional, national, international)	Influence et ressources disponibles et utilisées (matérielles et immatérielles)
				la prise en compte du genre dans la gestion locale de l'érosion côtière.
Administrations déconcentrées (Préfets, Sous-Préfets)	Assurer le relai de l'Etat et VEILLER au respect des politiques dans leurs circonscriptions	Allié	Local	Ils jouent un rôle important dans l'application des politiques nationales. Ils détiennent des ressources techniques, financières et matérielles.
ONGs et Associations (Association féminine Lumière, Association féminine Eclomianbla et Association Anouanzè féminine à Assouindé) ONG Jacqueville Propre à Jacqueville	Assister les communautés dans la gestion des questions environnementales et sociales afin de garantir un meilleur cadre de vie aux populations et préserver la biodiversité	Allié	Local	Elles sont souvent impliquées dans les prises décisions liées à la gestion local de l'érosion côtière, mais ne disposent pas de moyen financier ou de projets pour favoriser une gestion inclusive de l'érosion côtière.

Acteurs	**Intérêts**	**Position (allié, adversaire, à influencer, bénéficiaire)**	**Niveau politique (niveau local, régional, national, international)**	**Influence et ressources disponibles et utilisées (matérielles et immatérielles)**
Chefs autochtones	Protéger les biens et les personnes dans leurs localités	Allié	Local	Ils ont le pouvoir de prendre et de faire appliquer les décisions dans leurs localités. Quand ils sont impliqués dans la prise de décision, le changement souhaité est plus rapide et moins contraignant.
Président de jeune autochtones	Encadrer la jeunesse et initier les activités dans leurs localités	Allié	Local	Ils ont le pouvoir de mobiliser la jeunesse de leurs localités et de faire aussi appliquer les décisions dans leurs localités.
Femmes leaders	Encadrer les femmes et initier les activités dans leurs localités	Allié	Local	Elles ont le pouvoir de faire appliquer les décisions dans leurs localités. Elles sont très écoutées par les autres femmes dans leurs localités.

Acteurs	**Intérêts**	**Position (allié, adversaire, à influencer, bénéficiaire)**	**Niveau politique (niveau local, régional, national, international)**	**Influence et ressources disponibles et utilisées (matérielles et immatérielles)**
Chefs des communautés allogènes et allochtones	Informer les membres de leurs communautés et les faire participer aux différentes activités dans la gestion l'érosion côtière	Allié	Local	Ils ont le pouvoir de faire appliquer les décisions au sein de leurs communautés. Ils représentent l'autorité traditionnelle de leurs villages ou pays d'origine.
Présidents de jeunes des communautés allogènes et allochtones	Mobiliser, informer et faire participer la jeunesse de leurs communautés aux activités de leur localité	Allié	Local	Ils ont le pouvoir de faire appliquer les décisions dans leurs localités.
Femmes allogènes et allochtones	Exercer leurs activités commerciales le long des côtes	Bénéficiaire	Local	Elles représentent la cible. Elles sont indispensables pour tout projet prenant en compte le genre.
Personnes en situation de handicap	Participer aux activités dans leurs localités	Bénéficiaire	Local	Ils sont très peu pris en compte dans les activités communautaires de leurs localités.

Le tableau des acteurs pertinents et influents dans la gestion de l'érosion côtière laisse transparaitre des interactions entre les acteurs. Le niveau national est dominé par les interventions de l'Etat. Il est matérialisé par les prises de décisions à travers le Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MINEDD). Le MINEDD joue un rôle important dans la conception et la mise en œuvre de la politique nationale pour la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Il détient des ressources techniques, financières et matérielles pour favoriser une gestion inclusive de l'érosion côtière. Il a aussi une influence décisionnelle.

Au niveau local, les collectivités territoriales (Mairies et les conseils régionaux) et les administrations déconcentrées (Préfectures, Sous-Préfectures) assurent le relai de l'Etat et veillent au respect des politiques en vue d'offrir un cadre de vie sain, durable et sécurisé aux populations dans leurs circonscriptions.

Toutefois, l'étude note des réalités de gestion variée selon les localités. A Jacqueville et Assinie par exemple, la gestion de l'érosion est déterminée par des mécanismes endogènes. Ils se matérialisent par le remplissage des sacs avec le sable pour empêcher l'avancée de l'eau. Les ONGs et Associations (Association féminine Lumière, Association féminine Eclomianbla et Association Anouanzè féminine à Assouindé), les chefs autochtones, les présidents de jeunes autochtones, les femmes leaders, les chefs des communautés allogènes et allochtones, les présidents de jeunes des communautés allogènes et allochtones, les femmes allogènes et allochtones sont les principaux acteurs de cette gestion. Mais, les chefs autochtones sont les détenteurs de décisions et d'influence dans la gestion communautaire de l'érosion côtière dans la localité d'Assinie et de Jacqueville.

Contrairement à Port-Bouët, les initiatives et décisions sont l'affaire du Ministère de l'Environnement et de Développement Durable.

Au niveau local, les influences sont donc diverses et les acteurs ont tous un intérêt à permettre la gestion inclusive de l'érosion côtière. Il convient donc de susciter la création d'un cadre formel de concertation autour de la question de gestion inclusive de l'érosion côtière pour faciliter la prise en compte du genre et l'inclusion sociale.

Tableau 8 : *Matrice des relations de pouvoir entre acteurs et parties prenantes dans la gestion de l'érosion côtière*

X : Aucune relation ; = : pouvoir avec (travailler ensemble) ; + : pouvoir sur (est dominant) ; - : est dominé par

Relations entre les parties prenantes	MINEDD	Mairies et les conseils régionaux	Préfets, Sous-Préfets	Associations féminines	ONGs	Chefs autochtones	Présidents de jeunes autochtones	Femmes leaders	Chefs des communautés allogènes et allochtones	Présidents de jeunes des communautés allogènes et allochtones	Femmes allogènes et allochtones	Personnes en situation de handicap
MINEDD		=	=	+	+	+	+	+	+	+	+	X
Mairies et les conseils régionaux	=		=	+	=	=	=	=	+	+	+	X
Préfets, Sous-Préfets	=	=		+	+	=	+	+	+	+	+	X
Associations féminines	-	-	-		=	-	=	=	X	X	=	X
ONGs	-	-	-	=		-	=	=	=	=	=	X
Chefs autochtones	-	-	=	+	+		=	+	+	+	+	X
Président de jeune autochtones	-	-	-	=	=	=		=	X	+	X	X
Femmes leaders	-	-	-	=	=	-	=		X	X	=	X
Chefs des communautés allogènes et allochtones	-	-	-	=	=	-	X	X		=	=	X
Présidents de jeunes des communautés allogènes et allochtones	-	-	-	=	=	-	-	=	-		=	X

Femmes allogènes et allochtones	**-**	**-**	**-**	**=**	**=**	**-**	**X**	**=**	**-**	**=**		**X**
Personnes en situation de handicap	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	

Le tableau de la matrice des relations de pouvoir entre acteurs et parties prenantes dans la gestion de l'érosion côtière laisse transparaitre les relations suivantes :

- Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) travaille avec les Mairies, les conseils régionaux, les préfets et les sous-préfets. Le MINEDD domine les associations féminines, les ONG, les chefs autochtones, les présidents de jeune autochtones, les femmes leaders, les chefs des communautés allogènes et allochtones, les présidents de jeunes des communautés allogènes et allochtones, les femmes allogènes et allochtones. Toutefois, le terrain révèle, qu'il n'existe *« aucune relation »* entre le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) et les personnes en situation de handicap.
- Les Mairies et les conseils régionaux travaillent avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), les préfets, les sous-préfets, les ONG, les présidents de jeune autochtones et les femmes leaders. Contrairement aux acteurs sus cités avec lesquels ils existent une relation égale, les collectivités territoriales entretiennent des relations dominantes avec les associations féminines, les chefs des communautés allogènes et allochtones, les présidents de jeunes des communautés allogènes et allochtones, les femmes allogènes et allochtones. Par contre, il n'existe aucune relation entre les collectivités territoriales et les personnes en situation de handicap dans les activités de gestion de l'érosion côtière.
- Les préfets et sous-préfets travaillent avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), les collectivités territoriales et les chefs autochtones. Mais, ils exercent un « pouvoir dominant » sur les associations féminines, les ONG, les présidents de jeune autochtones, les femmes leaders, les chefs des communautés allogènes et allochtones, les présidents de jeunes des communautés allogènes et allochtones, les femmes allogènes et allochtones dans la gestion de l'érosion côtière. Ces administrations déconcentrées n'associent pas les personnes en situation de handicap dans la gestion de l'érosion côtière.
- Les associations féminines sont dominées par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), les Mairies et les conseils régionaux, les Préfets et Sous-Préfets, et chefs autochtones. Cependant, elles entretiennent des relations de collaboration avec les ONG, les présidents des jeunes autochtones, les femmes leaders, les femmes allogènes et allochtones. Par ailleurs, il n'existe aucune relation avec les chefs des communautés allogènes et allochtones, les présidents de jeunes des communautés allogènes et allochtones, et les personnes en situation de handicap.

- Les ONG travaillent avec les associations féminines, les présidents des jeunes autochtones, les femmes leaders, les chefs des communautés allogènes et allochtones, les présidents de jeunes des communautés allogènes et allochtones, les femmes allogènes et allochtones. Leurs rapports sont coopératifs. Dans les relations de pouvoir avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), les mairies et les conseils régionaux, les préfets et les sous-préfets, les chefs autochtones ; les ONG sont dominées. En revanche, elles n'ont aucune relation avec les personnes en situation de handicap.
- Les chefs autochtones entretiennent des relations dominantes avec les associations féminines, les ONG, les femmes leaders, les chefs des communautés allogènes et allochtones, les présidents de jeunes des communautés allogènes et allochtones, les femmes allogènes et allochtones. Toutefois, l'étude montre que, les chefs autochtones travaillent avec les présidents des jeunes autochtones et les préfets et sous-préfets. Ils sont dominés par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), les mairies et les conseils régionaux.
- Les rapports entre les présidents des jeunes autochtones et les présidents de jeunes des communautés allogènes et allochtones sont des rapports de domination. Cela en faveur des jeunes autochtones. Par contre, les présidents des jeunes autochtones *sont dominés* par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), les mairies et les conseils régionaux, les préfets et les sous-préfets. Avec les associations féminines, les ONG, les chefs autochtones et les femmes leaders ; les président des jeunes autochtones échangent d'égale à égale. En d'autres termes, ils travaillent ensemble sur les questions de l'érosion côtière. Mais, ils n'ont aucune relation avec les femmes allogènes et allochtones et les personnes en situation de handicap.
- Les femmes leaders travaillent avec les associations féminines, les ONG, les présidents des jeunes autochtones, les femmes allogènes et allochtones. En outre, elles sont dominées par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), les mairies et les conseils régionaux, les préfets et les sous-préfets, et les chefs autochtones. Quant aux chefs des communautés allogènes et allochtones, aux présidents de jeunes des communautés allogènes et allochtones, aux personnes en situation de handicap, les femmes leaders n'entretiennent aucune relation avec eux dans la gestion côtière.
- Les chefs des communautés allogènes et allochtones *travaillent* avec les associations féminines, les ONG, les présidents de jeunes des communautés allogènes et allochtones, les femmes allogènes et allochtones. Ils *sont dominés* par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), les mairies et les conseils régionaux et les préfets

et les sous-préfets. Avec les présidents de jeune autochtones, les femmes leaders et les personnes en situation de handicap, ils n'ont « aucune relation ».

- Les présidents de jeunes des communautés allogènes et allochtones *sont dominés* par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), les mairies, les conseils régionaux, les préfets, les sous-préfets, les présidents de jeune autochtones, les chefs autochtones et les chefs des communautés allogènes et allochtones. Toutefois, ils *travaillent* avec les associations féminines, les ONG, les femmes leaders, les femmes allogènes et allochtones. Par contre, ils n'ont *« aucune relation »* avec les personnes en situation de handicap.
- Les femmes allogènes et allochtones collaborent avec les associations féminines, les ONG, les femmes leaders, les présidents de jeunes des communautés allogènes et allochtones. Cependant, elles *« sont dominées »* par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), les mairies, les conseils régionaux, les préfets et sous-préfets, les chefs des communautés allogènes et allochtones, les chefs autochtones. Il faut mentionner qu'elles n'ont aucune relation avec les présidents de jeune autochtones et les personnes en situation de handicap.
- En ce qui concerne, les personnes en situation de handicap, elles n'ont *« aucune relation »* avec l'ensemble des acteurs cités dans les parties prenantes. Cela sous-entend qu'elles ne sont pas associées à la gestion de l'érosion côtière.

Dans l'ensemble, les acteurs du niveau national (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable) sont dominants dans les relations avec les acteurs ONG et Associations féminines, Chefs autochtones, Présidents de jeune autochtones, Femmes leaders, Chefs des communautés allogènes et allochtones, Présidents de jeunes des communautés allogènes et allochtones, Femmes allogènes et allochtones. Néanmoins, les acteurs du niveau national travaillent ensemble avec les collectivités territoriales et les administrations décentralisées. Cela s'explique par le fait que les collectivités territoriales et les administrations déconcentrées sont la continuité du pouvoir dominant de l'Etat. Toutefois, les collectivités territoriales et les administrations déconcentrées n'utilisent pas totalement cette position de pouvoir dominant pour la gestion de l'érosion. Comme nous le constatons, leurs actions se situent au niveau local, elles fonctionnent par moment en cogestion avec certains acteurs de la communautés (Présidents de jeune autochtones, Chefs autochtones, femmes leaders, etc). Dans cette panoplie d'acteurs (femmes, jeunes et personnes en situation de handicap) sont plus ou moins inclus ou exclus. Les personnes en situation de handicap sont les acteurs totalement exclus dans la gestion de l'érosion côtière.

BENKADI doit alors promouvoir l'inclusion de tous les acteurs pour travailler ensemble dans la gestion de l'érosion côtière.

2.2 Au niveau de la préservation des aires protégées

La préservation des aires protégées repose sur les acteurs clés suivants :

- OIPR/ Ministère des Eaux et Forêts ;
- Préfets/sous-préfets ;
- Mairies/Conseils régionaux ;
- Comités de gestion locaux/ AVCD ;
- Les infiltrés des aires protégées ;
- Chefs des communautés allogènes et allochtones ;
- Les présidents des jeunes des communautés allogènes et allochtones ;
- Les femmes des communautés allogènes et allochtones ;
- Chefs autochtones ;
- Le président des jeunes autochtones ;
- Les femmes autochtones ;
- Les femmes leaders ;
- Les personnes en situation de handicap ;
- ONG ;
- Leaders religieux.

Tableau 9 : *Liste des acteurs pertinents et influents dans la préservation des aires protégées*

Acteurs	**Intérêts**	**Position (allié, adversaire, à influencer, bénéficiaire)**	**Niveau politique (niveau local, régional, national, international)**	**Influence et ressources disponibles et utilisées (matérielles et immatérielles)**
OIPR/ Ministère des Eaux et Forêts	Préserver les aires protégées pour assurer la conservation de la biodiversité (faune et flore) et contribuer ainsi à l'atténuation et à l'adaptation aux effets des changements climatiques.	A influencer	National	Ces acteurs déterminent les objectifs de conservation des aires protégées ainsi que le développement et l'application de leurs plans de gestion. Ils détiennent des ressources techniques, financières et matérielles pour favoriser une préservation inclusive des aires protégées.
Préfets/sous-préfets	Veiller au respect des politiques et lois relatives à la gestion des aires protégées.	A influencer	Local	Ces acteurs jouent un rôle important dans l'application des politiques nationales et plans d'aménagement locaux. Ils détiennent des ressources techniques, financières et matérielles pour permettre la prise en compte du genre dans la préservation des aires protégées.

Mairies/Conseils régionaux	Exécuter les règles et principes de préservation des Parcs.	A influencer	Local	En tant qu'agent de l'Etat, ils détiennent des ressources techniques, financières et matérielles pour permettre la prise en compte du genre dans la gestion locale de l'érosion côtière.
Comités de gestion locaux/ AVCD	Sensibiliser les communautés sur les questions liées à la préservation des aires protégées pour assurer leurs conservations et le bien-être des communautés riveraines.	Allié	Local	Ils sont souvent impliqués dans les prises de décisions liées à la gestion local, mais ne disposent pas de moyen financier pour favoriser une gestion inclusive de la préservation des aires protégées. Les Comités de gestion locaux représentent les leviers sur lesquels il faut agir pour induire le changement à large spectre dans la communauté.
Infiltrés des aires protégées	Exploiter les aires protégées pour leurs activités agricoles et l'orpaillage clandestin dans l'ultime but d'engranger des ressources financières.	A influencer	Local	Ils ont une influence négative sur la préservation des aires protégées.
Chefs des communautés	Occuper les aires protégées dans lesquels ils exploitent illégalement	A influencer	Local	

allogènes et allochtones	les ressources naturelles pour vivre et s'enrichir.			Ils ont une influence négative sur la préservation des aires protégées. Ils exploitent les ressources des aires protégées à des fins économiques.
Présidents des jeunes des communautés allogènes et allochtones	Exploiter le parc	A influencer	Local	
Femmes des communautés allogènes et allochtones	Exploiter le parc	A influencer	Local	
Chefs autochtones	Protéger les intérêts des populations autour du parc	Allié	Local	Détenteurs de décisions et d'influence au niveau des communautés. Ces acteurs sont représentés dans les cadres de concertation au niveau local, participent aux réunions et à la prise de décision. Ils servent de relai d'information dans leurs communautés. Quand ils sont impliqués dans la prise de décision, le changement souhaité est plus rapide et moins contraignant.

Présidents des jeunes autochtones	Sensibiliser à la préservation des aires protégées, mais aussi bénéficier des ressources du parc	Alliés	Local	Ils ont le pouvoir de mobiliser la jeunesse et de les impliquer dans la préservation des parcs.
Femmes autochtones	Bénéficier des ressources du parc	Bénéficiaire	Local	Aucune influence et ressources
Femmes leaders	Sensibiliser à la préservation des aires protégées, mais aussi bénéficier des ressources du parc	Alliées	Local	Elles ont le pouvoir de mobiliser les femmes.
Personnes en situation de handicap	Bénéficier des ressources du parc	Bénéficiaire	Local	Aucune influence et ressources
ONG	Sensibiliser à la préservation des ressources du parc	Allié	Local	Elles sont souvent impliquées dans les prises décisions, mais ne disposent pas de moyen financier ou de projets pour favoriser la préservation inclusive des parc
Leaders religieux	Sensibiliser à la préservation des ressources du parc	Allié	Local	Ils ont la capacité de sensibiliser et d'être écouté par les membres de leurs communautés afin de permettre la participation de tous.

Le tableau des acteurs pertinents et influents dans la préservation des aires protégées dégage deux niveau politique : le niveau national et le niveau local.

Le niveau national est dominé par l'OIPR et le Ministère des Eaux et Forêts, deux structures étatiques qui détiennent des ressources techniques, financières et matérielles. Ils ont pour intérêt de préserver les aires protégées pour assurer la conservation de la biodiversité (faune et flore) et contribuer ainsi à l'atténuation et à l'adaptation aux effets des changements climatiques. Sur la base de leur influence, ils se positionnent comme des acteurs à influencer dans le cadre de Benkadi.

Le niveau local comprend :

- Les préfets/sous-préfets ;
- Les mairies/conseils régionaux ;
- Les comités de gestion locaux/ AVCD ;
- Les infiltrés des aires protégées ;
- Les chefs des communautés allogènes et allochtones ;
- Les présidents des jeunes des communautés allogènes et allochtones ;
- Les femmes des communautés allogènes et allochtones
- Les chefs autochtones ;
- Les présidents des jeunes autochtones ;
- Les femmes autochtones ;
- Les femmes leaders ;
- Les personnes en situation de handicap ;
- Les ONG ;
- Les leaders religieux.

Les préfets/sous-préfets et les mairies/conseils régionaux sont la continuité de l'Etat dans les localités. Les préfets/sous-préfets ont pour intérêt de veiller au respect des politiques et lois relatives à la gestion des aires protégées. Ils jouent un rôle important dans l'application des politiques nationales et plans d'aménagement locaux. Ils détiennent des ressources techniques, financières et matérielles.

Tout comme les précédents, les mairies/conseils régionaux détiennent aussi des ressources techniques, financières et matérielles. A cet effet, ils exécutent les règles et principes de préservation des parcs. Les préfets/sous-préfets et les mairies/conseils régionaux se positionnent aussi comme des acteurs à influencer dans le cadre du projet Benkadi.

Les infiltrés des aires protégées, les chefs des communautés allogènes et allochtones, les présidents des jeunes des communautés allogènes et allochtones, les femmes des communautés allogènes et allochtones ont un intérêt commun. Notamment celui d'exploiter les aires protégées. Ils ont une influence négative sur la préservation des aires protégées. Ils exploitent les ressources des aires protégées à des fins économiques. Il en résulte qu'ils se positionnent comme des acteurs à influencer pour Benkadi.

Les présidents des jeunes autochtones et les femmes leaders ont un intérêt commun. Il s'agit de sensibiliser à la préservation des parcs, mais de bénéficier aussi des ressources des parcs. Ils/elles ont le pouvoir de mobiliser la jeunesse/les femmes et de les impliquer dans la préservation des parcs. Ils/elles se positionnent comme des allié(e)s pour Benkadi.

Les personnes en situation de handicap et les femmes autochtones constituent un groupe d'acteurs locaux qui revendiquent les bénéfices des parcs. Ils sont généralement sans influence et ressource. Dès lors, ils se positionnent comme les bénéficiaires dans le cadre de Benkadi.

Les chefs autochtones, ils représentent les acteurs locaux qui assurent la continuité de l'Etat dans leurs communautés. Mais, ils protègent les intérêts des populations autour des parcs. En termes d'influence et de ressources, ils sont détenteurs de décisions et d'influence au niveau des communautés. Ces acteurs sont représentés dans les cadres de concertation au niveau local. Ils participent aux réunions et à la prise de décision. Ils servent de relai d'information dans leurs communautés. Ils peuvent être des alliés pour Benkadi. En effet, quand ils sont impliqués dans la prise d'une décision, le changement souhaité est plus rapide et moins contraignant.

Les comités de gestion locaux/AVCD sensibilisent les communautés sur les questions liées à la préservation des aires protégées pour assurer leurs conservations et le bien-être des communautés riveraines. Ils sont souvent impliqués dans les prises décisions liées à la gestion local, mais ne disposent pas de moyen financier pour favoriser une gestion inclusive de la préservation des aires protégées. Les comités de gestion locaux représentent les leviers pour induire le changement à large spectre dans la communauté. Ils se positionnent comme des alliés pour Benkadi.

Les ONG sensibilisent à la préservation des ressources des parcs. Elles sont souvent impliquées dans les prises décisions, mais ne disposent pas de moyen financier considérable. Ils se positionnent comme des alliés pour Benkadi.

Les leaders religieux ont la capacité de sensibiliser et d'être écoutés par les membres de leurs communautés afin de permettre la participation de tous. Ils se positionnent aussi comme des alliés pour Benkadi.

Tableau 10 : *Matrice des relations de pouvoir entre acteurs et parties prenantes dans la préservation des aires protégée*

X : Aucune relation ; = : pouvoir avec (travailler ensemble) ; + : pouvoir sur (est dominant) ; - : est dominé par

Relations entre les parties prenantes	**OIPR/ Ministère des Eaux et Forêts**	**Préfet/Sous-préfet**	**Mairies/Conseils régionaux**	**Comités de gestion locaux/ AVCD**	**Présidents des jeunes des communautés allogènes et allochtones**	**Infiltrés des aires protégées**	**Chefs allogènes et allochtones**	**Chefs autochtones**	**Femmes des communautés allogènes et allochtones**	**Présidents des jeunes autochtones**	**Femmes autochtones**	**Femmes leaders**	**Personnes en situation de handicap**	**ONGs**	**Leaders religieux**
OIPR/ Ministère des Eaux et Forêts		=	=	=	+	+	+	=	+	+	+	+	X	+	+
Préfet/Sous-préfet	=		=	=	+	+	+	=	+	+	+	+	X	+	+
Mairies/Conseils régionaux	=	=		=	+	+	+	=	+	=	+	+	X	+	+
Comités de gestion locaux/ AVCD	=	=	=		=	+	=	=	=	=	=	=	X	=	=

Présidents des jeunes des communautés allogènes et allochtones	-	-	-	=		=	=	-	=	-	X	X	X	=	-
Infiltrés des aires protégées	-	-	-	-	-		-	-	X	-	X	X	X	-	-
Chefs allogènes et allochtones	-	-	-	=	+	+		-	+	X	X	X	X	=	=
Chefs autochtones	=	=	=	=	+	+	+		X	+	X	X	X	=	=
Relations entre les parties prenantes	**OIPR/ Ministère des Eaux et Forêts**	**Préfet/Sous-préfet**	**Mairies/Conseils régionaux**	**Comités de gestion locaux / AVCD**	**Présidents des jeunes des communautés allogènes et allochtones**	**Infiltrés des aires protégées**	**Chefs allogènes et allochtones**	**Chefs autochtones**	**Femmes des communautés allogènes et allochtones**	**Présidents des jeunes autochtones**	**Femmes autochtones**	**Femmes leaders**	**Personnes en situation de handicap**	**ONGs**	**Leaders religieux**
Femmes des communautés allogènes et allochtones	-	-	-	=	=	X	-	-		X	=	=	X	=	X

Présidents des jeunes autochtones	-	-	-	=	+	X	X	-	X		=	=	X	=	-
Femmes autochtones	-	-	-	=	X	X	X	-	=	=		=	X	=	-
Femmes leaders	-	-	-	=	X	X	-	-	=	=	=		X	=	-
Personnes en situation de handicap	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
ONG	-	-	-	=	=	+	=	=	=	=	=	=	X		=
Leaders religieux	-	-	-	=	+	+	=	=	+	+	+	+	X	=	

La matrice des relations de pouvoir entre acteurs et parties prenantes dans la préservation des aires protégées montre que :

- L'OIPR et le Ministère des Eaux et Forêts travaillent avec les préfets/sous-préfets, les mairies/conseils régionaux, les comités de gestion locaux/ AVCD et les chefs autochtones. Cependant, l'OIPR/ Ministère des Eaux et Forêts entretiennent des relations dominantes sur les présidents des jeunes des communautés allogènes et allochtones, les infiltrés des aires protégées, les chefs allogènes et allochtones, les femmes des communautés allogènes et allochtones, les présidents des jeunes autochtones, les femmes autochtones, les femmes leaders, les ONG et les leaders religieux. Toutefois, l'on note que l'OIPR/ Ministère des Eaux et Forêts n'ont aucune relation avec les personnes en situation de handicap.
- Les administrations déconcentrées (préfets/sous-préfets) travaillent avec l'OIPR/ Ministère des Eaux et Forêts, les mairies/conseils régionaux, les comités de gestion locaux/AVCD, les chefs autochtones, les présidents des jeunes autochtones. Par contre, elles sont dominantes sur les présidents des jeunes des communautés allogènes et allochtones, les infiltrés des aires protégées et les chefs allogènes et allochtones, les ONG, les leaders religieux, les femmes autochtones et les femmes leaders. Les administrations déconcentrées (préfets/sous-préfets) n'associent pas les personnes en situation de handicap dans la préservation des aires protégées.
- Les administrations territoriales (mairies/conseils régionaux) collaborent avec l'OIPR/ Ministère des Eaux et Forêts, les préfets/sous-préfets, les comités de gestion locaux/ AVCD, les chefs autochtones et les présidents des jeunes autochtones. En revanche, elles maintiennent leurs dominations sur les présidents des jeunes des communautés allogènes et allochtones, les infiltrés des aires protégées, les chefs allogènes et allochtones, les femmes des communautés allogènes et allochtones, les femmes autochtones, les femmes leaders, les ONG et les leaders religieux. Les administrations territoriales (mairies/conseils régionaux) et les Personnes en situation de handicap n'ont aucune relation.
- Les comités de gestion locaux/ AVCD *travaillent* avec l'OIPR/ Ministère des Eaux et Forêts, les préfets/sous-préfets, les mairies/conseils régionaux, les présidents des jeunes des communautés allogènes et allochtones, les chefs allogènes et allochtones, les chefs autochtones, les femmes des communautés allogènes et allochtones, les présidents des jeunes autochtones, les femmes autochtones, les femmes leaders, les ONG et les leaders religieux. Cependant, les Comités de Gestion locaux *sont dominants* sur les infiltrés des aires protégées. On note aussi que ces comités n'ont *« aucune relation »* avec les personnes en situation de handicap, donc ne les implique pas dans la préservation des aires protégées.
- Les présidents des jeunes des communautés allogènes et allochtones « sont dominés » par

l'OIPR/ Ministère des Eaux et Forêts, les administrations décentralisées, les collectivités territoriales, les chefs autochtones, les leaders religieux, les présidents des jeunes autochtones. Ils travaillent ensemble avec les Comités de gestion locaux/ AVCD, les infiltrés des aires protégées, les chefs allogènes et allochtones, les femmes des communautés allogènes et allochtones, les ONG. Néanmoins, ils n'ont aucune relation avec les femmes autochtones, les femmes leaders et les personnes en situation de handicap.

- Les infiltrés des aires protégées *sont dominés par* l'OIPR/ Ministère des Eaux et Forêts, les préfets/sous-préfets, les mairies/conseils régionaux, les comités de gestion locaux/ AVCD, les présidents des jeunes des communautés allogènes et allochtones, les chefs allogènes et allochtones, les chefs autochtones, les présidents des jeunes autochtones, les ONGs et les leaders religieux. Mais, ils n'ont *aucune relation* avec les femmes des communautés allogènes et allochtones, les femmes autochtones, les femmes leaders et les personnes en situation de handicap.
- Les chefs allogènes et allochtones *sont dominés* par l'OIPR/ Ministère des Eaux et Forêts, les préfets/sous-préfets, les mairies/conseils régionaux, les chefs autochtones. Ils *travaillent* avec les comités de gestion locaux/AVCD, les ONG et les leaders religieux. Ils *dominent* les présidents des jeunes des communautés allogènes et allochtones, les infiltrés des aires protégées et les femmes des communautés allogènes et allochtones. Il n'existe *aucune relation* entre eux et les présidents des jeunes autochtones, les femmes autochtones, les femmes leaders, les personnes en situation de handicap.
- Les chefs autochtones « *travaillent ensemble* » avec l'OIPR/ Ministère des Eaux et Forêts, les préfets/sous-préfets, les mairies/conseils régionaux, les comités de gestion locaux/ AVCD, les ONG et les leaders religieux. Ils *sont dominants* sur les présidents des jeunes des communautés allogènes et allochtones, les infiltrés des aires protégées et les chefs allogènes et allochtones, les présidents des jeunes autochtones. Mais n'ont aucune relation avec les femmes des communautés allogènes et allochtones, les femmes autochtones, les femmes leaders et les personnes en situation de handicap.
- Les femmes des communautés allogènes et allochtones *sont dominées* par l'OIPR/Ministère des Eaux et Forêts, les préfets/sous-préfets et les mairies/conseils régionaux, des chefs allogènes et allochtones et des chefs autochtones. Elles *travaillent* avec les comités de gestion locaux/ AVCD et les présidents des jeunes des communautés allogènes et allochtones, les ONG, les femmes autochtones et les femmes leaders. Les femmes des communautés allogènes et allochtones n'ont *aucune relation* avec les infiltrés des aires protégées, les présidents des jeunes autochtones, les personnes en situation de handicap, les leaders religieux.

- Les présidents des jeunes autochtones *sont dominés* par l'OIPR/ Ministère des Eaux et Forêts, des préfets/sous-préfets et des mairies/conseils régionaux, les chefs autochtones et les leaders religieux. Par contre, ils *dominent* les présidents des jeunes des communautés allogènes et allochtones. Cependant, ils*0 travaillent ensemble* avec les comités de gestion locaux/ AVCD, les femmes autochtones et les femmes leaders, les ONG. A l'inverse, les infiltrés des aires protégées, les chefs allogènes et allochtones, les femmes des communautés allogènes et allochtones, les personnes en situation de handicap n'ont *« aucune relation »* avec les présidents des jeunes autochtones.
- Les femmes autochtones *sont dominées* par l'OIPR/ Ministère des Eaux et Forêts, des préfets/sous-préfets et des mairies/conseils régionaux, les chefs autochtones, les leaders religieux. Elles *travaillent* avec les comités de gestion locaux/ AVCD, les femmes des communautés allogènes et allochtones, les présidents des jeunes autochtones, les femmes leaders, les ONG. Toutefois, elles n'ont « aucune relation » avec les présidents des jeunes des communautés allogènes et allochtones, les infiltrés des aires protégées, les chefs allogènes et allochtones, les personnes en situation de handicap.
- Les femmes leaders, elles *sont dominées* par l'OIPR/ Ministère des Eaux et Forêts, les préfets/sous-préfets et les mairies/conseils régionaux, les chefs allogènes et allochtones, les chefs autochtones, les leaders religieux. Elles *travaillent* avec les comités de gestion locaux/ AVCD, les femmes des communautés allogènes et allochtones, les présidents des jeunes autochtones, les Femmes autochtones, les ONG. Par contre, les présidents des jeunes des communautés allogènes et allochtones et les infiltrés des aires protégées, les personnes en situation de handicap n'ont « aucune relation » avec les femmes leaders.
- Les personnes en situation de handicap n'ont *aucune relation* l'OIPR/ Ministère des Eaux et Forêts, les préfets/sous-préfets, les mairies/conseils régionaux, les Comités de gestion locaux/ AVCD, les Présidents des jeunes des communautés allogènes et allochtones, les infiltrés des aires protégées, les chefs allogènes et allochtones, les chefs autochtones, les femmes des communautés allogènes et allochtones, les présidents des jeunes autochtones, les femmes autochtones, les femmes leaders, les ONG et les Leaders religieux.
- Les ONG *sont dominées* par l'OIPR/ Ministère des Eaux et Forêts, des préfets/sous-préfets et des mairies/conseils régionaux. Elles *travaillent* avec les Comités de gestion locaux/ AVCD et les présidents des jeunes des communautés allogènes et allochtones, les chefs allogènes et allochtones, les chefs autochtones, les femmes des communautés allogènes et allochtones, les présidents des jeunes autochtones, les femmes autochtones, les femmes leaders, les leaders religieux. Les ONGs n'ont pas de relation avec les personnes en situation de handicap.

- Les leaders religieux sont aussi dominés par l'OIPR/ Ministère des Eaux et Forêts, des préfets/sous-préfets et des mairies/conseils régionaux. Cependant, ils travaillent ensemble avec les comités de gestion locaux/ AVCD, les chefs allogènes et allochtones, les chefs autochtones, les ONG. Les leaders religieux sont dominants dans leur relation avec les présidents des jeunes des communautés allogènes et allochtones, les infiltrés des aires protégées, les femmes des communautés allogènes et allochtones, les présidents des jeunes autochtones, les femmes autochtones et les femmes leaders. Par contre, ils n'ont aucune relation avec les personnes en situation de handicap.

  Dans l'ensemble, l'OIPR/ Ministère des Eaux et Forêts sont les principaux acteurs détenteurs du pouvoir dans la préservation des aires protégées. En d'autres termes, ils gardent le contrôle global sur des aires protégées et prennent toutes les décisions majeures. Néanmoins, ils délèguent souvent des tâches de gestion à d'autres acteurs comme le décrit la matrice des relations des parties prenantes. Mais le constat majeur dans les relations entre les parties prenantes est l'exclusion totale des personnes en situation de handicap dans la préservation des aires protégées.

  Benkadi doit alors plaider pour une implication de l'ensemble des couches sociales autour des aires protégées tant au niveau des prises de décision que de la démarche d'exécution du plan de préservation.

3- Structures et normes

Cette partie porte sur les raisons pour lesquelles les relations de pouvoir ci-dessus mentionnées sont établies. C'est-à-dire, quelles sont les normes et les structures qui expliquent ces relations de pouvoir ainsi que les processus d'inclusion et d'exclusion dans la prise de décision. En menant cette analyse, la présente étude accorde une attention particulière à la position des femmes, des jeunes ou des personnes vivant avec un handicap dans le système. Ces normes et structures sont constituées de politiques et de lois formelles ainsi que de normes et de croyances informelles qui façonnent les relations entre les acteurs et influencent le pouvoir de chacun. Elles jouent un rôle essentiel dans le façonnement des relations de pouvoir qui existent dans la famille, la communauté, le marché et l'État/la sphère publique. Sur cette base, le tableau ci-dessous présente les structures et normes sous-jacentes à leurs effets ultérieurs sur les relations de pouvoir et les processus d'inclusion et d'exclusion dans le cycle politique.

Tableau 11 *: Structures, normes et leurs effets sur les relations de pouvoir dans la gestion inclusive de l'érosion côtière*

Structures	**Normes**	**Quels acteurs sont détenteurs de pouvoir et quels sont ceux qui ne le sont pas par rapport à cette structure ou à cette norme ?**		**De qui ces structures et ces normes permettent-elles l'inclusion ? De qui ces structures et ces normes encouragent-elles l'exclusion ?**	
		Détenteurs de pouvoir	**Non détenteurs de pouvoir**	**Inclus**	**Exclu**
Etatiques	Les lois, règles, arrêtés, décrets	Ministères (MINEDD) et acteurs de structures publiques (Préfets, Sous-Préfets)	Communauté allogène, allochtone, autochtone, les chefferies, femmes, jeunes et les personnes en situation de handicap	Ministères techniques, Structures étatiques, les collectivités territoriales, centre de recherche	Communauté allogène, allochtone, autochtone, les chefferies, femmes, jeunes et les personnes en situation de handicap
Chefferie	Us et coutumes	Rois, Reine-mères, et les chefs	Allogènes et allochtones, les femmes, et les personnes en situation de handicap	Les autochtones (les jeunes et les hommes)	Allogènes et allochtones, les femmes, et les personnes en situation de handicap

Tableau 12 : *Structures, normes et leurs effets sur les relations de pouvoir dans la préservation des aires protégées*

Structures	**Normes**	**Quels acteurs sont détenteurs de pouvoir et quels sont ceux qui ne le sont pas par rapport à cette structure ou à cette norme ?**		**De qui ces structures et ces normes permettent-elles l'inclusion ? De qui ces structures et ces normes encouragent-elles l'exclusion ?**	
		Détenteurs de pouvoir	**Non détenteurs de pouvoir**	**Inclus**	**Exclu**
Etatiques	Les lois, règles, arrêtés, décrets	OIPR/ Ministère des Eaux et Forêts Préfet/Sous-préfet/Maire	Communauté (allogène, allochtone, autochtone), les chefferies, femmes, jeunes et les personnes en situation de handicap, Comités de gestion locaux, Les infiltrés des aires protégées	Ministères techniques, Structures étatiques, les collectivités territoriales, centre de recherche	Communauté (allogène, allochtone, autochtone), les chefferies, femmes, jeunes et les personnes en situation de handicap, Comités de gestion locaux, Les infiltrés des aires protégées
Chefferie	Us et coutumes	Les autochtones (les jeunes et les hommes)	Allogènes et allochtones, les femmes, et les personnes en situation de handicap, les infiltrés des aires protégées	Les autochtones (les jeunes et les hommes), OIPR/ Ministère des Eaux et Forêts Préfet/Sous-préfet/Maire	Allogènes et allochtones, les femmes, et les personnes en situation de handicap, les infiltrés des aires protégées

Les structures et normes consignées dans le tableau regroupent les mécanismes de légitimation de pouvoir par les acteurs détenteurs, tels que les règles établies dans la gestion de l'érosion côtière. L'étude révèle deux types de structure (Etat et Chefferie) qui mettent en exergues les normes formelles/légales et les normes sociales traditionnelles.

Les normes formelles émanent d'un pouvoir formel qui est détenu par les structures, institutions et autorités étatiques. Ces autorités élaborent des politiques, des règles, des lois et des décrets et elles sont chargées de leur mise en application. Par exemple, les ministères émettent les propositions de loi, les préfets prennent des arrêtés dans leurs circonscriptions.

Les normes sociales et traditionnelles, quant à elles, découlent des pouvoirs traditionnels et coutumiers. Elles sont détenues par ceux qui n'ont pas de mandat démocratique ou constitutionnel mais jouissent tout de même d'une influence. Il s'agit ici des Rois, des Reine-mères, des autochtones jeunes.

Les normes et structures des acteurs servent de fondement principal pour justifier le changement en relation avec les règles établies de la société.

Les informations sur les structures et les normes montrent que celles-ci conditionnent les relations de pouvoir.

On note par exemple au niveau étatique que le cadre législatif et juridique ivoirien en matière de gestion de l'environnement constitue le point d'encrage actuel du dispositif législatif et juridique régissant les questions en lien avec les changements climatiques. Il comprend des textes législatifs et réglementaires ainsi que les engagements internationaux.

Au niveau des textes législatifs et réglementaires, on peut citer :

- La loi n°65-255 du 4 août 1965 relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse ;
- La loi n°65-425 du 20 décembre 1965 portant Code Forestier, modifié par la loi n°66-37 du 7 mars 1966 portant loi des Finances pour la gestion 1966, annexe fiscale article14 ;
- La loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves naturelles ;
- Le décret n°60-365 du 02/11/1960, portant création du Comité National de la Protection de la Nature ; etc.

Concernant les engagements internationaux, la Côte d'Ivoire est partie prenante à plusieurs conventions et d'accords internationaux relatifs à l'environnement notamment :

- La convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles adoptée à Alger le 15 septembre 1968. Adhésion le 15 juin 1969.
- La convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (ou Convention

d'Abidjan). Adoption le 23 mars 1981. Ratification le 15 janvier 1982.

- La convention de Rio sur la diversité biologique, signée à Rio en juin 1992. Adhésion le 24 novembre 1994 ;
- La Convention de Rio sur les changements climatiques ; signée en juin 1992. Adhésion le 14 novembre 1994 ; etc.

Il convient de noter que malgré l'existence de ces dispositions règlementaires autour de la gestion des changements climatiques, et en dépit des attentes du document de stratégie du Programme National Changement Climatique (2015-2020), puis de la Stratégie Nationale Genre et Changement Climatique (2020-2024), la gestion inclusive de l'érosion côtière et la préservation des aires protégées restent encore faibles sur le terrain. Les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap ne sont pas associés aux instances décisionnelles.

L'étude propose alors que le projet Benkadi, rencontre ces acteurs garant des normes formelles afin de lever les barrières exclusives pour une gestion inclusive des questions de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées.

4. Politique et contestation

4.1. Au niveau de l'érosion côtière

A ce niveau les entretiens réalisés avec les différents acteurs ont montré les stratégies et politiques de pouvoir/jeux de pouvoir utilisées par les détenteurs de pouvoir ainsi que celles utilisées par les acteurs exclus pour remettre en question les relations de pouvoir existantes et pour répondre à leurs besoins et intérêts stratégiques.

Il ressort que l'autorité légitime de la gestion de l'érosion côtière est le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Cependant, dans les localités visitées les actions de cette structure étatique sont moins perceptibles et les chefs autochtones assurent la gestion de l'érosion côtière. Les mécanismes de légitimation de pouvoir par les acteurs détenteurs sont de natures traditionnelles. La légitimité tire son origine de la genèse et de la régularité des us et coutumes et de la tradition qui donnent au détenteur de l'autorité un pouvoir que lui confèrent les différentes communautés villageoises. L'autorité repose sur la transmission naturelle et continue du pouvoir, à travers un système matriarcat ou patriarcat.

Face à ce constat, on note des initiatives de gestions locales qui se caractérisent par des actions de structures informelles constituées de groupes de jeunes et de femmes pour les activités de gestion de l'érosion côtière. Les actions entreprises sont aussi basées sur le modèle traditionnel

de répartition des tâches entre les hommes et les femmes ; ce qui participe au renforcement de l'iniquité entre les sexes.

De manière spécifique comment les actions de lutte contre l'érosion sont-elles organisées et quelles sont les taches des hommes, des femmes, des enfants, des handicapés ?

Les résultats de l'enquête qualitative montrent que les activités proposées aux femmes restent des taches dites *« peu importantes »*. Le rôle dit *« le plus important »* dans la gestion des tâches pour la lutte contre l'érosion côtière est celui exercées par les hommes.

Pour une participation inclusive, sans marginalisation des actions des femmes dans la gestion de l'érosion côtière, les acteurs à divers niveaux ont besoin d'information, cela passe par des sensibilisations pour équilibrer les relations de pouvoir constatée. La sensibilisation doit porter sur les arguments fondés sur des stéréotypes.

4.2. Au niveau de la préservation des aires protégées

Les entretiens ont mis en évidence des inégalités dans la division de travail, le contrôle des ressources et le pouvoir décisionnel au niveau de la préservation des aires protégées. Les acteurs décisionnels, à travers les lois, décrets, etc., gèrent sur fond de domination les aires protégées. Ainsi, les populations riveraines considérant les aires protégées comme étant un élément majeur du développement local usent du principe coutumier pour réclamer le cadre de décision. Cela se manifeste par la représentation des acteurs coutumiers dans les comités de gestion local.

Il est donc indispensable d'élaborer une stratégie tenant compte des réalités spécifiques des zones ciblées pour obtenir l'adhésion de tous (femmes et hommes, autorités traditionnelles, autorités confessionnelles, leaders d'opinion, leaders jeunes, etc.) à la préservation des aires protégées.

5. Leviers, points d'entrée pour le changement

Pour induire le changement, il est impérieux de définir des leviers, lesquels sont entre autres :

- **Renforcer les capacités des acteurs intervenant dans la lutte contre l'érosion côtière et la dégradation des aires protégées à la prise en compte du genre pour meilleure implication des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap**

  Il s'agira d'organiser des formations sur les modules suivants :

- Genre et inclusion sociale ;
- Genre et développement communautaire ;
- Les menaces de l'érosion côtière et de la dégradation des aires protégées sur les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap ;

- Participation des jeunes, des personnes en situation de handicap et des femmes dans le développement communautaire.

  La finalité sera de forger une connaissance positive de l'implication des jeunes, des personnes en situation de handicap et des femmes dans la lutte contre l'érosion côtière et la dégradation des aires protégées.

- **Sensibiliser les acteurs (institutionnels, communautaires, ONG) à l'implication des jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap dans les sphères formelles et sociales et traditionnelles de prise de décision pour la gestion de l'érosion côtière et la préservation des aires protégées**

  Peu d'acteurs institutionnels, communautaires accordent une place clé aux jeunes, femmes et personnes en situation de handicap dans les sphères décisionnelles. Cela se justifie souvent par la non-prise en compte des besoins spécifiques aux jeunes, aux femmes et aux personnes en situation de handicap dans la communauté. Des rencontres d'information, de partages d'information entre acteurs peut permettre de ne laisser personne de côté.

- **Promouvoir les droits des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap dans les cadres formels et informels de prise de décision relatif à la gestion de l'érosion côtière et à la préservation des aires protégées**

  Une appropriation des droits des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap par l'ensemble des acteurs impliqués dans les deux thématiques du projet induira un changement. Cela est d'ailleurs une vision de la Côte d'Ivoire, qui dispose d'un arsenal juridique formel en faveur du genre. Pour y arriver, il faut :

- Contrôler et suivre la situation des droits de l'homme, des femmes et des personnes en situation de handicap au niveau des collectivités littorales et des aires protégées ;
- Attirer l'attention sur les stéréotypes de genre à l'égard des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap ;
- Encourager et soutenir une véritable participation des femmes aux postes de décision dans les collectivités littorales et dans les zones des aires protégées ;
- Exiger des mesures et une action gouvernementale et intergouvernementale pour lutter contre les stéréotypes de genre à l'égard des femmes et des stigmatisations à l'égard des personnes en situation de handicap ;
- Promouvoir une image positive et non stéréotypée des femmes et des personnes en situation de handicap.

Leviers	**Le levier induit-il un changement systémique ? (Peu probable, probable, très probable)**	**Pertinence et efficacité pour les objectifs spécifiques et les résultats intermédiaires (Faible, moyen, élevé)**	**Des fruits mûrs ? (Peu probable, probable, très probable)**	**Le levier génère-t-il un impact à long terme ? (Peu probable, probable, très probable)**	**Les trois leviers les plus prometteurs selon les entretiens et la réunion de collecte de données avec Benkadi (cochez les plus prometteurs avec un + et les moins prometteurs avec un -).**
Renforcer les capacités des acteurs intervenant dans la lutte contre l'érosion côtière et la dégradation des aires protégées à la prise en compte du genre pour meilleure implication des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap	Très probable	Elevé	Très probable	Très probable	+

Sensibiliser les acteurs (institutionnels, communautaires, ONG) à l'implication des jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap dans les sphères formelles et sociales et traditionnelles de prise de décision pour la gestion de l'érosion côtière et la préservation des aires protégées	Très probable	Elevé	Très probable	Très probable	+
Promouvoir les droits des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap dans les cadres formels et informels de prise de décision relatif à la gestion de l'érosion côtière et à la préservation des aires protégées	Très probable	Elevé	Très probable	Très probable	+

Plan d'action

Objectif : impliquer/faire participer les personnes vulnérables (femmes, jeunes, handicapés) dans les interventions du projet BENKADI						
Actions (Que voulons- nous faire pour atteindre les objectifs ?)	**Stratégie/approches (Comment voulons-nous atteindre l'objectif ?)**	**Responsables (qui est responsable de chaque activité ?)**	**Cibles (Qui est visé par notre activité)**	**Alliés (Avec qui voulons-nous réaliser chaque activité)**	**Date (quand voulons-nous réaliser l'activité ?)**	**Résultats espérés (quel résultat attendons-nous de chaque activité ?)**
Objectif 1 : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles en matière d'intégration du genre des parties prenantes communautaires (femmes, jeunes, hommes, personnes en situation de handicap dans la gestion de l'érosion côtière et la préservation des aires protégées						
A1.1 : Mettre en œuvre des programmes de formation en stratégie de prise en compte du genre dans la gestion de l'érosion côtière et la préservation des aires protégées	Correspondance à l'Observatoire National de l'Equité et du Genre, à l'OIPR, au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Préfets/Sous-Préfet ; Mairies/Conseils régionaux, Ministère de Femme, de la Famille et de l'Enfant	CSCI	- Chefs des communautés allogènes et allochtones ; - Les présidents des jeunes des communautés allogènes et allochtones ; - Les femmes des communautés allogènes et allochtones ; - Chefs autochtones ; - Le président des jeunes autochtones ; - Les femmes autochtones ;	-ONEG - OIPR -MEDD -MFFE		Implication/ participation des personnes vulnérables (femmes, jeunes, handicapés) dans la gestion de l'érosion côtière et la préservation des aires protégées

			- Les femmes leaders ; - Les personnes en situation de handicap ; - ONG ; - Leaders religieux ; - les Comités de gestion locaux/ AVCD dans le cas de la préservation des aires protégées.			
A1.2 : Organiser des formations mixtes	Correspondance à l'Observatoire National de l'Equité et du Genre, à l'OIPR, au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Préfets/Sous-Préfet ; Mairies/Conseils régionaux, Ministère de Femme, de la Famille et de l'Enfant	CSCI	- Chefs des communautés allogènes et allochtones ; - Les présidents des jeunes des communautés allogènes et allochtones ; - Les femmes des communautés allogènes et allochtones ; - Chefs autochtones ;	ONEG MFFE		Implication/ participation des personnes vulnérables (femmes, jeunes, handicapés) dans la gestion de l'érosion côtière et la préservation des aires protégées

			- Le président des jeunes autochtones ; - Les femmes autochtones ; - Les femmes leaders ; - Les personnes en situation de handicap ; - ONG ; - Leaders religieux ; - les Comités de gestion locaux/ AVCD dans le cas de la préservation des aires protégées.			
Objectif 2 : Améliorer les connaissances des acteurs (institutionnels, communautaires, ONG) sur le lien entre la gestion de l'érosion côtière et les questions de genre						
Actions (Que voulons- nous faire pour atteindre les objectifs ?)	**Stratégie/approches (Comment voulons-nous atteindre l'objectif ?)**	**Responsables (qui est responsable de chaque activité ?)**	**Cibles (Qui est visé par notre activité)**	**Alliés (Avec qui voulons-nous réaliser chaque activité)**	**Date (quand voulons-nous réaliser l'activité ?)**	**Résultats espérés (quel résultat attendons-nous de chaque activité ?)**
A2.1 : sensibiliser et informer les communautés résidentes sur les côtes sur les risques liés à	Réunions	CSCI	-Chefs des communautés allogènes et allochtones ;	Préfets/Sous-Préfet ; Mairies/Conseils régionaux		Bonne connaissances des acteurs (institutionnels, communautaires,

l'érosion côtière et les effets différentiés sur les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap			- Les présidents des jeunes des communautés allogènes et allochtones ; - Les femmes des communautés allogènes et allochtones ; - Chefs autochtones ; - Le président des jeunes autochtones ; - Les femmes autochtones ; - Les femmes leaders ; - Les personnes en situation de handicap ; - ONG ; - Leaders religieux.			ONGs) sur le lien entre la gestion de l'érosion côtière et les questions de genre
A2.2. Améliorer les connaissances des acteurs institutionnels et ONG sur les mesures d'adaptation sensibles au genre	Correspondance à la plateforme changement climatique et ONG	CSCI MEDD	Acteurs institutionnels et ONG	ONEG MEDD		
Objectif 3 : Sensibiliser les acteurs (institutionnels, communautaires, ONG) à l'implication des jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap dans les sphères formelles et informelles de prise de décision pour la gestion de l'érosion côtière et la préservation des aires protégées						

Actions (Que voulons- nous faire pour atteindre les objectifs ?)	**Stratégie/approches (Comment voulons-nous atteindre l'objectif ?)**	**Responsables (qui est responsable de chaque activité ?)**	**Cibles (Qui est visé par notre activité)**	**Alliés (Avec qui voulons-nous réaliser chaque activité)**	**Date (quand voulons-nous réaliser l'activité ?)**	**Résultats espérés (quel résultat attendons-nous de chaque activité ?)**
A3.1. Sensibiliser à la participation égale et nécessaire des jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap dans le processus de prise de décision pour la gestion de l'érosion côtière et la préservation des aires protégées	Réunion de sensibilisation	CSCI	Acteurs institutionnels et ONG Leaders communautaires	-ONEG - OIPR -MEDD		La participation égale et nécessaire des jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap dans le processus de prise de décision pour la gestion de l'érosion côtière et la préservation des aires protégées est effective
A3.2. Lever les stéréotypes dans le processus de prise de décision pour la gestion de l'érosion côtière et la préservation des aires protégées	Réunion de sensibilisation	CSCI	Acteurs institutionnels et ONG Leaders communautaires	ONEG MFGE		Les Acteurs institutionnels et ONG Leaders communautaires adhèrent à l'implication des jeunes, des femmes et des personnes en

						situation de handicap dans les sphères formelles et informelles de prise de décision pour la gestion de l'érosion côtière et la préservation des aires protégées
Objectif 4 : Promouvoir les droits des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap dans les cadres formels et informels de prise de décision						
Actions (Que voulons- nous faire pour atteindre les objectifs ?)	**Stratégie/approches (Comment voulons-nous atteindre l'objectif ?)**	**Responsables (qui est responsable de chaque activité ?)**	**Cibles (Qui est visé par notre activité)**	**Alliés (Avec qui voulons-nous réaliser chaque activité)**	**Date (quand voulons-nous réaliser l'activité ?)**	**Résultats espérés (quel résultat attendons-nous de chaque activité ?)**
A4.1. Promotion du cadre légale, politique et institutionnel de promotion de l'égalité de genre	Réunions	CSCI	-Chefs des communautés allogènes et allochtones ; - Les présidents des jeunes des communautés allogènes et allochtones ; - Les femmes des communautés allogènes et allochtones ;	ONEG MFFE		Le cadre légale, politique et institutionnel de promotion de l'égalité de genre est connu.

			- Chefs autochtones ; - Le président des jeunes autochtones ; - Les femmes autochtones ; - Les femmes leaders ; - Les personnes en situation de handicap ; - ONGs ; - Leaders religieux - Acteurs institutionnels			

Plaidoyer pour la prise en compte des aspects genre et inclusion sociale dans le cadre de la gestion de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées.

Introduction

De multiples signaux alertent l'humanité sur les dangers qui la menacent. Ils appellent à une transformation profonde de la société.

Femmes et hommes doivent inventer une autre vision du politique qui place le désir d'humanité au cœur de sa perspective. Une telle transformation en profondeur ne peut s'envisager que par une transformation conjointe et cohérente des personnes et des organisations.

« La pleine participation des femmes est essentielle à la réalisation d'un développement durable » stipule la Déclaration de Rio, qui a clôturé le sommet de la Terre de l'ONU à Rio en 1992.

… Et le programme d'Action 21, décidé à cette occasion par les gouvernements des pays membres, déclare notamment que la mise en œuvre effective de ces programmes dépend de la participation active des femmes aux décisions économiques et politiques[7]. Il intègre les objectifs qui visent à accroître le nombre de femmes dans les postes de décision, à évaluer les impacts des politiques d'environnement sur les femmes, à mettre en place des mesures garantissant aux hommes et aux femmes les mêmes droits sexuels et reproductifs, à adopter et renforcer les législations qui proscrivent les violences faites aux femmes. Une série de mesures concrètes sont proposées[8].

Le PNUD, depuis 1995, propose un indice de développement humain (IDH) pour mesurer le développement durable en prenant en considération les aspects de genre (les relations socioculturelles, économiques et politiques entre les hommes et les femmes).

Cependant, cet indice (sexo-spécifique) reste insuffisant car doit être complété par une approche qualitative. D'autre part, ces indicateurs doivent tenir compte des aspects non marchands, tels qu'un environnement sain ou un haut niveau de capital social dans les calculs du PIB[9].

C'est dans ce cadre que la Convention Société Civile ivoirienne (CSCI) à travers le projet BENKADI décident de mettre en place une campagne de plaidoyer sur la prise en compte du genre et de l'inclusion sociale dans les politiques et stratégies de la gestion de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées en Côte d'Ivoire afin que les engagements internationaux soient respectés et que la contribution des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap au développement durable puisse être rendue visible.

---

[7] http://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/english/agenda21toc.htm.

[8] L'Agenda 21 (1992) et les femmes et la Déclaration de Johannesburg (2002)

[9] L'indice de développement humain IDH, développé par le PNUD depuis 1995, varie en fonction des revenus, de la longévité (de l'état de santé) et du taux d'alphabétisation (degré d'éducation).

Ce plaidoyer de l'étude 5 est destiné aux décideurs des Ministères, aux partenaires au développement et aux communautés.

Contexte

De l'élévation du niveau de la mer à la baisse des rendements agricoles, en passant par les inondations urbaines et la dégradation des aires protégées, les répercussions du changement climatique sont durement ressenties par les femmes, les hommes et les jeunes. Elles représentent au niveau mondial une large proportion des communautés pauvres qui dépendent des ressources naturelles pour gagner leur vie.

Toutefois, les initiatives de lutte en matière de gestion de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées se fondent de manière récurrente sur les structures formelles et préétablies de propriété, d'accès et de contrôle des ressources naturelles. Elles font perdurer les modèles traditionnels de répartition des tâches entre les hommes et les femmes et participent ainsi au renforcement de l'iniquité entre les sexes, les classes d'âge et les groupes socioculturels[10]. A la pratique, elles se sont avérées inefficaces et inefficientes. Cette situation a engendré une prise de conscience croissante de la nécessité du genre et de l'inclusion sociale dans les politiques économiques et sociales en général et en matière de gestion environnementale en particulier au cours de ces dernières décennies en Afrique de l'ouest.

La Côte d'Ivoire n'est pas en marge de cette dynamique. Cependant en dépit des efforts réalisés par les autorités ivoiriennes avec l'appui des partenaires au développement, la question de la prise en compte effective du genre et de l'inclusion sociale persiste.

Les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap sont déjà présents dans la gestion environnementale mais leur participation gagnera à être renforcée.

Trop souvent, les femmes de façon spécifique sont confinées dans des rôles dites *« secondaires »* discrètes de la sauvegarde de l'environnement, trop souvent leurs droits sont moindres que ceux des hommes et leurs conditions de travail et de vie sont précaires.

Il est temps que les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap soient aussi présentes dans les lieux de décision.

C'est pourquoi, nous avons construit notre campagne de plaidoyer autour des thèmes suivants :

- Contexte spécifique lié aux questions de Genre en Côte d'Ivoire
- Plus d'égalité dans la gestion de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées en Côte d'Ivoire.

[10] In sciences de l'environnement (2017)

- Pour un développement durable et de genre dans la gestion de l'érosion et la préservation des aires protégées.

Contexte spécifique lié aux questions de Genre en Côte d'Ivoire

Au plan international, le pays a ratifié la plupart des conventions internationales, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en 1995 et son protocole facultatif en 2012. La Côte d'Ivoire a aussi participé à toutes les grandes rencontres qui ont abouti à la conférence de Beijing et le pays produit tous ses rapports périodiques sur la mise en œuvre de la CEDEF et les recommandations de Beijing. La Côte d'Ivoire a été le premier pays à opérationnaliser la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique. Elle est Etat partie à la déclaration solennelle des Chefs d'États et de gouvernements africains sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique adoptée en juillet 2004[11]. Le pays s'est aussi engagé à mettre en application les recommandations de conférences internationales et africaines notamment celles de Mexico (1975), de Copenhague (1980), de Nairobi (1985), du Caire (Conférence internationale sur la population et le développement, CIPD, 1994) de Beijing+5 (2000), le programme de la décennie de la femme africaine 2010-2020 et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Sur le plan national, le cadre formel de l'égalité entre les sexes est établi par la Constitution du 8 novembre 2016 qui consacre les principes de la parité homme-femme sur le marché du travail et de l'égalité des chances dans les emplois et les assemblées élues en ses articles 36 et 37[12]. En application de cette nouvelle Constitution, le pays s'est engagé dans un processus de mise en place de mesures particulières de promotion du Genre dans l'accès aux fonctions électives. Ce processus s'est matérialisé en juillet 2019 par l'adoption par l'Assemblée Nationale, d'une loi imposant aux partis politiques de présenter un quota d'au moins 30% de femmes sur les listes de candidatures pour les scrutins uninominaux et plurinominaux. La Politique Nationale sur l'Égalité des chances, l'Équité et le Genre a fait en 2018 l'objet d'une actualisation et reste en attente d'adoption par le Gouvernement.

Il convient de faire remarquer que le Plan National de Développement qui a pour objectif principal de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent a identifié parmi ses résultats majeurs, *« la création accrue et soutenue de richesses nationales, dont les fruits sont répartis dans*

[11] Protocole de Maputo
[12] Loi N° 2016-886 du 8 novembre 2016 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire

l'équité ainsi que l'accès des populations, en particulier des femmes, des enfants et autres groupes vulnérables, aux services sociaux de base. »

La dimension genre n'y est cependant pas traitée comme une question transversale[13] telle qu'indiquée dans le Document de politique nationale sur l'égalité des chances, l'équité et le genre mais fait partie des secteurs socioculturels et l'analyse qui en est faite, tend à le focaliser sur les femmes (violences et mutilations génitales subies, leur autonomisation et leur participation aux instances de décision).

Dans la dynamique de domestication des engagements internationaux du pays en matière de Genre, le dispositif légal ivoirien s'est enrichi de nouvelles lois plus favorables aux questions de Genre notamment la loi sur le mariage qui maintient la suppression la notion de chef de famille et oblige les époux à une gestion conjointe du foyer[14], la loi sur l'école obligatoire pour tous les enfants (filles et garçons) de 6 à 16 ans[15].

Cependant, les inégalités de genre, de droit et de fait, persistent à plusieurs niveaux et dans tous les domaines d'activité. Par exemple, les ressources et facteurs de productions sont inégalement répartis entre la femme et l'homme. Cette situation est de nature à créer un déséquilibre dans l'évolution de la société ivoirienne. Le profil Genre de la Côte d'Ivoire établi par la BAD en septembre 2015, affirme que ce pays est engagé dans la promotion du genre et l'autonomisation des femmes, et qu'il a enregistré des avancées remarquables dans ce domaine ces dernières années, mais qu'il reste encore des défis à relever. Le rapport de la Banque Mondiale « Si l'émergence était une femme », produit en juillet 2017, affirme que l'équité des genres peut aider la Côte d'Ivoire à atteindre l'émergence et que : *« Si la Côte d'Ivoire parvenait à améliorer l'équité des genres, son économie pourrait bénéficier de gains de l'ordre de 6 à 8 milliards de dollars dans le long terme, à savoir lorsque la plupart des discriminations à l'encontre des femmes seraient résorbées. »* En dépit donc des dispositions constitutionnelles qui consacrent l'égalité entre tous les citoyens, des efforts concertés des organisations nationales et internationales et malgré un contexte juridique assez favorable, des pratiques socioculturelles défavorables à l'égalité de genre persistent. Selon l'Observatoire National de l'Equité et du Genre (ONEG), dans le cadre de l'étude réalisée d'octobre à décembre 2018 sur le Genre et le

[13]L'approche Genre est vue par la Côte d'Ivoire comme une stratégie transversale de développement, à tous les niveaux de la vie en société (niveau individuel, familial, communautaire, national et affaires internationales), et dans chaque secteur.

[14] Loi N°2013-33 du 25 janvier 2013 sur le mariage en Côte d'Ivoire modifiée par la Loi N°2019-570 du 26 juin 2019 relative au mariage

[15]Loi N°2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement

climat, l'intégration du Genre continue à être traitée comme une question à part, comme un effet de mode dont la valeur ajoutée n'est pas bien perçue.

Les défis dans le document de stratégie de la BAD, portent notamment sur une meilleure connaissance de l'approche genre, de ses outils de prise en compte par les acteurs nationaux, l'élaboration d'indicateurs de mesure de l'égalité hommes/ femmes, et la mise en place d'un mécanisme de budgétisation sensible au genre.

Dans ce contexte national de décalage persistant entre les engagements internationaux et nationaux, les politiques, les stratégies, et les résultats enregistrés, l'un des défis à relever est de revisiter les progrès accomplis, les rôles des mécanismes rattachés aux instances de gestion et de gouvernance dans le pays et l'évaluation d'égalité entre les sexes.

Plus d'égalité dans la gestion de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées en Côte d'Ivoire

Aborder la question d'égalité dans la gestion de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées en Côte d'Ivoire ne peut se faire sans y apporter un regard sur les conséquences des changements climatiques. En effet, les conséquences des changements climatiques ont des impacts différenciés sur les femmes et les hommes en Côte d'Ivoire, en fonction de leurs statuts sociaux, de leur capacité à participer aux décisions et, de leur accès aux ressources ; les secteurs les plus concernés sont les ressources en eau, l'agriculture et l'érosion côtière (Banque Africaine de Développement, 2015).

Les femmes et les hommes ne vivent pas le changement climatique sur un pied d'égalité. Les contraintes économiques et les normes culturelles qui empêchent les femmes d'accéder à un emploi rémunéré impliquent que leurs moyens de subsistance dépendent de secteurs sensibles au climat, comme l'agriculture vivrière. Par ailleurs, les inégalités de genre dans la répartition des biens, des ressources[16] et des opportunités signifient que leurs choix sont sérieusement limités face au changement climatique.

Par exemple, les restrictions quant à la propriété foncière des femmes rurales impliquent qu'elles peuvent ne pas avoir accès à la terre arable à cultiver, et le manque de capital financier rend la diversification de leurs moyens de subsistance plus difficile.

Le changement climatique a également un impact sur les hommes, notamment lorsqu'ils sont pauvres. En milieu rural, par exemple, les hommes peuvent éprouver une anxiété et un stress

[16] Les ressources pratiques comprennent les terres, le crédit et l'eau et peuvent servir directement à la production. Les ressources stratégiques sont associées à des changements à plus long terme et comprennent l'information, les droits issus de la loi et l'éducation.

importants lorsque leurs moyens de subsistance sont compromis du fait du changement climatique, et qu'ils ne sont plus en mesure de remplir leur rôle socialement alloué de pourvoyeur du foyer.

Le changement climatique est donc avant tout un phénomène humain. Les personnes les plus touchées par le changement climatique sont souvent les plus pauvres, celles qui disposent de ressources bien moins importantes pour relever des défis qui vont de cultures inondées à des catastrophes majeures.

Ces femmes et ces hommes pauvres ne sont en réalité pas impuissants face au changement climatique : dans de nombreux cas, ils/elles apportent des réponses endogènes qui font appel à leurs connaissances du terrain ou à leur capacité à s'adapter à des circonstances difficiles et instables. Cela a été constaté dans les différentes localités visités pour l'enquête. **(Voir les encadrés ci-dessous)**

Genre et inclusion dans la préservation des aires protégées

Les entretiens de terrain réalisés notamment auprès des autorités préfectorales, de l'OIPR, des chefs de communauté révèlent que la gestion d'une aire protégée est régie par des normes telles que les lois, règlements, plans d'aménagement, documents de projet, règlement intérieur de l'aire protégée, etc. Elle relève des compétences de l'OIPR, des autorités préfectorales et des eaux et forêts représentant les structures étatiques. En d'autres termes, l'Etat est le seul décideur. Toutefois, il est important de mentionner que les jeunes et les femmes ne sont pas en reste. Les femmes et les jeunes sont impliqués dans la gestion des aires protégées mais de diverses manières et en fonction des zones visitées. Dans le parc national d'Azagny, il existe deux niveaux d'implication~~s~~. Le premier niveau met en exergue le cadre décisionnel et le second un cadre négocié où les autorités publiques en charge des décisions viennent appuyer et renforcer des règles locales largement inspirées des droits et usages traditionnels, mais compatibles également avec les lois du pays. Cela se traduit par les Associations Villageoises de Conservation et de Développement (AVCD).
Ce cadre regroupe les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap pour les activités de préservation du parc national d'Azagny. A travers cette association, les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap obtiennent des financements de l'OIPR pour réaliser des projets qui contribuent à la préservation du parc national d'Azagny.
Au niveau du parc de la Marahoué, on note l'inexistence d'un cadre formel qui implique les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap. Toutefois les entretiens révèlent que les jeunes et les femmes sont souvent considérés comme les *« appuis des agents de l'OIPR pour le déguerpissement des infiltrés ».* Cette implication consisterait pour les jeunes et les femmes interrogées à investir le parc avec les agents de l'OIPR et procéder au déguerpissement des infiltrés et au gel de leurs matériels d'exploitation (machettes, dabas, etc).
Concernant le Parc National de la Comoé, l'enquête qualitative révèle que les villages à proximité du Parc précisément dans la sous-préfecture de Kong, les activités de gestion du parc enregistrent la participation des jeunes et des hommes. Ce constat est aussi prouvé dans le propos d'un leader communautaire en ces termes : *« les hommes et les jeunes sont associés à la gestion des aires protégées ».* Leurs activités portent entre autres sur la surveillance du Parc, la dénonciation des infiltrés. Cependant, les enquêtes qualitatives montrent que les femmes et les personnes en situation de handicap~~s~~ sont exclues de la gestion des aires protégées. Cette exclusion trouve son fondement dans les normes sociales locales qui caractérisent la femme comme sexe faible et les personnes en situation de handicap comme des « hommes diminués ». Aussi ce déficit d'implication de ces deux couches sociales est amplifié par la présence des groupes terroristes dans la région.
De ce qui précède on note que le genre et l'inclusion sociale en matière de la préservation des aires protégées est à géométrie variable selon qu'on se déplace d'une région à l'autre. En outre les femmes et les jeunes ne sont pas impliqués au premier chef. Enfin, les personnes en situation de handicap constituent la couche la plus vulnérable.

Source : notre étude, 2021

Genre et inclusion dans la gestion de l'érosion côtière

L'enquête qualitative réalisée dans la zone d'Assinie, de Port-Bouët et de Jacqueville révèle que les actions de l'Etat sont moins perceptibles et n'associent pas les populations locales contrairement aux pratiques étatiques dans la gestion des aires protégées. Face à ce constat, on note qu'un fil tisse insidieusement sa toile au niveau des initiatives locales qui se caractérisent par des actions de « structures » informelles constituées de groupes de jeunes, de femmes et d'hommes. Leurs actions entreprises sont basées sur le modèle traditionnel de répartition des tâches entre les hommes et les femmes participant ainsi au renforcement de l'iniquité entre les sexes.

Dans les villages d'Assinie que sont Assouindé et quartier France, les observations, les entretiens et les focus group ont permis de constater l'existence des structures de solidarité sociale, avec l'existence de réseaux d'obligations traditionnelles et des formes de réciprocité indispensables en vue d'un certain équilibre social des populations impliquées. Cette solidarité tire son origine de l'hétérogénéité des communautés qui habitent en bordure de la mer et de l'institutionnalisation faite par la chefferie. Vous ne trouverez pas seulement des pêcheurs sur les côtes, mais aussi des agriculteurs, des maçons, etc... Ainsi, face aux contingents de la vie en général, et à l'érosion côtière en particulier, la réaction des populations est spontanée et solidaire. *« Lorsqu'un frère du village voit son voisin entrain de remplir des sacs avec le sable pour empêcher l'avancée de l'eau, automatiquement il vient l'aider ». Et de fil en aiguille une masse critique de personnes vole au secours pour prêter mains fortes aux sinistrés.*

Pour faire face à l'érosion côtière, les populations d'Assouindé et du quartier France empilent des sacs remplis de sable en bordure de mer. Ce travail se fait en groupe avec toutes les communautés sans distinction, ni d'exclusion de genre.

Il n'y a pas de contrainte physique à participer aux actions contre l'érosion, mais, elle est morale selon les résultats de l'enquête. De manière spécifique comment les actions de lutte contre l'érosion sont-elles organisées et quelles sont les taches des hommes, des femmes, des enfants, des handicapés ? Les résultats de l'enquête qualitative montrent que les activités proposées aux femmes restent des taches dites *« peu importantes »*. Le rôle le plus important dans la gestion des tâches pour la lutte contre l'érosion côtière est celui exercées par les hommes. Ce fait est soutenu par une de leurs normes sociales qui stipule que les hommes ont plus de force que les femmes. *« Les sacs sont attrapés et ouverts par les femmes, ensuite les hommes ramassent le sable et les remplissent. Les enfants à partir de 15 ans sont chargés de couper des cordes pour attacher les sacs. Le reste du travail qui consiste à empiler les sacs est fait par les hommes uniquement, car cela demande assez d'effort physique. Quant aux personnes âgées et aux sages du village, ils se consacrent à la prière des mânes ». Toutefois, on note que* des tâches physiques ne sont pas assignées aux personnes en situation de handicap, leurs actions se limitent aux idées et à la participation aux différentes réunions.

Au niveau de Port-Bouët, l'enquête qualitative laisse entrevoir l'absence de l'implication des jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap dans la gestion de l'érosion côtière. La gestion du littoral constitue la priorité du Ministère du Tourisme. Cette affirmation est renforcée par les propos suivants « *depuis le déguerpissement des populations autour des plages, la gestion est détenue par le Ministère du Tourisme* ». C'est ce constat qui rend difficile la gestion inclusive de l'érosion côtière à Adjoufou. Ainsi, la difficulté de gestion inclusive de l'érosion côtière a installé dans l'imaginaire des jeunes, une incertitude quant à leur participation aux activités sur les connaissances du changement climatique. De leur avis, la commune de Port-Bouët compte plusieurs ONG ; mais disent-ils, *« aucun programme sur la gestion inclusive de l'érosion côtière n'a été fait pour nous aider ici »*.

Par conséquent, on note une quasi-absence des OSC représentant des groupes vulnérables (femmes, jeunes et personnes en situation de handicap) face aux changements climatiques.

Le département de Jacqueville ne déroge pas à cette « règle » en matière de gestion de l'érosion côtière. En effet, les actions et les initiatives étatiques ne prennent pas en compte les populations locales. En outre, on note à Jacqueville une quasi-absence de mécanisme endogène pour pallier les effets néfastes de l'érosion côtière. L'implication de la société civile demeure faible. Certaines ONG s'y intéressent comme celle dénommée « Jacqueville propre ». Mais en l'absence d'un cadre formel qui implique l'état, la société civile et les populations locales, la lutte contre l'érosion côtière sera un objectif constamment visé mais difficilement réalisable.

De ce qui précède on note que le genre et l'inclusion sociale en matière de l'érosion côtière se caractérise par l'existence d'un mécanisme endogène qui semble enregistrer la participation des femmes et des jeunes à des degrés divers en fonction des zones étudiées. Toutefois, la portée de leurs actions lorsqu'elles existent restent faible. En effet, l'implication effective des femmes serait sujet à caution eu égard aux pesanteurs socioculturelles identifiées (privation des femmes dans la prise de décidons, etc).

Source : notre étude, 2021

Plaidoyer pour plus d'égalité dans la gestion de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées en Côte d'Ivoire

- ✓ Faire reconnaître et rendre visible le rôle des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap dans la gestion de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées ; et, que les associations de femmes, de jeunes et des personnes en situation de handicap puissent être représentées, entendues et respectées dans les mécanismes formels et traditionnels où se discutent les politiques de gestion de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées ;
- ✓ Garantir la participation des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap dans la gestion de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées en favorisant activement la représentation et la formation de ceux-ci.

Plaidoyer pour un développement durable et de genre dans la gestion de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées en Côte d'Ivoire

L'approche genre est une stratégie de développement qui vise à réduire les inégalités économiques, culturelles, politiques et sociales entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons en vue d'un développement participatif, juste, équitable et durable. Cette approche suppose donc, d'offrir les mêmes opportunités et les mêmes chances aux femmes et aux hommes en lien avec les rôles sociaux et les relations de pouvoir qui existent entre eux. Elle permettra aussi à chaque individu de profiter des bénéfices du développement durable.

Ainsi, intégrer une perspective liée à l'égalité de genre dans la gestion de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées correspond à un processus d'évaluation des impacts pour les femmes et pour les hommes, de toute action prévue, notamment des lois, des politiques ou des programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie pour que les expériences et les intérêts des femmes et des hommes fasse partie intégrante de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociétales, de sorte que les hommes et les femmes bénéficient des mêmes avantages et que les inégalités ne soient pas perpétuées. Le but final est d'atteindre l'inclusion sociale dans la gestion de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées.

La Côte d'Ivoire étant engagée dans le cadre formel de l'égalité entre les sexes, sans une volonté politique forte de respecter l'agenda des engagements, nous n'y arriverons pas. De plus, les programmes/projets de gestion de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées devraient systématiquement, dans toutes les phases, intégrer une approche transversale de genre et de développement durable.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, il ressort des résultats mitigés dans le vécu quotidien des populations concernant le genre qui résultent des pesanteurs socio-culturelles se caractérisant par le faible accès des femmes aux ressources (la terre), la marginalisation des femmes des décisions communautaires, la prégnance du mariage forcé. Cependant celles-ci sont surmontables comme ce fut le cas de Grand-Lahou.

La problématique du genre est d'autant plus préoccupante qu'elle se ressent dans la gestion de l'érosion côtière et la préservation des aires protégées.

De toute évidence le genre et l'inclusion sociale en matière de préservation des aires protégées est à géométrie variable selon qu'on se déplace d'une région à l'autre. En outre, les femmes et les jeunes ne sont pas impliqués au premier chef. Enfin, les personnes en situation de handicap constituent la couche la plus vulnérable.

Quant à la gestion de l'érosion côtière, on note que le genre et l'inclusion sociale se caractérisent par l'existence d'un mécanisme endogène (dont l'efficacité est mise à l'épreuve) enregistrant la participation des femmes et des jeunes à des degrés divers en fonction des zones étudiées. Toutefois, la portée de leurs actions lorsqu'elles existent reste faible, résultant du déficit d'accompagnement en matière de renforcement des capacités.

Les analyses et constats majeurs qui découlent de ce travail de recherche appellent les recommandations suivantes :

- Sensibiliser les communautés sur l'implication des femmes aux prises de décisions communautaires, leur accès à la terre et l'éradication du mariage forcé ;
- Renforcer les capacités des acteurs intervenant dans la lutte contre l'érosion côtière et la dégradation des aires protégées à la prise en compte du genre pour meilleure implication des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap ;
- Sensibiliser les acteurs (institutionnels, communautaires, ONGs) à l'implication des jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap dans les sphères formelles et sociales et traditionnelles de prise de décision pour la gestion de l'érosion côtière et la préservation des aires protégées ;
- Promouvoir les droits des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap dans les cadres formels et informels de prise de décision relative à la gestion de l'érosion côtière et à la préservation des aires protégées.
- Sensibiliser les chefs coutumiers sur la nécessité d'impliquer les femmes, jeunes et personnes en situation d'handicap dans toutes les activités communautaires.

- Prendre en compte certains risques tels les VBG, la traite des enfants à travers des campagnes de sensibilisation.
- Prendre en compte les sensibilités communautaires dans les formations et aide financière.

BIBLIOGRAPHIE

Banque Mondiale, (2021). Un littoral résilient, des communautés résilientes. Rapport d'activités du Programme de gestion du littoral ouest-africain (WACA).

KONE Mariatou et IBO Guehi Jonas (2019). Les politiques foncières et l'accès des femmes à la terre en Côte d'Ivoire : cas d'Affalikro et Djangobo (Est) dans la région d'Abengourou et de Kalakala et Togogniere (Nord) dans la région de Ferkessédougou. Rapport final, 2019.

République de Côte d'Ivoire, Constitution de la Côte d'Ivoire, 2016.

République de Côte d'Ivoire, Déclaration solennelle de la Côte d'Ivoire sur l'égalité des chances, l'équité et le genre, Ministère de la famille et des affaires sociales /Direction de l'égalité et de la promotion du genre, 2009.

République de Côte d'Ivoire, Rapport d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, juin 2010.

République de Côte d'Ivoire, Rapport d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) 1er, 2ème et 3ème rapports, suivis des observations finales du comité CEDEF, Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales/Direction de l'égalité et de la promotion du genre, 2009.

République de Côte d'Ivoire, Rapport de la Côte d'Ivoire sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (1995), et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2010) quinze ans après son adoption, 2011.

Kandine, A. M., (2008) : Gouvernance foncière et des ressources naturelles état des lieux en Afrique de l'Ouest.

Banque Africaine de Développement, (2015). Profil genre pays : République de la Côte d'Ivoire.

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, (2019). Stratégie Nationale Genre et Changement Climatique.

Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, (2014). Document de la Stratégie du Programme national Changement Climatique (2015-2020).

ANNEXES

Annexe 1

TDR DE L'ETUDE DE BASE GENRE ET INCLUSION SOCIALE DANS *LE CADRE DE LA GESTION DE L'EROSION COTIERE ET DE LA PRESERVATION* DES AIRES PROTÉGÉES ENCOTE D'IVOIRE

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Créée en 2005, la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) est une faîtière d'organisations apolitique, laïque, non régionaliste, non raciale et à but non lucratif dont l'objectif général est *d'influencer les processus politique, économique et social pour le bien-être des populations résidant en Côte d'Ivoire*.Sa mission vise ainsi à promouvoir l'Etat de droit, la bonne gouvernance, les droits humains, la démocratie participative et inclusive.

La CSCI, en collaboration avec quatre plateformes d'ONG de la sous-région ouest-africaine, que sont la Plateforme de Contrôle Citoyen de l'Action Publique (PASCIB) au Bénin, le Secrétariat de Concertation des ONG nationales au Mali, (SECO-ONG) et le Secrétariat Permanent des ONG (SPONG) au Burkina Faso, mettent en œuvre, sous le lead de l'organisation hollandaise WOORD EN DAAD, le projet intitulé **« BENKADI »,** financé par le Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas.

Ce projet de plaidoyer entend mobiliser conjointement les membres de ces organisations ouest africaines autour de l'ambition de contribuer à une société civile forte, qui travaille à atténuer les effets du changement climatique sur les communautés vulnérables du Bénin, du Burkina Faso, du Mali et de la Côte d'Ivoire.

Son objectif stratégique est d'améliorer la résilience des groupes vulnérables aux conséquences des changements climatiques, spécialement les femmes, les jeunes et les personnes avec un handicap.

Le projet durera 5 ans (2021-2025) et prendra en compte l'amélioration de l'espace civique dans le pays en matière de dialogue avec les pouvoirs publics.

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, le projet mettra l'accent sur deux principales problématiques

- **L'atténuation et l'adaptation des effets de l'érosion côtière pour les populationsriveraines dans les 5 régions du sud ;**
- **La préservation de 7 principales aires protégées faces aux agricultures extensives dans10 régions du pays.**

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI), consciente de l'importance de la prise en compte du genre dans la stratégie nationale sur lechangement climatique, prévoit l'organisation d'une étude portant sur « l'**état des lieux de la prise en compte des aspects genre et inclusion sociale dans *le cadre de la gestion de l'érosion côtière et de la préservation* des aires protégées** ».

C'est dans le souci de disposer d'informations de base actuelles sur ces indicateurs que les présents Termes de référence sont élaborés.

II- OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE

1.1. Objectifs de l'étude

L'objectif général de l'étude est de faire un état des lieux de la prise en compte des aspects genre et inclusion sociale dans ***le cadre de la gestion de l'érosion côtière et de la préservation*** **des airesprotégées.**

De façon spécifique, il s'agit de :

1. Faire une analyse du contexte lié au genre et inclusion sociale, dans le cadre de l'atténuation etl'adaptation des effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées ;
2. Analyser les facteurs déterminant l'implication/participation des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans le cadre de l'atténuation et l'adaptation des effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées ;
3. Identifier et analyser les politiques encourageant les cas de bonnes pratiques et des expériences de discrimination positive en faveur des femmes dans le domaine climatique notamment au niveau de l'atténuation et l'adaptation des effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées ;
4. Faire ressortir et analyser les relations de pouvoir qui entravent et/ou facilitent la prise en compte du genre et l'inclusion sociale (quelles sont les normes et valeurs qui influencent la marge de manœuvre des femmes et des hommes au niveau individuel, du ménage/famille et dans la société) ;
5. Faire l'analyse des besoins spécifiques d'adaptation aux changements climatiques des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap ;
6. Définir une stratégie assortie de plan d'actions pour une meilleure implication/participation des personnes vulnérables (femmes, jeunes, handicapés) dans les interventions du projet BENKADI ;
7. Proposer une stratégie et des outils méthodologiques pour l'organisation des dialogues politiques intercommunautaires sur les résultats de l'étude ;
8. Formuler des recommandations pertinentes sensibles au genre et à l'inclusion sociale pour une meilleure implication/participation des personnes vulnérables dans les processus d'identification, d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi évaluation des stratégies d'atténuation et d'adaptation des effets de l'érosion côtière et de préservation des aires protégées en Côte d'Ivoire et principalement dans les zones du projet.
9. Produire une note de plaidoyer portant sur la prise en compte du genre et de l'inclusion sociale dans *les politiques et stratégies de la gestion de l'érosion côtière et de la préservation* des aires protégéesen Côte d'Ivoire.

NB :

- L'analyse des pouvoirs/l'appréciation des pouvoirs des parties prenantes devra se faire en utilisant le cube de pouvoir. Selon le cube de pouvoir, le pouvoir a trois formes (visible, invisible ou caché), il a trois niveaux (mondial, national ou local), il s'exerce dans trois espaces (fermé, invité ou réclamé) ;
- L'appréciation des pouvoirs d'influence exercés par les parties prenantes sera nécessaire dans l'analyse de leurs pouvoirs.

1.2. Résultats attendus

En lien avec les objectifs visés par l'étude, les résultats ci-après sont attendus :

1. Une analyse du contexte lié au genre et à l'inclusion sociale est faite dans le cadre de l'atténuation et l'adaptation des effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées ;
2. Les facteurs déterminant l'implication/participation des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap, dans le cadre de l'atténuation et l'adaptation des effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées, sont analysés ;
3. Les politiques encourageant les cas de bonnes pratiques et des expériences de discrimination positive en faveur des femmes, dans le domaine climatique notamment au niveau de l'atténuation et l'adaptation des effets de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées, sont identifiées et analysées ;
4. Les relations de pouvoir qui entravent et/ou facilitent la prise en compte du genre et l'inclusion sociale sont connues et analysées ;
5. L'analyse des besoins spécifiques d'adaptation aux changements climatiques des femmes, desjeunes et des personnes vivant avec un handicap est faite ;
6. Une stratégie assortie de plan d'actions pour une meilleure implication/participation des personnes vulnérables (femmes, jeunes, handicapés) dans les interventions du projet BENKADI est définie ;
7. Une stratégie et des outils méthodologiques pour l'organisation des dialogues politiques intercommunautaires sur les résultats de l'étude est proposée ;
8. Des recommandations pertinentes sensibles au genre et à l'inclusion sociale sont formulées pour une meilleure implication/participation des personnes vulnérables dans les processus d'identification, d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi évaluation des stratégies d'atténuation et d'adaptation des effets de l'érosion côtière et de préservation des aires protégées en Côte d'Ivoireet principalement dans les zones du projet.
9. Une note de plaidoyer portant sur la prise en compte du genre et de l'inclusion sociale dans lespolitiques et stratégies de la gestion de l'érosion côtière et de la préservation des aires protégées en Côte d'Ivoire est produite.

1.3. Rappel des indicateurs liés à l'étude de base

Les indicateurs ci-après sont définis pour fournir une valeur narrative ou de référence sur :

☞ Le niveau d'implication des femmes, des jeunes et personnes en situation de handicap dans lagestion de l'érosion côtière et la préservation des aires protégées au niveau local et national ;

☞ Le niveau de mise en œuvre de la stratégie nationale genre et inclusion sociale en matière de changement climatique ;

☞ Le nombre d'organisation de femmes, jeunes et personnes en situation de handicap ayant amélioré leurs capacités de lobbying et de plaidoyer sur le thème du changement climatique ;

☞ Le nombre d'actions (plaidoyers, mobilisations communautaires etc.) réussies par des OSC représentant des groupes vulnérables (femmes, jeunes et personnes en situation de handicap) au changement climatique pour créer un espace, influencer l'agenda et le débat politique liés au changement climatique ;

☞ Le nombre d'organisations de base représentant des groupes vulnérables au changement climatique qui alimentent les politiques locales et nationales avec des connaissances sur le changement climatique et en assurent le suivi ;

☞ Le nombre de lois, textes ou politiques bloqués, adoptés ou améliorés afin d'atténuer les effets du changement climatique en tenant compte des droits de l'homme, du genre et des groupes vulnérables.

APPROCHE METHODOLOGIQUE ET OUTILS

Il est laissé à l'appréciation du consultant l'élaboration de la méthodologie globale de mise en œuvre de la mission. Cependant, une approche : Recherche Action Participative (RAP) pour certains objectifs spécifiques et la recherche documentaire et les entretiens pour d'autres objectifs seront souhaitables.

L'approche RAP part du principe selon lequel les solutions aux défis auxquels les communautés locales sont confrontées doivent être élaborées, décidées et détenues par ces dernières pour y apporter des remèdes efficaces et durables. A travers cette approche, la CSCI permet l'expression et la prise encompte effective des avis de toutes les couches impactées de la base au sommet, contribuant ainsi au développement de solutions pérennes soutenues à la fois par les populations et les décideurs politiques. Ce procédé, au-delà du travail de recherche, contribue donc à encourager une culture du dialogue à améliorer les relations et à réduire les distances horizontales - entre communautés, et verticales - entre la population et ses représentants.

La/le consultant(e) travaillera sous la responsabilité du Chef projet et en étroite collaboration avec L'Experte Genre et Inclusion (EGI) et les autres experts du projet BENKADI.
Sur le terrain, la/le consultant(e) devra également collaborer avec les structures de la CSCI notamment les coordinations régionales.

PROFIL DU (DE LA) CONSULTANT(E)

Pour la conduite de l'étude, il est recherché un(e) consultant(e) expert(e) et spécialisé dans le domaine du genre et inclusion. La/le consultant(e) devra apporter la preuve de l'exécution satisfaisante d'aumoins trois missions similaires. Elle/il devra justifier des qualifications ci-après :

- ☞ Titulaire d'un diplôme universitaire (BAC + 5 au moins) en sciences sociales, sociologie, anthropologie, agronomie, études de genre ou d'autres branches d'études similaires ;
- ☞ Avoir une formation en genre et/ou démontrer tout au long de son parcours des expériences professionnelles particulières à cette thématique ; formations complémentaires, développement d'outils, élaboration de stratégies spécifiques ;
- ☞ Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience avérée en matière d'analyse genre des projets/programmes de coopération au développement, de préférence dans le secteur agricole et de l'eau sera un atout ;
- ☞ Avoir une connaissance des politiques nationales de coopération au développement ;
- ☞ Avoir une bonne aptitude/capacité rédactionnelle ;
- ☞ Avoir une connaissance avérée de la Gestion Axée sur les Résultats de Développement ;
- ☞ Avoir une très bonne connaissance du dispositif institutionnel du dialogue politique dans les secteurs de l'agriculture et du cadre de vie et de l'eau ;
- ☞ Avoir une bonne connaissance de la société civile béninoise, régionale et internationale ;
- ☞ Avoir réalisé des études similaires ;

☞ Avoir une expérience internationale de consultation sera considérée comme un atout ;

☞ Être capable d'analyser les pouvoirs/apprécier les pouvoirs des parties prenantes en utilisant le cube de pouvoir. Selon ce cube, le pouvoir a trois formes (visible, invisible ou caché), il a trois niveaux (mondial, national ou local), il s'exerce dans trois espaces (fermé, invité ou réclamé) ;

☞ Être capable d'apprécier les pouvoirs d'influence exercés par les parties prenantes sur les décideurs et inversement.

III- MISSION DU PRESTATAIRE

1.4. Tâches spécifiques

La/le consultant(e) aura pour tâches de :

- S'approprier de la démarche du projet et participer à une rencontre préparatoire de cadrage ;
- Veiller à la bonne réalisation de l'étude dans le délai prescrit ;
- Concevoir la méthodologie de conduite de l'étude ;
- Organiser la synthèse bibliographique ;
- Définir les données nécessaires à collecter ;
- Elaborer et faire valider les questionnaires/guides d'entretien ;
- Superviser les enquêtes sur le terrain auprès des groupes cibles ;
- Définir les méthodes d'analyses quantitative et qualitative ;
- Procéder à l'analyse des données collectées ;
- Rédiger le rapport provisoire de la mission ;
- Participer à l'organisation de l'atelier de restitution et de validation ;
- Rédiger le rapport final de la mission.

1.5. Pièces à fournir

Le dossier de candidature doit être composé de :

- Une offre technique comportant :

☞ Une lettre de motivation présentant les principales qualifications de la /du consultant(e) et son expérience dans le domaine de l'étude ;

☞ Le CV et les références de la /du consultant(e) ;

☞ Une note d'orientation méthodologique proposée pour chacun des résultats attendus ;

☞ Le chronogramme de réalisation de la mission.

- Et une offre financière composée :

☞ De la lettre d'engagement de la /du consultant(e) à réaliser la mission conformément à la proposition technique et faisant apparaitre le montant total de l'offre en FCFA ;

☞ Du détail de l'ensemble des prix formant le montant total de l'offre en FCFA.

NB : L'absence de l'une quelconque des pièces énumérées est éliminatoire

Les expressions d'intérêt avec la mention « **Consultant (e) pour la réalisation d'une *étude de base sur l'*état des lieux de la prise en compte des aspects genre et inclusion sociale dans *le cadre de la gestion de l'érosion côtière et de la préservation* des aires protégées »** sont adressées au Coordonnateur National de la CSCI. Elles sont transmises à la fois en format électronique à la CSCI à l'adresse **recrutement@societecivile.onmicrosoft.com** et en version papier au siège de la CSCI à **Cocody- Angré, 8ème Tranche, en face de l'hôtel Dippoka, non loin du lavage Ferrari et du pont Soro.**
Tel. : (+225) 27 22 42 49 31/ Cel. : 07 67 79 29 63.

Le délai de réception des dossiers de candidature est fixé du 27 Juillet 2021 au 02 Août 2021 à 12h00.

VI. LIVRABLES ATTENDUS ET ECHEANCIER

Dans le cadre de la mission, la/le consultant/e devra fournir les documents ci-après :

N°	Activités et livrables	Echéanciers
1.	Lancement des appels et réception des candidatures	27Juillet au 02 Août A 12h00
2.	Sélection des consultants	Du 03 au 06 Août
3.	**Contrats signés**	Lundi 09 Août 2021
4.	**Rapport de démarrage** ainsi qu'une note méthodologique et un programme de travail détaillé et actualisé. La note proposera un plan détaillé pour le travail de terrain et un plan pour l'analyse des donnéeset, si nécessaire, proposer des amendements au mandat initial. Cettenote sera présentée par la/le consultant/e aux parties prenantes du projetau cours d'une séance de cadrage	Jeudi 12 Août 2021
5.	**Le rapport provisoire** validé par l'équipe Benkadi. Il devra être transmis en 3 supports papiers et un support électronique à l'Equipe Projet/secrétariat de la CSCI et faire l'objet d'un accusé de réception. Lesfichiers électroniques et physiques avec toutes les données brutes seront également transmis à cette date	Vendredi 10 Septembre 2021
6.	Rapport d'atelier de validation du rapport de l'étude	Samedi 20 Septembre 2021
7.	**Le rapport final validé. Il** devra être transmis en 3 supports papiers et un support électronique.	Mercredi 23 Septembre 2021

Au terme de la mission, le consultant devra préparer, en version Word et PowerPoint tous les rapports et présentations avec des supports visuels (photos, graphiques, etc.). Ces documents serviront à larestitution des résultats de l'étude.

IV- CHAMP DE L'ETUDE

Les zones d'intervention du projet prennent en compte l'ensemble des régions impactées par l'érosioncôtière et celles couvertes par les principales aires protégées du pays.
Il s'agit de 5 régions traversées par l'érosion côtière :

- District d'Abidjan ;
- Région de San-Pedro ;
- Région du Gboklé ;
- Région du Sud Comoé,
- Région des Grands ponts.

Et de 10 régions couvertes par les 7 aires protégées les plus importantes de la Cote d'Ivoire :

- District d'Abidjan ;
- Région du Tchologo (Kong) ;
- Région Bounkani (Bouna) ;
- Région du Tchologo (Ferké) ;
- Région du Hambol (Katiola) ;
- Région de la Marahoué ;
- Région du Tonkpi ;
- Région du Cavally ;
- Région du Guémon ;
- Région du Sud Comoé ;
- Région du Bafing ;
- Région du Man ;
- Région du Worodougou,
- Région des Grands Ponts.

Pour l'étude de base, les régions d'expérimentation concernées seront choisies après discussions avec le consultant retenu.

V- CRITERES D'EVALUATION

Une procédure en deux étapes est adoptée pour l'évaluation des propositions. L'évaluation technique sera menée en premier, suivie de l'évaluation financière. Les offres seront classées au moyen d'un système de notation technique/financière combinée, comme indiqué ci-après :

- La Commission d'évaluation examinera la recevabilité et la conformité des soumissions ;
- Les soumissions jugées non conformes à l'issue de cet examen sont rejetées et écartées detoute autre évaluation ;
- Les propositions techniques seront évaluées au moyen des critères et d'un système de points ;
- Chaque proposition conforme recevra une note ;
- Le contrat est attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre la plus avantageuse parmi cellesconformes ;
- Après l'évaluation des offres techniques sur une échelle de 100% des points, les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique a atteint au moins 50% des points, sont ouvertes ;
- Le comité d'évaluation vérifiera si les propositions financières sont complètes et dépourvuesd'erreurs de calcul et attribuera également des points sur une échelle de 100%.

NB :

- Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour l'entretien.
- Les candidatures féminines sont fortement encouragées.

<u>Annexe 2 :</u> CANEVAS DES QUESTIONS SUR LA GESTION DES AIRES PROTÉGÉES

GUIDE D'ENTRETIEN DE LA MISSION DU PROJET BENKADI ADRESSE AUX INSTITUTIONS PUBLIQUES, PRIVEES, ONG DANS LE CADRE DE LA PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES		
INDICATEURS A MESURER	**QUESTIONS A POSER**	**MODALITES DE REPONSES**
GENRE & INCLUSION SOCIALE		
CONNAISSANCE GENERALE SUR LA PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES	- Que savez-vous **des aires protégées** dans cettelocalité ? - Qui a accès aux aires protégés ? (Homme ou femme) /décrivez le processus d'accès - Qui contrôle les aires protégées ? (homme oufemme)/décrivez le processus de contrôle Quelles sont selon vous les causes de la dégradation desaires protégées dans cette localité ?	
Niveau d'implication des femmes, des jeunes et personnes en situation de handicap dans la gestion des aires protégées **?**	Décrivez-nous la situation de **la gestion** des aires protégées dans cette localité	
	Quels sont les acteurs de cette localité impliquée dans **la gestion** des aires protégées ? Décrire les rôles de chaque Acteur	
	Quel rôle joue, les femmes, les hommes, les filles, les garçons et les personnes en situation de handicap de cette localité dans **la gestion** des aires protégées ?	
	Quel rôle vous jouez en tant qu'institution (publique ouprivée), dans **la gestion** des aires protégées **de cette localité** ?	
	Les décisions de gestion des aires protégées dans cette localité sont-elles prises par les populations, l'Etat ou d'autres acteurs impliqués dans la gestion ?	
	Existe-t-il des cadres formels / informels d'échanges réunissant les hommes, les filles, les garçons et les personnes en situation de handicap de cette localité pour parler de la gestion des aires protégées **?**	

	Quelles est la situation de l'implication des groupes de femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap à la **gestion** des aires protégées dans votre localité ? Sur uneéchelle de 1 à 5, donnez une note sur le niveau participation des différents dans cette localité ?	
	Dans cette communauté, comment appréciez-vous le niveau de participation des femmes/hommes, filles/garçon et des personnes en situation de handicap aux prises de décision concernant **la gestion** des aires protégées ? (Sur une échelle de 1 à 5 ou 1= très mauvais ; 2= mauvais ; 3=moyen ;4=bon ; 5= très bon)	
	Quelles sont les limites normales de la participation des femmes/hommes, filles/garçon et des personnes en situation de handicap de cette communauté dans lagestion des aires protégées ?	
Facteurs déterminant l'implication/participationdes femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap, dans le cadre de l'atténuation et l'adaptation des effets de la gestion d e s aires protégées ?	Quels sont les pratiques en vigueurs dans cette localitéquant à **gestion** des aires protégées ?	
	Quels sont les actions que vous menez en tant qu'institution (publique, privée) dans cette localité quant à **gestion** desaires protégées ?	
	Existe-il des normes (règles) ou des valeurs qui constituent unfrein à l'implication des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans **la gestion** des aires protégées dans votrelocalité ? Si oui, dans quelles mesures les normes (règles) ou valeurs existantes participent-elle à l'exclusion, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans **la gestion** des aires protégées dans votre localité ? Si non, comment votre localité associe la participation des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans **la gestion** des aires protégées ?	

	Dans cette localité, les femmes/filles, hommes /garçons sont-ils systématiquement exclus ou participent-ils moins à la **gestion** des aires protégées ? Quelles sont les tendances enmatière de discrimination envers eux ?	
	Quelles sont les dynamiques sociales, culturelles qui sous- tendent la question de la gestion inclusive dans **la gestion** desaires protégées ?	
Organisations de base représentant des groupes vulnérables au changement climatique qui alimentent les politiques locales et nationales avec des connaissances sur le changement climatique	Existe-il dans cette localité des associations de femmes/hommes, filles/garçon ou des groupes de personne organisées pour la promotion de la **gestion inc l u s i v e** des aires protégées ? si oui, alors comment ces groupes ou associations sont-ils organisés et quels sont leurs principaux représentants (ex. leaders communautaires, ONG, etc.) ? Si non, où rencontre-t-on les acteurs qui mobilisent pour **la gestion** des aires protégées dans votre localité ?	
	Quels sont les acteurs (ONG, associations, etc) quicontribuent à la participation des femmes/hommes, filles/garçon et des personnes en situation de handicap dans **la gestion** des aires protégées ?	
	Selon vous quels sont les acteurs ou les actions qui constituent un obstacle à la participation des femmes/hommes, filles/garçons et des personnes en situation de handicap dans **la gestion** des aires protégées ?	
	Quelles sont les initiatives locales d'offre publiques, privées et/ou communautaires de gestion inclusive des aires protégées ? Qui en sont les porteurs et comment sont-elles gouvernées ?	
	Comment appréciez-vous actuellement (note de 1 à 5) laprésence et le niveau d'engagement (interventions) de ces acteurs quant à la gestion inclusive des aires protégées dans votre localité ? Expliquez ? Si non qu'est-ce qu'ilsdoivent améliorer ?	

	Quels sont les canaux sociaux formels et informels par lesquels la communauté arrive à avoir les informations de gestion des aires protégées ?	
	Existe-t-il des radios communautaires dans votre localité ?Si oui, Pensez-vous que ces radios peuvent jouer un rôle dans **la gestion** des aires protégées ? Expliquez	
Besoins spécifiques d'adaptation aux changements climatiques des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap	Quels sont les principaux groupes vulnérables aux effets du **changement climatique** dans votre localité (Citez par ampleur de vulnérabilité et justifiez)	
	Existe-il des stratégies locales pour surmonter les difficultés liées aux **changements climatiques** ? Si Oui, citez-les et quellesen sont les limites de ces stratégies endogènes ?	
	Existe-il des stratégies que vous pratiquez en tant qu'institution (publique/privée) religieux pour surmonter les difficultés liées aux **changements climatiques** ? Si Oui, citez-leset quelles en sont les limites de ces stratégies ?	
POUVOIR (LIMITES DU SYSTÈME, ACTEURS ET RÉSEAUX, POLITIQUE ET CONTESTATION, LEVIERS, POINTS D'ENTRÉE POUR LE CHANGEMENT)		
Relations de pouvoir qui entravent et/ou facilitent la prise en compte du genre et l'inclusion sociale	Existe-il des espaces où tous les groupes sont invités par les détenteurs du pouvoir à participer au processusdécisionnel dans la gestion des aires protégées ? si oui lesquels ? si non pourquoi ? Si OUI lesquels (lister et classerpar ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	
	Avez-vous connaissance d'espaces revendiqués/créés, où des acteurs moins dotés de ressources socio-symbolique oumoins puissants se taillent un espace autonome à partir deou contre des groupes détenteurs de pouvoir tels que lesélites, cadre ou mutuelle de développement ? Si OUI lesquels (lister et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	
	Avez-vous connaissance d'acteurs dans cette localité susceptible d'influencer les prises de décision en lien avec la gestion des aires protégées ? Dans cette localité, comment les institutions (publiques/privées) peuvent-ils influencer les prises de décision en lien avec la gestion des aires protégées ?	

	Quelle est la nature des pouvoir (caché, visible, invisible) àl'œuvre dans cette communauté pour la gestion des airesprotégées ? Quel est le plus influent des acteurs dans votrecommunauté dans le cadre de la gestion des airesprotégées ? (Enumérez par ordre croissant les acteurs clésde prise de décision) Comment sont-ils liés les uns aux autres en termes de relations de pouvoir ?	
	Comment sont-ils liés les uns aux autres en termes derelations de pouvoir ?	
	Quelles normes et structures expliquent ces relations depouvoir ?	

GUIDE D'ENTRETIEN DE LA MISSION DU PROJET BENKADI ADRESSE AUX LEADERS COMMUNAUTAIRES/RELIGIEUXDANS LE CADRE DE LA PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES		
INDICATEURS A MESURER	**QUESTIONS A POSER**	**MODALITES DE REPONSES**
GENRE & INCLUSION SOCIALE		
CONNAISSANCE GENERALE SUR LA PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES	- Que savez-vous **des aires protégées** dans votrelocalité ? - Qui a accès aux aires protégées ? (homme ou femme)/décrivez le processus d'accès - Qui contrôle les aires protégées ? (homme ou femme)/décrivez le processus de contrôle - Quelles sont selon vous les causes de la dégradation des aires protégées dans votre localité ?	
Niveau d'implication des femmes, des jeunes et personnes en situation de handicap dans la gestion des aires protégées **?**	Décrivez-nous la situation de **la gestion** des aires protégées dans votre localité	
	Quels sont les acteurs de votre localité impliquée dans **la gestion** des aires protégées? Décrire les rôles de chaque Acteur	
	Quel rôle joue les leaders communautaires ou religieux, les femmes, les hommes, les filles, les garçons et les personnes en situation de handicap de votre localité dans **la gestion** des aires protégées?	
	Les décisions de gestion des aires protégées dans votre localité sont-elles prises par les populations, l'Etat ou d'autres acteurs impliqués dans la gestion ?	
	Existe-t-il des cadres formels / informels d'échanges réunissant les leaders communautaires ou religieux, de votre localité pour parler de la gestion des aires Protégées **?**	
	Existe-t-il des cadres formels / informels d'échanges réunissant les femmes, les hommes, les filles, les garçons et	

GUIDE D'ENTRETIEN DE LA MISSION DU PROJET BENKADI ADRESSE AUX LEADERS COMMUNAUTAIRES/RELIGIEUXDANS LE CADRE DE LA PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES		
INDICATEURS A MESURER	**QUESTIONS A POSER**	**MODALITES DE REPONSES**
GENRE & INCLUSION SOCIALE		
CONNAISSANCE GENERALE SUR LA PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES	- Que savez-vous **des aires protégées** dans votrelocalité ? - Qui a accès aux aires protégées ? (homme ou femme)/décrivez le processus d'accès - Qui contrôle les aires protégées ? (homme ou femme)/décrivez le processus de contrôle - Quelles sont selon vous les causes de la dégradation des aires protégées dans votre localité ?	
Niveau d'implication des femmes, des jeunes et personnes en situation de handicap dans la gestion des aires protégées **?**	Décrivez-nous la situation de **la gestion** des aires protégées dans votre localité	
	Quels sont les acteurs de votre localité impliquée dans **la gestion** des aires protégées? Décrire les rôles de chaque Acteur	
	Quel rôle joue les leaders communautaires ou religieux, les femmes, les hommes, les filles, les garçons et les personnes en situation de handicap de votre localité dans **la gestion** des aires protégées?	
	Les décisions de gestion des aires protégées dans votrelocalité sont-elles prises par les populations, l'Etat ou d'autres acteurs impliqués dans la gestion ?	
	Existe-t-il des cadres formels / informels d'échanges réunissant les leaders communautaires ou religieux, de votre localité pour parler de la gestion des aires protégées **?**	
	Existe-t-il des cadres formels / informels d'échanges réunissant les femmes, les hommes, les filles, les garçons et	

	les personnes en situation de handicap de votre localité pour parler de la gestion des aires protégées**?**	
	Quelles est la situation de l'implication des groupes de femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap à la **gestion** des aires protégées dans votre localité ? Sur une échelle de 1 à 5, donnez une note sur le niveau participation des différents dans votre localité ?	
	Dans votre communauté, comment appréciez-vous le niveau de participation des femmes/hommes, filles/garçon et des personnes en situation de handicap aux prises de décision concernant **la gestion** des aires protégées? (Sur une échelle de 1 à 5 ou 1= très mauvais ; 2= mauvais ; 3=moyen ; 4=bon ; 5= très bon)	
	Quelles sont les limites normales de la participation des femmes/hommes, filles/garçon et des personnes en situation de handicap de votre communauté dans la gestion des aires protégées?	
Facteurs déterminant l'implication/participationdes femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap, dans le cadre de l'atténuation et l'adaptation deseffets de la gestion des aires protégées ?	Quels sont les pratiques en vigueurs dans votre localité quant à **gestion** des aires protégées?	
	Existe-il des normes (règles) ou des valeurs qui constituent un frein à l'implication des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans **la gestion** des aires protégées dans votre localité ? Si oui, dans quelles mesures les normes (règles) ou valeurs existantes participent-elle à l'exclusion, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans **la gestion** des aires protégées dans votre localité ? Si non, comment votre localité associe la participation des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans **la gestion** des aires protégées ?	
	Dans votre localité, des leaders communautaires ou religieux sont-ils systématiquement exclus ou participent-ils moins à la **gestion** des aires protégées? Quelles sont les tendances e n matière de discrimination envers vous?	

Besoins spécifiques d'adaptation aux changements climatiques des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap	Quels sont les principaux groupes vulnérables aux effets du **changement climatique** dans votre localité (Citez par ampleur de vulnérabilité et justifiez)	
	Existe-il des stratégies locales pour surmonter les difficultés liées aux **changements climatiques** ? Si Oui, citez-les et quelles en sont les limites de ces stratégies endogènes ?	
	Existe-il des stratégies locales que vous pratiquez en tant que leaders communautaires ou religieux pour surmonter les difficultés liées aux **changements climatiques** ? Si Oui, citez- les et quelles en sont les limites de ces stratégies endogènes ?	
POUVOIR (LIMITES DU SYSTÈME, ACTEURS ET RÉSEAUX, POLITIQUE ET CONTESTATION, LEVIERS, POINTS D'ENTRÉE POUR LE CHANGEMENT)		
Relations de pouvoir qui entravent et/ou facilitent la prise en compte du genre et l'inclusion sociale	Existe-il des espaces où tous les groupes sont invités par les détenteurs du pouvoir à participer au processus décisionnel dans la gestion des aires protégées? si oui lesquels ? si non pourquoi ? Si OUI lesquels (lister et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	
	Existe-il des espaces où les leaders communautaires ou religieux sont invités par les détenteurs du pouvoir à participer au processus décisionnel dans la gestion des aires protégées? si oui lesquels ? si non pourquoi ? Si OUI lesquels (lister et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	
	Avez-vous connaissance d'espaces revendiqués/créés, où des acteurs moins dotés de ressources socio-symbolique oumoins puissants se taillent un espace autonome à partir de ou contre des groupes détenteurs de pouvoir tels que les élites, cadre ou mutuelle de développement ? Si OUI lesquels (lister et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	
	Avez-vous connaissance d'espaces revendiqués/créés, où les leaders communautaires ou religieux moins dotés de ressources socio-symbolique ou moins puissants se taillent un espace autonome à partir de ou contre des groupes détenteurs de pouvoir tels que les élites, cadre ou mutuelle de développement ? Si OUI lesquels (lister et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	

	Avez-vous connaissance d'acteurs dans votre localité susceptible d'influencer les prises de décision en lien avec la gestion des aires protégées ? Dans votre localité, comment les leaders communautaires ou religieux peuvent-ils influencer les prises de décision enlien avec la gestion des aires protégées ?	
	Quelle est la nature des pouvoir (caché, visible, invisible) àl'œuvre dans votre communauté pour la gestion **des aires protégées** ? Quel est le plus influent des acteurs dans votrecommunauté dans le cadre de la gestion des airesprotégées ? (Enumérez par ordre croissant les acteurs clés de prise de décision) Comment sont-ils liés les uns aux autres en termes de relations de pouvoir ?	
	Comment sont-ils liés les uns aux autres en termes derelations de pouvoir ?	
	Quelles normes et structures expliquent ces relations depouvoir ?	

GUIDE D'ENTRETIEN DE LA MISSION DU PROJET BENKADI ADRESSE AUX JEUNES /ASSOCIATION DE JEUNESDANS LE CADRE DE LA PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES		
INDICATEURS A MESURER	**QUESTIONS A POSER**	**MODALITES DE REPONSES**
GENRE & INCLUSION SOCIALE		
CONNAISSANCE GENERALE SUR LA PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES	- Que savez-vous **des aires protégées** dans votre localité ? - Qui a accès aux aires protégées ? (homme oufemme) / décrivez le processus d'accès - Qui contrôle les aires protégées ? (homme ou femme)/décrivez le processus de contrôle Quelles sont selon vous les causes de la dégradation desaires protégées dans votre localité ?	
Niveau d'implication des femmes, des jeunes et personnes en situation de handicap dans la gestion des aires protégées ?	Décrivez-nous la situation de **la gestion des aires protégées** dansvotre localité	
	Quels sont les acteurs de votre localité impliquée dans **lagestion des aires protégées** ? Décrire les rôles de chaque acteur	
	Quel rôle joue les jeunes/association de jeunes, les femmes,les hommes, les filles, les garçons et les personnes en situation de handicap de votre localité dans **la gestion des aires protégées ?**	
	Les décisions de gestion **des aires protégées** dans votre localité sont-elles prises par les populations, l'Etat ou d'autresacteurs impliqués dans la gestion ?	
	Existe-t-il des cadres formels / informels d'échanges réunissant les jeunes/ou association de jeunes, de votrelocalité pour parler de la gestion **des aires protégées ?**	
	Existe--il des cadres formels / informels d'échanges réunissant les femmes, les hommes, les filles, les garçons et les personnesen situation de handicap de votre localité pour parler de lagestion **des aires protégées ?**	

	Quelles est la situation de l'implication des groupes de femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap à la **gestion des aires protégées** dans votre localité ? Sur une échelle de 1 à 5, donnez une note sur le niveau participation des différentsdans votre localité ?	
	Dans votre communauté, comment appréciez-vous le niveau de participation des femmes/hommes, filles/garçon et des personnes en situation de handicap aux prises de décision concernant **la gestion des aires protégées** ? (Sur une échelle de 1 à 5 ou 1= très mauvais ; 2= mauvais ; 3=moyen ; 4=bon ; 5= très bon)	
	Quelles sont les limites normales de la participation desfemmes/hommes, filles/garçon et des personnes en situation de handicap de votre communauté dans la gestion **des airesprotégées** ?	
Facteurs déterminant l'implication/participation des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap, dans le cadre de l'atténuation et l'adaptation des effets de la gestion des aires protégées ?	Quels sont les pratiques en vigueurs dans votre localité quantà la **gestion des aires protégées** ?	
	Existe-il des normes (règles) ou des valeurs qui constituent unfrein à l'implication des femmes, des jeunes et des personnes vivantavec un handicap dans **la gestion des aires protégées** dans votre localité ? Si oui, dans quelles mesures les normes (règles) ou valeurs existantes participent-elle à l'exclusion, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans **la gestion des aires protégées dans** votre localité ? Si non, comment votre localité associe laparticipation des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans **la gestion des aires protégées** ?	
	Dans votre localité, des associations de jeunes/ou des jeunes sont-ils systématiquement exclus ou participent-ils moins à la **gestion des aires protégées** ? Quelles sont les tendances en matière de discrimination envers vous ?	

	Quelles sont les dynamiques sociales, culturelles qui sous-tendent la question de la gestion inclusive dans **la gestion des aires protégées ?**	
Organisations de base représentant des groupes vulnérables au changement climatique qui alimentent les politiques locales et nationales avec des connaissances sur le changement climatique	Existe-il dans votre localité des associations de femmes/hommes, filles/garçon ou des groupes de personne organisées pour la promotion de la **gestion i n c l u s i v e des aires protégées** ? si oui, alors comment ces groupes ou associations sont-ils organisés et quels sont leurs principaux représentants (ex. leaders communautaires, ONG, etc.) ? Si non, où rencontre-t-on les acteurs qui mobilisent pour **la gestion des aires protégées** dans votre localité ?	
	Quels sont les acteurs (ONG, associations, etc) qui contribuent à la participation des femmes/hommes, filles/garçon et des personnes en situation de handicap dans**la gestion des aires protégées** ?	
	Selon vous quels sont les acteurs ou les actions quiconstituent un obstacle à la participation des Femmes / hommes, filles/garçons et des personnes ensituation de handicap dans **la gestion des aires protégées** ?	
	Quelles sont les initiatives locales d'offre publiques, privées et /ou communautaires de gestion inclusive **des aires protégées** ? Qui en sont les porteurs et comment sont-ellesgouvernées ?	
	Comment appréciez-vous actuellement (note de 1 à 5) la présence et le niveau d'engagement (interventions) de ces acteurs quant à la gestion inclusive **des aires protégées** dansvotre localité ? Expliquez ? Si non qu'est-ce qu'ils doiventaméliorer ?	
	Quels sont les canaux sociaux formels et informels par lesquels la communauté arrive à avoir les informations degestion **des aires protégées** ?	
	Existe-t-il des radios communautaires dans votre localité ? Sioui, Pensez-vous que ces radios peuvent jouer un rôle dans **la gestion des aires protégées** ? Expliquez	

Besoins spécifiques d'adaptation aux changements climatiques des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap	Quels sont les principaux groupes vulnérables aux effets du **changement climatique** dans votre localité (Citez par ampleurde vulnérabilité et justifiez)	
	Existe-il des stratégies locales pour surmonter les difficultés liées aux **changements climatiques** ? Si Oui, citez-les et quelles en sont les limites de ces stratégies endogènes ?	
	Existe-il des stratégies locales que vous pratiquez en tant que jeunes/ association de jeunes pour surmonter les difficultés liées aux **changements climatiques** ? Si Oui, citez-les et quelles en sont les limites de ces stratégies endogènes ?	
POUVOIR (LIMITES DU SYSTÈME, ACTEURS ET RÉSEAUX, POLITIQUE ET CONTESTATION, LEVIERS, POINTS D'ENTRÉE POUR LE CHANGEMENT)		
Relations de pouvoir qui entravent et/ou facilitent laprise en compte du genre et l'inclusion sociale	Existe-il des espaces où tous les groupes sont invités par lesdétenteurs du pouvoir à participer au processus décisionnel dans la gestion **des aires protégées** ? si oui lesquels ? si non pourquoi ? Si OUI lesquels (lister et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	
	Existe-il des espaces où les jeunes ou associations de jeunes sont invitées par les détenteurs du pouvoir à participer auprocessus décisionnel dans la gestion **des aires protégées** ? si ouilesquels ? si non pourquoi ? Si OUI lesquels (lister et classer parordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	
	Avez-vous connaissance d'espaces revendiqués/créés, où des acteurs moins dotés de ressources socio-symbolique ou moins puissants se taillent un espace autonome à partir deou contre des groupes détenteurs de pouvoir tels que les élites, cadre ou mutuelle de développement ? Si OUI lesquels (lister et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	
	Avez-vous connaissance d'espaces revendiqués/créés, oùdes jeunes ou association de jeunes moins dotés deressources socio-symbolique ou moins puissants se taillent un espace autonome à partir de ou contre des groupes détenteurs de pouvoir tels que les élites, cadre ou mutuelle de développement ? Si OUI lesquels (lister et classer par ordred'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	

	Avez-vous connaissance d'acteurs dans votre localité susceptible d'influencer les prises de décision en lien avec lagestion **des aires protégées** ? Dans votre localité, comment les associations de jeunes oujeunes peuvent-ils influencer les prises de décision en lienavec la gestion **des aires protégées** ?	
	Quelle est la nature des pouvoir (caché, visible, invisible) àl'œuvre dans votre communauté pour la gestion **des airesprotégées** ? Quel est le plus influent des acteurs dans votre communauté dans le cadre de la gestion **des aires protégées** ? (Enumérez par ordre croissant les acteurs clés de prise de décision) Comment sont-ils liés les uns aux autres en termesde relations de pouvoir ?	
	Comment sont-ils liés les uns aux autres en termes de relationsde pouvoir ?	
	Quelles normes et structures expliquent ces relations depouvoir ?	

	Avez-vous connaissance d'acteurs dans votre localité susceptible d'influencer les prises de décision en lien avec lagestion **des aires protégées** ? Dans votre localité, comment les associations de jeunes oujeunes peuvent-ils influencer les prises de décision en lienavec la gestion **des aires protégées** ?	
	Quelle est la nature des pouvoir (caché, visible, invisible) àl'œuvre dans votre communauté pour la gestion **des airesprotégées** ? Quel est le plus influent des acteurs dans votre communauté dans le cadre de la gestion **des aires protégées** ? (Enumérez par ordre croissant les acteurs clés de prise de décision) Comment sont-ils liés les uns aux autres en termesde relations de pouvoir ?	
	Comment sont-ils liés les uns aux autres en termes de relationsde pouvoir ?	
	Quelles normes et structures expliquent ces relations depouvoir ?	

GUIDE D'ENTRETIEN DE LA MISSION DU PROJET BENKADI ADRESSE AUX FEMMES /ASSOCIATION DE FEMMESDANS LE CADRE DE LA PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES		
INDICATEURS A MESURER	**QUESTIONS A POSER**	**MODALITES DE REPONSES**
GENRE & INCLUSION SOCIALE		
CONNAISSANCE GENERALE SUR LA PRESERVATION DES AIRES PROTEGEES	- Que savez-vous **des aires protégées** dans votrelocalité ? - Qui a accès aux aires protégées ? (homme ou femme)/décrivez le processus d'accès - Qui contrôle les aires protégées ? (homme ou femme) /décrivez le processus de contrôle Quelles sont selon vous les causes de la dégradation desaires protégées dans votre localité ?	
Niveau d'implication des femmes, des jeunes et personnes en situation de handicap dans lagestion des aires protégées ?	Décrivez-nous la situation de **la gestion des aires protégées** dans votre localité	
	Quels sont les acteurs de votre localité impliquée dans **la gestion des aires protégées** ? Décrire les rôles de chaque acteur	
	Quel rôle joue les femmes/association de femmes, les hommes, les filles, les garçons et les personnes en situation de handicap de votre localité dans **la gestion des aires protégées ?**	
	Les décisions de gestion **des aires protégées** dans votrelocalité sont-elles prises par les populations, l'Etat ou d'autres acteurs impliqués dans la gestion ?	
	Existe-t-il des cadres formels / informels d'échanges réunissant les femmes /ou association de femmes, de votre localité pour parler de la gestion **des aires protégées ?**	
	Existe-t-il des cadres formels / informels d'échanges réunissant les hommes, les filles, les garçons et les personnes en situation de handicap de votre localité pour parler de la gestion **des aires protégées ?**	

	Quelles est la situation de l'implication des groupes de femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap à la **gestion des aires protégées** dans votre localité ? Sur une échelle de 1 à 5, donnez une note sur le niveau participation desdifférents dans votre localité ?	
	Dans votre communauté, comment appréciez-vous le niveau de participation des femmes/hommes, filles/garçon et des personnes en situation de handicap aux prises de décision concernant **la gestion des aires protégées** ? (Sur une échelle de 1 à 5 ou 1= très mauvais ; 2= mauvais ; 3=moyen ;4=bon ; 5= très bon)	
	Quelles sont les limites normales de la participation des femmes/hommes, filles/garçon et des personnes en situation de handicap de votre communauté dans lagestion **des aires protégées** ?	
facteurs déterminant l'implication/participationdes femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans le cadre de l'atténuation et l'adaptation des effets de la gestion d e s aires protégées ?	Quels sont les pratiques en vigueurs dans votre localitéquant à **gestion des aires protégées** ?	
	Existe-il des normes (règles) ou des valeurs qui constituent unfrein à l'implication des femmes, dans **la gestion des aires protégées** dans votre localité ? Si oui, dans quelles mesures les normes(règles) ou valeurs existantes participent-elle à l'exclusion des femmes, dans **la gestion des aires protégées** dans votre localité ? Si non, comment votre localité associe la participation des femmes, dans **la gestion des aires protégées** ?	
	Existe-il des normes (règles) ou des valeurs qui constituent unfrein à l'implication des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans **la gestion des aires protégées** dans votre localité ? Si oui, dans quelles mesures les normes (règles) ou valeurs existantes participent-elle à l'exclusion, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans **la gestion des aires protégées** dans votre localité ? Si non, comment votre localité associe la participation des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans **la gestion des aires protégées ?**	

	Dans votre localité, des associations de femmes/ou femmes sont-elles systématiquement exclues ou participent-ellesmoins à la **gestion des aires protégées** ? Quelles sont les tendances en matière de discrimination envers vous ?	
	Quelles sont les dynamiques sociales, culturelles qui sous- tendent la question de la gestion inclusive dans **la gestion des aires protégées ?**	
Organisations de base représentant des groupes vulnérables au changement climatique qui alimentent les politiques localeset nationales avec des connaissances sur le changement climatique	Existe-il dans votre localité des associations de femmes/hommes, filles/garçon ou des groupes de personne organisées pour la promotion de la **gestioninclusive des aires protégées** ? si oui, alors comment cesgroupes ou associations sont-ils organisés et quels sont leurs principaux représentants (ex. leaders communautaires, ONG, etc.) ? Si non, où rencontre-t-on les acteurs qui mobilisent pour **la gestion des aires protégées** dans votre localité ?	
	Quels sont les acteurs (ONG, associations, etc) quicontribuent à la participation des femmes/hommes, filles/garçon et des personnes en situation de handicap dans **la gestion des aires protégées** ?	
	Selon vous quels sont les acteurs ou les actions qui constituent un obstacle à la participation des femmes/hommes, filles/garçons et des personnes en situation de handicap dans **la gestion des aires protégées** ?	
	Quelles sont les initiatives locales d'offre publiques, privées et/ou communautaires de gestion inclusive **des aires protégées** ? Qui en sont les porteurs et comment sont-elles gouvernées ?	
	Comment appréciez-vous actuellement (note de 1 à 5) laprésence et le niveau d'engagement (interventions) de ces acteurs quant à la gestion inclusive **des aires protégées** dans votre localité ? Expliquez ? Si non qu'est-ce qu'ilsdoivent améliorer ?	

	Quels sont les canaux sociaux formels et informels par lesquels la communauté arrive à avoir les informations de gestion **des aires protégées** ?	
	Existe-t-il des radios communautaires dans votre localité ?Si oui, Pensez-vous que ces radios peuvent jouer un rôle dans **la gestion des aires protégées** ? Expliquez	
Besoins spécifiques d'adaptation aux changements climatiques des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap	Quels sont les principaux groupes vulnérables aux effets du **changement climatique** dans votre localité (Citez par ampleur de vulnérabilité et justifiez)	
	Existe-il des stratégies locales pour surmonter les difficultés liées aux **changements climatiques** ? Si Oui, citez-les et quellesen sont les limites de ces stratégies endogènes ?	
	Existe-il des stratégies locales que vous pratiquez en tantque femmes/ association de femmes pour surmonter les difficultés liées aux **changements climatiques** ? Si Oui, citez-les et quelles en sont les limites de ces stratégies endogènes ?	
POUVOIR (LIMITES DU SYSTÈME, ACTEURS ET RÉSEAUX, POLITIQUE ET CONTESTATION, LEVIERS, POINTS D'ENTRÉE POUR LE CHANGEMENT)		
Relations de pouvoir qui entravent et/ou facilitent la prise en compte du genre et l'inclusion sociale	Existe-il des espaces où tous les groupes sont invités par les détenteurs du pouvoir à participer au processusdécisionnel dans la gestion **des aires protégées** ? si oui lesquels ? si non pourquoi ? Si OUI lesquels (lister et classerpar ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	
	Existe-il des espaces où les femmes ou association de femmes sont invitées par les détenteurs du pouvoir à participer au processus décisionnel dans la gestion **des airesprotégées** ? si oui lesquels ? si non pourquoi ? Si OUI lesquels(lister et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? SiNON Pourquoi ?	
	Avez-vous connaissance d'espaces revendiqués/créés, où des acteurs moins dotés de ressources socio-symbolique oumoins puissants se taillent un espace autonome à partir de ou contre des groupes détenteurs de pouvoir tels que lesélites, cadre ou mutuelle de développement ? Si OUI lesquels (lister et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	

	Avez-vous connaissance d'espaces revendiqués/créés, où des femmes ou association de femmes moins dotés de ressources socio-symbolique ou moins puissants se taillentun espace autonome à partir de ou contre des groupes détenteurs de pouvoir tels que les élites, cadre ou mutuelle de développement ? Si OUI lesquels (lister et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	
	Avez-vous connaissance d'acteurs dans votre localité susceptible d'influencer les prises de décision en lien avec la gestion **des aires protégées** ? Dans votre localité, comment les femmes peuvent-elles influencer les prises de décision en lien avec la gestion **desaires protégées** ?	
	Quelle est la nature des pouvoir (caché, visible, invisible) àl'œuvre dans votre communauté pour la gestion **des airesprotégées** ? Quel est le plus influent des acteurs dans votrecommunauté dans le cadre de la gestion **des aires protégées** ? (Enumérez par ordre croissant les acteurs clés de prise de décision) Comment sont-ils liés les uns aux autres en termes de relations de pouvoir ?	
	Comment sont-ils liés les uns aux autres en termes derelations de pouvoir ?	
	Quelles normes et structures expliquent ces relations depouvoir ?	

	Avez-vous connaissance d'espaces revendiqués/créés, où des femmes ou association de femmes moins dotés de ressources socio-symbolique ou moins puissants se taillentun espace autonome à partir de ou contre des groupes détenteurs de pouvoir tels que les élites, cadre ou mutuellede développement ? Si OUI lesquels (lister et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	
	Avez-vous connaissance d'acteurs dans votre localité susceptible d'influencer les prises de décision en lien avec la gestion **des aires protégées** ? Dans votre localité, comment les femmes peuvent-elles influencer les prises de décision en lien avec la gestion **desaires protégées** ?	
	Quelle est la nature des pouvoir (caché, visible, invisible) àl'œuvre dans votre communauté pour la gestion **des airesprotégées** ? Quel est le plus influent des acteurs dans votrecommunauté dans le cadre de la gestion **des aires protégées** ? (Enumérez par ordre croissant les acteurs clés de prise de décision) Comment sont-ils liés les uns aux autres en termes de relations de pouvoir ?	
	Comment sont-ils liés les uns aux autres en termes derelations de pouvoir ?	
	Quelles normes et structures expliquent ces relations depouvoir ?	

<u>Annexe 3 :</u> CANEVAS DES QUESTIONS SUR LA GESTION DE L'ÉROSION CÔTIÈRE

GUIDE D'ENTRETIEN DE LA MISSION DU PROJET BENKADI ADRESSE AUX INSTITUTIONS PUBLIQUES, PRIVEES DANS LA GESTION DE L'EROSION COTIERE		
INDICATEURS A MESURER	**QUESTIONS A POSER**	**MODALITES DE REPONSES**
GENRE & INCLUSION SOCIALE		
CONNAISSANCE GENERALE SUR L'EROSION COTIERE	- En tant qu'Institution publique/privée, que savez-vous de l'érosion côtière dans cette localité ? - Quelles sont selon vous les causes de l'érosion côtière dans cette localité ?	
Niveau d'implication des femmes, des jeunes et personnes en situation de handicap dans la gestion de l'érosion côtière ?	Décrivez-nous la situation de **la gestion de l'érosion côtière** dans cette localité	
	Quels sont les acteurs de cette localité impliquée dans **la gestion de l'érosion côtière** ? Décrire les rôles de chaque acteur	
	Quel rôle joue, les femmes, les hommes, les filles, les garçons et les personnes en situation de handicap de cette localité dans **la gestion de l'érosion côtière** ?	
	Quel rôle vous jouez en tant qu'institution (publique ou privée), dans **la gestion de l'érosion côtière de cette localité** ?	
	Les décisions de gestion **de l'érosion côtière** dans cette localité sont-elles prises par les populations, l'Etat ou d'autres acteurs impliqués dans la gestion ?	
	Existe-t-il des cadres formels / informels d'échanges réunissant les hommes, les filles, les garçons et les personnes en situation de handicap de cette localité pour parler de la gestion **de l'érosion côtière ?**	
	Quelles est la situation de l'implication des groupes de femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap à la **gestion de l'érosion côtière** dans votre localité ? Sur une échelle de 1 à 5, donnez une note sur le niveau participation des différents dans cette localité ?	

GUIDE D'ENTRETIEN DE LA MISSION DU PROJET BENKADI ADRESSE AUX INSTITUTIONS PUBLIQUES, PRIVEES DANS LA GESTION DE L'EROSION COTIERE		
INDICATEURS A MESURER	**QUESTIONS A POSER**	**MODALITES DE REPONSES**
GENRE & INCLUSION SOCIALE		
	Dans cette communauté, comment appréciez-vous le niveau de participation des femmes/hommes, filles/garçon et des personnes en situation de handicap aux prises de décision concernant **la gestion de l'érosion côtière** ? (Sur une échelle de 1 à 5 ou 1= très mauvais ; 2= mauvais ; 3=moyen ; 4=bon ; 5= très bon)	
	Quelles sont les limites normales de la participation des femmes/hommes, filles/garçon et des personnes en situation de handicap de cette communauté dans la gestion **de l'érosion côtière** ?	
Facteurs déterminant l'implication/participation des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap, dans le cadre de l'atténuation et l'adaptation des effets de la gestion des aires protégées ?	Quels sont les pratiques en vigueurs dans cette localité quant à **gestion de l'érosion côtière** ?	
	Quels sont les actions que vous menez en tant qu'institution (publique, privée) dans cette localité quant à **gestion de l'érosion côtière** ?	
	Existe-il des normes (règles) ou des valeurs qui constituent un frein à l'implication des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans **la gestion de l'érosion côtière** dans votre localité ? Si oui, dans quelles mesures les normes (règles) ou valeurs existantes participent-elle à l'exclusion, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans **la gestion de l'érosion côtière** dans votre localité ? Si non, comment votre localité associe la participation des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans **la gestion de l'érosion côtière** ?	
	Dans cette localité, les femmes/filles, hommes /garçons sont-ils systématiquement exclus ou participent-ils moins à la **gestion de l'érosion côtière** ? Quelles sont les tendances en matière de discrimination envers eux ?	

GUIDE D'ENTRETIEN DE LA MISSION DU PROJET BENKADI ADRESSE AUX INSTITUTIONS PUBLIQUES, PRIVEES DANS LA GESTION DE L'EROSION COTIERE		
INDICATEURS A MESURER	**QUESTIONS A POSER**	**MODALITES DE REPONSES**
GENRE & INCLUSION SOCIALE		
	Quelles sont les dynamiques sociales, culturelles qui sous-tendent la question de la gestion inclusive dans **la gestion de l'érosion côtière** ?	
Organisations de base représentant des groupes vulnérables au changement climatique qui alimentent les politiques locales et nationales avec des connaissances sur le changement climatique	Existe-il dans cette localité des associations de femmes/hommes, filles/garçon ou des groupes de personne organisées pour la promotion de la **gestion inclusive de l'érosion côtière** ? si oui, alors comment ces groupes ou associations sont-ils organisés et quels sont leurs principaux représentants (ex. leaders communautaires, ONG, etc.) ? Si non, où rencontre-t-on les acteurs qui mobilisent pour **la gestion de l'érosion côtière** dans votre localité ?	
	Quels sont les acteurs (ONG, associations, etc) qui contribuent à la participation des femmes/hommes, filles/garçon et des personnes en situation de handicap dans **la gestion de l'érosion côtière** ?	
	Selon vous quels sont les acteurs ou les actions qui constituent un obstacle à la participation des femmes/hommes, filles/garçons et des personnes en situation de handicap dans **la gestion de l'érosion côtière** ?	
	Quelles sont les initiatives locales d'offre publiques, privées et/ou communautaires de gestion inclusive **de l'érosion côtière** ? Qui en sont les porteurs et comment sont-elles gouvernées ?	
	Comment appréciez-vous actuellement (note de 1 à 5) la présence et le niveau d'engagement (interventions) de ces acteurs quant à la gestion inclusive **de l'érosion côtière** dans votre localité ? Expliquez ? Si non qu'est-ce qu'ils doivent améliorer ?	
	Quels sont les canaux sociaux formels et informels par lesquels la communauté arrive à avoir les informations de gestion **de l'érosion côtière** ?	

GUIDE D'ENTRETIEN DE LA MISSION DU PROJET BENKADI ADRESSE AUX INSTITUTIONS PUBLIQUES, PRIVEES DANS LA GESTION DE L'EROSION COTIERE		
INDICATEURS A MESURER	**QUESTIONS A POSER**	**MODALITES DE REPONSES**
GENRE & INCLUSION SOCIALE		
	Existe-t-il des radios communautaires dans votre localité ? Si oui, Pensez-vous que ces radios peuvent jouer un rôle dans **la gestion de l'érosion côtière** ? Expliquez	
Besoins spécifiques d'adaptation aux changements climatiques des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap	Quels sont les principaux groupes vulnérables aux effets du **changement climatique** dans votre localité (Citez par ampleur de vulnérabilité et justifiez)	
	Existe-il des stratégies locales pour surmonter les difficultés liées aux **changements climatiques** ? Si Oui, citez-les et quelles en sont les limites de ces stratégies endogènes ?	
	Existe-il des stratégies que vous pratiquez en tant qu'institution (publique/privée) religieux pour surmonter les difficultés liées aux **changements climatiques** ? Si Oui, citez-les et quelles en sont les limites de ces stratégies ?	
POUVOIR (LIMITES DU SYSTÈME, ACTEURS ET RÉSEAUX, POLITIQUE ET CONTESTATION, LEVIERS, POINTS D'ENTRÉE POUR LE CHANGEMENT)		
Relations de pouvoir qui entravent et/ou facilitent la prise en compte du genre et l'inclusion sociale	Existe-il des espaces où tous les groupes sont invités par les détenteurs du pouvoir à participer au processus décisionnel dans la gestion **de l'érosion côtière** ? si oui lesquels ? si non pourquoi ? Si OUI lesquels (lister et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	
	Avez-vous connaissance d'espaces revendiqués/créés, où des acteurs moins dotés de ressources socio-symbolique ou moins puissants se taillent un espace autonome à partir de ou contre des groupes détenteurs de pouvoir tels que les élites, cadre ou mutuelle de développement ? Si OUI lesquels (lister et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	
	Avez-vous connaissance d'acteurs dans cette localité susceptible d'influencer les prises de décision en lien avec la gestion **de l'érosion côtière** ?	

GUIDE D'ENTRETIEN DE LA MISSION DU PROJET BENKADI ADRESSE AUX INSTITUTIONS PUBLIQUES, PRIVEES DANS LA GESTION DE L'EROSION COTIERE		
INDICATEURS A MESURER	**QUESTIONS A POSER**	**MODALITES DE REPONSES**
GENRE & INCLUSION SOCIALE		
	Dans cette localité, comment les institutions (publiques/privées) peuvent-ils influencer les prises de décision en lien avec la gestion **de l'érosion côtière** ?	
	Quelle est la nature des pouvoir (caché, visible, invisible) à l'œuvre dans cette communauté pour la gestion **de l'érosion côtière** ? Quel est le plus influent des acteurs dans votre communauté dans le cadre de la gestion **de l'érosion côtière** ? (Enumérez par ordre croissant les acteurs clés de prise de décision) Comment sont-ils liés les uns aux autres en termes de relations de pouvoir ?	
	Comment sont-ils liés les uns aux autres en termes de relations de pouvoir ?	
	Quelles normes et structures expliquent ces relations de pouvoir ?	

GUIDE D'ENTRETIEN DE LA MISSION DU PROJET BENKADI ADRESSE AUX FEMMES /ASSOCIATION DE FEMMES DANS LA GESTION DE L'EROSION COTIERE		
INDICATEURS A MESURER	**QUESTIONS A POSER**	**MODALITES DE REPONSES**
GENRE & INCLUSION SOCIALE		
CONNAISSANCE GENERALE SUR L'EROSION COTIERE	- Que savez-vous de l'érosion côtière dans votre localité ? - Quelles sont selon vous les causes de l'érosion côtière dans votre localité ?	
Niveau d'implication des femmes, des jeunes et personnes en situation de handicap dans la gestion de l'érosion côtière ?	Décrivez-nous la situation de **la gestion de l'érosion côtière** dans votre localité	
	Quels sont les acteurs de votre localité impliquée dans **la gestion de l'érosion côtière** ? Décrire les rôles de chaque acteur	
	Quel rôle joue les femmes/association de femmes, les hommes, les filles, les garçons et les personnes en situation de handicap de votre localité dans **la gestion de l'érosion côtière** ?	
	Les décisions de gestion **de l'érosion côtière** dans votre localité sont-elles prises par les populations, l'Etat ou d'autres acteurs impliqués dans la gestion ?	
	Existe-t-il des cadres formels / informels d'échanges réunissant les femmes /ou association de femmes, de votre localité pour parler de la gestion **de l'érosion côtière ?**	
	Existe-t-il des cadres formels / informels d'échanges réunissant les hommes, les filles, les garçons et les personnes en situation de handicap de votre localité pour parler de la gestion **de l'érosion côtière ?**	

GUIDE D'ENTRETIEN DE LA MISSION DU PROJET BENKADI ADRESSE AUX FEMMES /ASSOCIATION DE FEMMES DANS LA GESTION DE L'EROSION COTIERE		
INDICATEURS A MESURER	**QUESTIONS A POSER**	**MODALITES DE REPONSES**
GENRE & INCLUSION SOCIALE		
	Quelles est la situation de l'implication des groupes de femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap à la **gestion de l'érosion côtière** dans votre localité ? Sur une échelle de 1 à 5, donnez une note sur le niveau participation des différents dans votre localité ?	
	Dans votre communauté, comment appréciez-vous le niveau de participation des femmes/hommes, filles/garçon et des personnes en situation de handicap aux prises de décision concernant **la gestion de l'érosion côtière** ? (Sur une échelle de 1 à 5 ou 1= très mauvais ; 2= mauvais ; 3=moyen ; 4=bon ; 5= très bon)	
	Quelles sont les limites normales de la participation des femmes/hommes, filles/garçon et des personnes en situation de handicap de votre communauté dans la gestion **de l'érosion côtière** ?	
Facteurs déterminant l'implication/participation des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap, dans le cadre de l'atténuation et l'adaptation des effets de la gestion des aires protégées ?	Quels sont les pratiques en vigueurs dans votre localité quant à **gestion de l'érosion côtière** ?	
	Existe-il des normes (règles) ou des valeurs qui constituent un frein à l'implication des femmes, dans **la gestion de l'érosion côtière** dans votre localité ? Si oui, dans quelles mesures les normes (règles) ou valeurs existantes participent-elle à l'exclusion des femmes, dans **la gestion de l'érosion côtière** dans votre localité ? Si non, comment votre localité associe la participation des femmes, dans **la gestion de l'érosion côtière** ?	
	Existe-il des normes (règles) ou des valeurs qui constituent un frein à l'implication des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans **la gestion de l'érosion côtière** dans votre localité ? Si oui, dans quelles mesures les normes (règles) ou valeurs existantes participent-elle à l'exclusion, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans **la gestion de l'érosion côtière** dans votre	

GUIDE D'ENTRETIEN DE LA MISSION DU PROJET BENKADI ADRESSE AUX FEMMES /ASSOCIATION DE FEMMES DANS LA GESTION DE L'EROSION COTIERE		
INDICATEURS A MESURER	**QUESTIONS A POSER**	**MODALITES DE REPONSES**
GENRE & INCLUSION SOCIALE		
	localité ? Si non, comment votre localité associe la participation des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans **la gestion de l'érosion côtière** ?	
	Dans votre localité, des associations de femmes/ou femmes sont-elles systématiquement exclues ou participent-elles moins à la **gestion de l'érosion côtière** ? Quelles sont les tendances en matière de discrimination envers vous ?	
	Quelles sont les dynamiques sociales, culturelles qui sous-tendent la question de la gestion inclusive dans **la gestion de l'érosion côtière** ?	
Organisations de base représentant des groupes vulnérables au changement climatique qui alimentent les politiques locales et nationales avec des connaissances sur le changement climatique	Existe-il dans votre localité des associations de femmes/hommes, filles/garçon ou des groupes de personne organisées pour la promotion de la **gestion inclusive de l'érosion côtière** ? si oui, alors comment ces groupes ou associations sont-ils organisés et quels sont leurs principaux représentants (ex. leaders communautaires, ONG, etc.) ? Si non, où rencontre-t-on les acteurs qui mobilisent pour **la gestion de l'érosion côtière** dans votre localité ?	
	Quels sont les acteurs (ONG, associations, etc.) qui contribuent à la participation des femmes/hommes, filles/garçon et des personnes en situation de handicap dans **la gestion de l'érosion côtière** ?	
	Selon vous quels sont les acteurs ou les actions qui constituent un obstacle à la participation des femmes/hommes, filles/garçons et des personnes en situation de handicap dans **la gestion de l'érosion côtière** ?	

GUIDE D'ENTRETIEN DE LA MISSION DU PROJET BENKADI ADRESSE AUX FEMMES /ASSOCIATION DE FEMMES DANS LA GESTION DE L'EROSION COTIERE		
INDICATEURS A MESURER	**QUESTIONS A POSER**	**MODALITES DE REPONSES**
GENRE & INCLUSION SOCIALE		
	Quelles sont les initiatives locales d'offre publiques, privées et/ou communautaires de gestion inclusive **de l'érosion côtière** ? Qui en sont les porteurs et comment sont-elles gouvernées ?	
	Comment appréciez-vous actuellement (note de 1 à 5) la présence et le niveau d'engagement (interventions) de ces acteurs quant à la gestion inclusive **de l'érosion côtière** dans votre localité ? Expliquez ? Si non qu'est-ce qu'ils doivent améliorer ?	
	Quels sont les canaux sociaux formels et informels par lesquels la communauté arrive à avoir les informations de gestion **de l'érosion côtière** ?	
	Existe-t-il des radios communautaires dans votre localité ? Si oui, Pensez-vous que ces radios peuvent jouer un rôle dans **la gestion de l'érosion côtière** ? Expliquez	
Besoins spécifiques d'adaptation aux changements climatiques des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap	Quels sont les principaux groupes vulnérables aux effets du **changement climatique** dans votre localité (Citez par ampleur de vulnérabilité et justifiez)	
	Existe-il des stratégies locales pour surmonter les difficultés liées aux **changements climatiques** ? Si Oui, citez-les et quelles en sont les limites de ces stratégies endogènes ?	
	Existe-il des stratégies locales que vous pratiquez en tant que femmes/ association de femmes pour surmonter les difficultés liées aux **changements climatiques** ? Si Oui, citez-les et quelles en sont les limites de ces stratégies endogènes ?	
POUVOIR (LIMITES DU SYSTÈME, ACTEURS ET RÉSEAUX, POLITIQUE ET CONTESTATION, LEVIERS, POINTS D'ENTRÉE POUR LE CHANGEMENT)		
Relations de pouvoir qui entravent et/ou facilitent la prise en compte du genre et l'inclusion sociale	Existe-il des espaces où tous les groupes sont invités par les détenteurs du pouvoir à participer au processus décisionnel dans la gestion **de l'érosion côtière** ? si oui lesquels ? si non pourquoi ? Si OUI lesquels (lister et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	

GUIDE D'ENTRETIEN DE LA MISSION DU PROJET BENKADI ADRESSE AUX FEMMES /ASSOCIATION DE FEMMES DANS LA GESTION DE L'EROSION COTIERE		
INDICATEURS A MESURER	**QUESTIONS A POSER**	**MODALITES DE REPONSES**
GENRE & INCLUSION SOCIALE		
	Existe-il des espaces où les femmes ou association de femmes sont invitées par les détenteurs du pouvoir à participer au processus décisionnel dans la gestion **de l'érosion côtière** ? si oui lesquels ? si non pourquoi ? Si OUI lesquels (lister et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	
	Avez-vous connaissance d'espaces revendiqués/créés, où des acteurs moins dotés de ressources socio-symbolique ou moins puissants se taillent un espace autonome à partir de ou contre des groupes détenteurs de pouvoir tels que les élites, cadre ou mutuelle de développement ? Si OUI lesquels (lister et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	
	Avez-vous connaissance d'espaces revendiqués/créés, où des femmes ou association de femmes moins dotés de ressources socio-symbolique ou moins puissants se taillent un espace autonome à partir de ou contre des groupes détenteurs de pouvoir tels que les élites, cadre ou mutuelle de développement ? Si OUI lesquels (lister et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	
	Avez-vous connaissance d'acteurs dans votre localité susceptible d'influencer les prises de décision en lien avec la gestion **de l'érosion côtière** ? Dans votre localité, comment les femmes peuvent-elles influencer les prises de décision en lien avec la gestion **de l'érosion côtière** ?	

GUIDE D'ENTRETIEN DE LA MISSION DU PROJET BENKADI ADRESSE AUX FEMMES /ASSOCIATION DE FEMMES DANS LA GESTION DE L'EROSION COTIERE		
INDICATEURS A MESURER	**QUESTIONS A POSER**	**MODALITES DE REPONSES**
GENRE & INCLUSION SOCIALE		
	Quelle est la nature des pouvoir (caché, visible, invisible) à l'œuvre dans votre communauté pour la gestion **de l'érosion côtière** ? Quel est le plus influent des acteurs dans votre communauté dans le cadre de la gestion **de l'érosion côtière** ? (Enumérez par ordre croissant les acteurs clés de prise de décision) Comment sont-ils liés les uns aux autres en termes de relations de pouvoir ?	
	Comment sont-ils liés les uns aux autres en termes de relations de pouvoir ?	
	Quelles normes et structures expliquent ces relations de pouvoir ?	

GUIDE D'ENTRETIEN DE LA MISSION DU PROJET BENKADI ADRESSE AUX JEUNES /ASSOCIATION DE JEUNES DANS LA GESTION DE L'EROSION COTIERE		
INDICATEURS A MESURER	**QUESTIONS A POSER**	**MODALITES DE REPONSES**
GENRE & INCLUSION SOCIALE		
CONNAISSANCE GENERALE SUR L'EROSION COTIERE	- Que savez-vous de l'érosion côtière dans votre localité ? - Quelles sont selon vous les causes de l'érosion côtière dans votre localité ?	
Niveau d'implication des femmes, des jeunes et personnes en situation de handicap dans la gestion de l'érosion côtière ?	Décrivez-nous la situation de **la gestion de l'érosion côtière** dans votre localité	
	Quels sont les acteurs de votre localité impliquée dans **la gestion de l'érosion côtière** ? Décrire les rôles de chaque acteur	
	Quel rôle joue les jeunes/association de jeunes, les hommes, les filles, les garçons et les personnes en situation de handicap de votre localité dans **la gestion de l'érosion côtière** ?	
	Les décisions de gestion **de l'érosion côtière** dans votre localité sont-elles prises par les populations, l'Etat ou d'autres acteurs impliqués dans la gestion ?	
	Existe-t-il des cadres formels / informels d'échanges réunissant les jeunes/ou association de jeunes, de votre localité pour parler de la gestion **de l'érosion côtière?**	
	Existe-t-il des cadres formels / informels d'échanges réunissant les femmes, les hommes, les filles, les garçons et les personnes en situation de handicap de votre localité pour parler de la gestion **de l'érosion côtière ?**	

GUIDE D'ENTRETIEN DE LA MISSION DU PROJET BENKADI ADRESSE AUX JEUNES /ASSOCIATION DE JEUNES DANS LA GESTION DE L'EROSION COTIERE		
INDICATEURS A MESURER	**QUESTIONS A POSER**	**MODALITES DE REPONSES**
GENRE & INCLUSION SOCIALE		
	Quelles est la situation de l'implication des groupes de femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap à la **gestion de l'érosion côtière** dans votre localité ? Sur une échelle de 1 à 5, donnez une note sur le niveau participation des différents dans votre localité ?	
	Dans votre communauté, comment appréciez-vous le niveau de participation des femmes/hommes, filles/garçon et des personnes en situation de handicap aux prises de décision concernant **la gestion de l'érosion côtière** ? (Sur une échelle de 1 à 5 ou 1= très mauvais ; 2= mauvais ; 3=moyen ; 4=bon ; 5= très bon)	
	Quelles sont les limites normales de la participation des femmes/hommes, filles/garçon et des personnes en situation de handicap de votre communauté dans la gestion **de l'érosion côtière** ?	
Facteurs déterminant l'implication/participation des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap, dans le cadre de l'atténuation et l'adaptation des effets de la gestion des aires protégées ?	Quels sont les pratiques en vigueurs dans votre localité quant à **gestion de l'érosion côtière** ?	
	Existe-il des normes (règles) ou des valeurs qui constituent un frein à l'implication des femmes, jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans **la gestion de l'érosion côtière** dans votre localité ? Si oui, dans quelles mesures les normes (règles) ou valeurs existantes participent-elle à l'exclusion, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans **la gestion de l'érosion côtière** dans votre localité ? Si non, comment votre localité associe la participation des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans **la gestion de l'érosion côtière** ?	

GUIDE D'ENTRETIEN DE LA MISSION DU PROJET BENKADI ADRESSE AUX JEUNES /ASSOCIATION DE JEUNES DANS LA GESTION DE L'EROSION COTIERE		
INDICATEURS A MESURER	**QUESTIONS A POSER**	**MODALITES DE REPONSES**
GENRE & INCLUSION SOCIALE		
	Dans votre localité, des associations de jeunes/ou des jeunes sont-ils systématiquement exclus ou participent-ils moins à la **gestion de l'érosion côtière** ? Quelles sont les tendances en matière de discrimination envers vous ?	
	Quelles sont les dynamiques sociales, culturelles qui sous-tendent la question de la gestion inclusive dans **la gestion de l'érosion côtière** ?	
Organisations de base représentant des groupes vulnérables au changement climatique qui alimentent les politiques locales et nationales avec des connaissances sur le changement climatique	Existe-il dans votre localité des associations de femmes/hommes, filles/garçon ou des groupes de personne organisées pour la promotion de la **gestion inclusive de l'érosion côtière** ? si oui, alors comment ces groupes ou associations sont-ils organisés et quels sont leurs principaux représentants (ex. leaders communautaires, ONG, etc.) ? Si non, où rencontre-t-on les acteurs qui mobilisent pour **la gestion de l'érosion côtière** dans votre localité ?	
	Quels sont les acteurs (ONG, associations, etc.) qui contribuent à la participation des femmes/hommes, filles/garçon et des personnes en situation de handicap dans **la gestion de l'érosion côtière** ?	
	Selon vous quels sont les acteurs ou les actions qui constituent un obstacle à la participation des femmes/hommes, filles/garçons et des personnes en situation de handicap dans **la gestion de l'érosion côtière** ?	
	Quelles sont les initiatives locales d'offre publiques, privées et/ou communautaires de gestion inclusive **de l'érosion côtière** ? Qui en sont les porteurs et comment sont-elles gouvernées ?	

GUIDE D'ENTRETIEN DE LA MISSION DU PROJET BENKADI ADRESSE AUX JEUNES /ASSOCIATION DE JEUNES DANS LA GESTION DE L'EROSION COTIERE		
INDICATEURS A MESURER	**QUESTIONS A POSER**	**MODALITES DE REPONSES**
GENRE & INCLUSION SOCIALE		
	Comment appréciez-vous actuellement (note de 1 à 5) la présence et le niveau d'engagement (interventions) de ces acteurs quant à la gestion inclusive **de l'érosion côtière** dans votre localité ? Expliquez ? Si non qu'est-ce qu'ils doivent améliorer ?	
	Quels sont les canaux sociaux formels et informels par lesquels la communauté arrive à avoir les informations de gestion **de l'érosion côtière** ?	
	Existe-t-il des radios communautaires dans votre localité ? Si oui, Pensez-vous que ces radios peuvent jouer un rôle dans **la gestion de l'érosion côtière** ? Expliquez	
Besoins spécifiques d'adaptation aux changements climatiques des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap	Quels sont les principaux groupes vulnérables aux effets du **changement climatique** dans votre localité (Citez par ampleur de vulnérabilité et justifiez)	
	Existe-il des stratégies locales pour surmonter les difficultés liées aux **changements climatiques** ? Si Oui, citez-les et quelles en sont les limites de ces stratégies endogènes ?	
	Existe-il des stratégies locales que vous pratiquez en tant que jeunes/ association de jeunes pour surmonter les difficultés liées aux **changements climatiques** ? Si Oui, citez-les et quelles en sont les limites de ces stratégies endogènes ?	
POUVOIR (LIMITES DU SYSTÈME, ACTEURS ET RÉSEAUX, POLITIQUE ET CONTESTATION, LEVIERS, POINTS D'ENTRÉE POUR LE CHANGEMENT)		
Relations de pouvoir qui entravent et/ou facilitent la prise en compte du genre et l'inclusion sociale	Existe-il des espaces où tous les groupes sont invités par les détenteurs du pouvoir à participer au processus décisionnel dans la gestion **de l'érosion côtière** ? si oui lesquels ? si non pourquoi ? Si OUI lesquels (lister et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	
	Existe-il des espaces où les jeunes ou associations de jeunes sont invitées par les détenteurs du pouvoir à participer au processus décisionnel dans la gestion **de l'érosion côtière** ? si oui lesquels ? si non pourquoi ? Si OUI lesquels	

GUIDE D'ENTRETIEN DE LA MISSION DU PROJET BENKADI ADRESSE AUX JEUNES /ASSOCIATION DE JEUNES DANS LA GESTION DE L'EROSION COTIERE		
INDICATEURS A MESURER	**QUESTIONS A POSER**	**MODALITES DE REPONSES**
GENRE & INCLUSION SOCIALE		
	(lister et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	
	Avez-vous connaissance d'espaces revendiqués/créés, où des acteurs moins dotés de ressources socio-symbolique ou moins puissants se taillent un espace autonome à partir de ou contre des groupes détenteurs de pouvoir tels que les élites, cadre ou mutuelle de développement ? Si OUI lesquels (lister et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	
	Avez-vous connaissance d'espaces revendiqués/créés, où des jeunes ou association de jeunes moins dotés de ressources socio-symbolique ou moins puissants se taillent un espace autonome à partir de ou contre des groupes détenteurs de pouvoir tels que les élites, cadre ou mutuelle de développement ? Si OUI lesquels (lister et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	
	Avez-vous connaissance d'acteurs dans votre localité susceptible d'influencer les prises de décision en lien avec la gestion **de l'érosion côtière** ? Dans votre localité, comment les associations de jeunes ou jeunes peuvent-ils influencer les prises de décision en lien avec la gestion **de l'érosion côtière** ?	
	Quelle est la nature des pouvoir (caché, visible, invisible) à l'œuvre dans votre communauté pour la gestion **de l'érosion côtière** ? Quel est le plus influent des acteurs dans votre communauté dans le cadre de la gestion **de l'érosion côtière** ? (Enumérez par ordre croissant les acteurs clés de prise de décision) Comment sont-ils liés les uns aux autres en termes de relations de pouvoir ?	

GUIDE D'ENTRETIEN DE LA MISSION DU PROJET BENKADI ADRESSE AUX JEUNES /ASSOCIATION DE JEUNES DANS LA GESTION DE L'EROSION COTIERE		
INDICATEURS A MESURER	**QUESTIONS A POSER**	**MODALITES DE REPONSES**
GENRE & INCLUSION SOCIALE		
	Comment sont-ils liés les uns aux autres en termes de relations de pouvoir ?	
	Quelles normes et structures expliquent ces relations de pouvoir ?	

GUIDE D'ENTRETIEN DE LA MISSION DU PROJET BENKADI ADRESSE AUX LEADERS COMMUNAUTAIRES/RELIGIEUX DANS LA GESTION DE L'EROSION COTIERE		
INDICATEURS A MESURER	**QUESTIONS A POSER**	**MODALITES DE REPONSES**
GENRE & INCLUSION SOCIALE		
CONNAISSANCE GENERALE SUR L'EROSION COTIERE	- Que savez-vous de l'érosion côtière dans votre localité ? - Quelles sont selon vous les causes de l'érosion côtière dans votre localité ?	
Niveau d'implication des femmes, des jeunes et personnes en situation de handicap dans la gestion de l'érosion côtière ?	Décrivez-nous la situation de **la gestion de l'érosion côtière** dans votre localité	
	Quels sont les acteurs de votre localité impliquée dans **la gestion de l'érosion côtière** ? Décrire les rôles de chaque acteur	
	Quel rôle joue les leaders communautaires ou religieux, les femmes, les hommes, les filles, les garçons et les personnes en situation de handicap de votre localité dans **la gestion de l'érosion côtière** ?	
	Les décisions de gestion **de l'érosion côtière** dans votre localité sont-elles prises par les populations, l'Etat ou d'autres acteurs impliqués dans la gestion ?	
	Existe-t-il des cadres formels / informels d'échanges réunissant les leaders communautaires ou religieux, de votre localité pour parler de la gestion **de l'érosion côtière ?**	
	Existe-t-il des cadres formels / informels d'échanges réunissant les femmes, les hommes, les filles, les garçons et les personnes en situation de handicap de votre localité pour parler de la gestion **de l'érosion côtière ?**	

GUIDE D'ENTRETIEN DE LA MISSION DU PROJET BENKADI ADRESSE AUX LEADERS COMMUNAUTAIRES/RELIGIEUX DANS LA GESTION DE L'EROSION COTIERE		
INDICATEURS A MESURER	**QUESTIONS A POSER**	**MODALITES DE REPONSES**
GENRE & INCLUSION SOCIALE		
	Quelles est la situation de l'implication des groupes de femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap à la **gestion de l'érosion côtière** dans votre localité ? Sur une échelle de 1 à 5, donnez une note sur le niveau participation des différents dans votre localité ?	
	Dans votre communauté, comment appréciez-vous le niveau de participation des femmes/hommes, filles/garçon et des personnes en situation de handicap aux prises de décision concernant **la gestion de l'érosion côtière** ? (Sur une échelle de 1 à 5 ou 1= très mauvais ; 2= mauvais ; 3=moyen ; 4=bon ; 5= très bon)	
	Quelles sont les limites normales de la participation des femmes/hommes, filles/garçon et des personnes en situation de handicap de votre communauté dans la gestion **de l'érosion côtière** ?	
Facteurs déterminant l'implication/participation des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap, dans le cadre de l'atténuation et l'adaptation des effets de la gestion des aires protégées ?	Quels sont les pratiques en vigueurs dans votre localité quant à **gestion de l'érosion côtière** ?	
	Existe-il des normes (règles) ou des valeurs qui constituent un frein à l'implication des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans **la gestion de l'érosion côtière** dans votre localité ? Si oui, dans quelles mesures les normes (règles) ou valeurs existantes participent-elle à l'exclusion, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans **la gestion de l'érosion côtière** dans votre localité ? Si non, comment votre localité associe la participation des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans **la gestion de l'érosion côtière** ?	

GUIDE D'ENTRETIEN DE LA MISSION DU PROJET BENKADI ADRESSE AUX LEADERS COMMUNAUTAIRES/RELIGIEUX DANS LA GESTION DE L'EROSION COTIERE		
INDICATEURS A MESURER	**QUESTIONS A POSER**	**MODALITES DE REPONSES**
GENRE & INCLUSION SOCIALE		
	Dans votre localité, des leaders communautaires ou religieux sont-ils systématiquement exclus ou participent-ils moins à la **gestion de l'érosion côtière** ? Quelles sont les tendances en matière de discrimination envers vous ?	
	Quelles sont les dynamiques sociales, culturelles qui sous-tendent la question de la gestion inclusive dans **la gestion de l'érosion côtière** ?	
Organisations de base représentant des groupes vulnérables au changement climatique qui alimentent les politiques locales et nationales avec des connaissances sur le changement climatique	Existe-il dans votre localité des associations de femmes/hommes, filles/garçon ou des groupes de personne organisées pour la promotion de la **gestion inclusive de l'érosion côtière** ? si oui, alors comment ces groupes ou associations sont-ils organisés et quels sont leurs principaux représentants (ex. leaders communautaires, ONG, etc.) ? Si non, où rencontre-t-on les acteurs qui mobilisent pour **la gestion de l'érosion côtière** dans votre localité ?	
	Quels sont les acteurs (ONG, associations, etc.) qui contribuent à la participation des femmes/hommes, filles/garçon et des personnes en situation de handicap dans **la gestion de l'érosion côtière** ?	
	Selon vous quels sont les acteurs ou les actions qui constituent un obstacle à la participation des femmes/hommes, filles/garçons et des personnes en situation de handicap dans **la gestion de l'érosion côtière** ?	
	Quelles sont les initiatives locales d'offre publiques, privées et/ou communautaires de gestion inclusive **de l'érosion côtière** ? Qui en sont les porteurs et comment sont-elles gouvernées ?	

GUIDE D'ENTRETIEN DE LA MISSION DU PROJET BENKADI ADRESSE AUX LEADERS COMMUNAUTAIRES/RELIGIEUX DANS LA GESTION DE L'EROSION COTIERE		
INDICATEURS A MESURER	**QUESTIONS A POSER**	**MODALITES DE REPONSES**
GENRE & INCLUSION SOCIALE		
	Comment appréciez-vous actuellement (note de 1 à 5) la présence et le niveau d'engagement (interventions) de ces acteurs quant à la gestion inclusive **de l'érosion côtière** dans votre localité ? Expliquez ? Si non qu'est-ce qu'ils doivent améliorer ?	
	Quels sont les canaux sociaux formels et informels par lesquels la communauté arrive à avoir les informations de gestion **de l'érosion côtière** ?	
	Existe-t-il des radios communautaires dans votre localité ? Si oui, Pensez-vous que ces radios peuvent jouer un rôle dans **la gestion de l'érosion côtière** ? Expliquez	
Besoins spécifiques d'adaptation aux changements climatiques des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap	Quels sont les principaux groupes vulnérables aux effets du **changement climatique** dans votre localité (Citez par ampleur de vulnérabilité et justifiez)	
	Existe-il des stratégies locales pour surmonter les difficultés liées aux **changements climatiques** ? Si Oui, citez-les et quelles en sont les limites de ces stratégies endogènes ?	
	Existe-il des stratégies locales que vous pratiquez en tant que leaders communautaires ou religieux pour surmonter les difficultés liées aux **changements climatiques** ? Si Oui, citez-les et quelles en sont les limites de ces stratégies endogènes ?	
POUVOIR (LIMITES DU SYSTÈME, ACTEURS ET RÉSEAUX, POLITIQUE ET CONTESTATION, LEVIERS, POINTS D'ENTRÉE POUR LE CHANGEMENT)		
Relations de pouvoir qui entravent et/ou facilitent la prise en compte du genre et l'inclusion sociale	Existe-il des espaces où tous les groupes sont invités par les détenteurs du pouvoir à participer au processus décisionnel dans la gestion **de l'érosion côtière** ? si oui lesquels ? si non pourquoi ? Si OUI lesquels (lister et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	
	Existe-il des espaces où les leaders communautaires ou religieux sont invités par les détenteurs du pouvoir à participer au processus décisionnel dans la gestion **de l'érosion côtière** ? si oui lesquels ? si non	

GUIDE D'ENTRETIEN DE LA MISSION DU PROJET BENKADI ADRESSE AUX LEADERS COMMUNAUTAIRES/RELIGIEUX DANS LA GESTION DE L'EROSION COTIERE		
INDICATEURS A MESURER	**QUESTIONS A POSER**	**MODALITES DE REPONSES**
GENRE & INCLUSION SOCIALE		
	pourquoi ? Si OUI lesquels (lister et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	
	Avez-vous connaissance d'espaces revendiqués/créés, où des acteurs moins dotés de ressources socio-symbolique ou moins puissants se taillent un espace autonome à partir de ou contre des groupes détenteurs de pouvoir tels que les élites, cadre ou mutuelle de développement ? Si OUI lesquels (lister et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	
	Avez-vous connaissance d'espaces revendiqués/créés, où les leaders communautaires ou religieux moins dotés de ressources socio-symbolique ou moins puissants se taillent un espace autonome à partir de ou contre des groupes détenteurs de pouvoir tels que les élites, cadre ou mutuelle de développement ? Si OUI lesquels (lister et classer par ordre d'importance) ? et pourquoi ? Si NON Pourquoi ?	
	Avez-vous connaissance d'acteurs dans votre localité susceptible d'influencer les prises de décision en lien avec la gestion **de l'érosion côtière** ? Dans votre localité, comment les leaders communautaires ou religieux peuvent-ils influencer les prises de décision en lien avec la gestion **de l'érosion côtière** ?	
	Quelle est la nature des pouvoir (caché, visible, invisible) à l'œuvre dans votre communauté pour la gestion **de l'érosion côtière** ? Quel est le plus influent des acteurs dans votre communauté dans le cadre de la gestion **de l'érosion côtière** ? (Enumérez par ordre croissant les acteurs clés de prise de décision) Comment sont-ils liés les uns aux autres en termes de relations de pouvoir ?	

GUIDE D'ENTRETIEN DE LA MISSION DU PROJET BENKADI ADRESSE AUX LEADERS COMMUNAUTAIRES/RELIGIEUX DANS LA GESTION DE L'EROSION COTIERE		
INDICATEURS A MESURER	**QUESTIONS A POSER**	**MODALITES DE REPONSES**
GENRE & INCLUSION SOCIALE		
	Comment sont-ils liés les uns aux autres en termes de relations de pouvoir ?	
	Quelles normes et structures expliquent ces relations de pouvoir ?	

Liste des personnes interviewées

Nom & Prénoms	Type d'enquête	Lieu		Contact
Mme N'da Aneko (*Présidente des femmes d'Assouindé)*	Enquête qualitative	Assinie	Assouindé	07 08 58 68 04
Mme Aicha (*Présidente Association Eglomiabla)*			Eglomiabla	07 08 21 82 87
Mme Ami (*Présidente Association Anouanzè)*			Anouanzè	07 07 11 23 82
Aka Christophe	Focus groupe (Membre du bureau des ancien, ancien secrétaire général adjoint de la jeunesse)	Assinie		07 09 82 07 88
Kouamé Francis				07 09 76 22 89
Kohobo Gabin				07 08 81 80 59
Koffi				01 52 15 97 75
Gboa Genan Estelle				07 47 88 72 08
Ouattara Mamadou *(chef de cantonnement des eaux et forêts*)	Enquête qualitative	Kong	Kong	0708553763
Kouassi Brou (*sous-préfet de Kong)*				0748308708
Ouattara Logossina (*Imam*)			Pongala	0505569422
Ouattara Abou (*chef du village*)				0554457340
Ouattara Nadjeta (*présidente des femmes)*				0585428753
Ouattara Bakonbi (*chef du village)*			Tiemene	0546913452
Ouattara Bassarandi				0574939836
Traoré Mafarama				0584978604
ONG les Benjamins	Enquête qualitative	Grand-Lahou		0709810154
Gnamien Olivier (*président de AVCD de Braffedon)*				0709447650
Amani Raymond *(président des jeunes de Nadibo 2*)				0544989444
Segui Boguhue *(chef de village de Nadibo 1)*				
Djessan Bi Jean Marc	Enquête qualitative	Bouaflé	Zoola	0788620413
GORÉ Marcel				0749726720
BOLI Lou Severin				0153097951
Kouadio Marcelin				0574969966
ZOUA Bi Norbert				0757253801

Tra Bi			Darangoro	0140938375
IRIÉ Franck				0504423220
Lou Evody				0142766010
DAOGO Arsène	Focus group	Port-Bouët		0708177971
M Sondé				0707870826
Mlle Kouassi (*SG jeunesse communauté)*				0747985593
Kouamé Augustin (*président des jeunes)*				070895956
M SESSEGNON				0101739365
Adjudant-Chef Kone (*OIPR*)	Enquête qualitative	Jacqueville	Abreby	0767323378
Sergent YAPI (*OIPR*)				0709129943
BOGUI Lydie (*représentante des femmes*)				0788758501
BADJO Bruno (*président des jeunes)*				0709557859
BEUGRÉ Ulrich (*représentant le chef du village)*				0101079614
DJAWA Degni Michael (*guide religieux)*				0757886826
TIEMOKO Lambert (*chef des yacouba du quartier et conseiller du chef central)*			Azito MACA	0757333403
SEU Felix (*chef central*)				0707042461
SEHIN Stéphane (*journaliste)*				0566406353
GBIZIÉ franc Hermann (*boulanger*)				0586664937

Table de matière

Liste des tableaux 3
Liste des figures 4
Table des sigles et abréviation 5
Résumé exécutif 6
Introduction 7

CHAPITRE I : CONTEXTE ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE 8

1- Contexte de l'étude diagnostique 8

2- Objectifs global et opérationnels de la recherche action 8

2.1- Objectif global 8

2.2- Objectifs spécifiques 9

3- Rappel des indicateurs liés à l'étude de base 10

4- Portée de l'étude 10

4.1- Portée Thématique 10

4.2- Champ géographique 10

5. Méthodologie 11

5.1- Conduite des entretiens 11

5.2- Entretiens individuels 12

5.3- Focus group 13

5.4- Observation directe 15

5.5- Stratégies d'échantillonnage 15

5.6- Collecte des Données 17

5.7- Traitement et analyse des données 17

5.8- Limites de l'étude 18

CHAPITRE II : RESULTATS DE L'ETUDE 19
1- Présentation de la situation des aires protégées et des érosions côtières 19
1.1- Les aires protégées 19

1.2- L'érosion côtière 25

2- Genre et équité sociale dans la gestion des aires protégées et érosions côtières 30
2.1- Implication des femmes, des jeunes et personnes en situation de handicap dans la gestion des aires protégées 35
2.2. Implication des femmes, des jeunes et personnes en situation de handicap dans la gestion des érosions côtières 37

2.3. Normes sociales à l'œuvre dans les communautés 40
2.3.1. Normes sociales à l'œuvre dans les communautés entravant ou non l'inclusion sociale des femmes, des jeunes et personnes en situation de handicap dans le processus de préservation des aires protégées 40
2.3.2. Normes sociales à l'œuvre dans les communautés entravant ou non l'inclusion sociale des femmes, des jeunes et personnes en situation de handicap dans la gestion de l'érosion côtière 40

2.4. Identification des organismes et besoins spécifiques dans la préservation des aires protégées 41

2.5. Identification des organismes et besoins spécifiques dans la gestion de l'érosion côtière 41

2.6. Mécanismes sociaux endogènes de légitimation des relations de pouvoir dans la préservation des aires protégées et dans la gestion de l'érosion côtière 42

2.6.1- Normes sociales, acteurs clés, motivations et capacité à permettre ou à entraver le genre et l'inclusion sociale dans la préservation des aires protégées 42

2.6.2-Normes sociales, Acteurs clés, motivations et capacités à permettre ou à entraver la prise en compte du genre et l'inclusion sociale dans la gestion de l'érosion côtière..... 43

2.7. Mécanismes de légitimation de pouvoir par les acteurs détenteurs ainsi que les canaux identitaires pour inclure la voix des groupes exclus dans la préservation des aires protégées et la gestion de l'érosion côtière 44

3. Matrices des indicateurs de base de l'étude genre et inclusion sociale..... 45

3.1- Matrices des indicateurs de base au niveau des aires protégées 45

3.2. Matrices des indicateurs de base au niveau de l'érosion côtière 49

CHAPITRE III : ANALYSE DU POUVOIR DANS LA GESTION DE L'EROSION COTIERE ET DE LA PRESERVATION DES AIRES..... 52

1- Limites du système 52

2- Acteurs et réseaux..... 53

2.1. Au niveau de la gestion de l'érosion côtière..... 53

2.2 Au niveau de la préservation des aires protégées 64

3- Structures et normes 77

4. Politique et contestation 81

4.1. Au niveau de l'érosion côtière..... 81

4.2. Au niveau de la préservation des aires protégées 82

5. Leviers, points d'entrée pour le changement..... 82

Genre et inclusion dans la préservation des aires protégées..... 95

Genre et inclusion dans la gestion de l'érosion côtière 96

CONCLUSION 98
BIBLIOGRAPHIE 100
ANNEXES 102